Analyse Coûts-Bénéfices de la certification FSC en France

MEMOIRE DE STAGE DE FIN D'ETUDES

Dominante d'approfondissement : Gestion forestière

Zone de tourbière : Haute Valeur de Conservation dans une forêt certifiée de l'Agence des Espaces Verts

Louise BRUNIER

Année 2016-2017

Table des matières

Remerciements 1
Introduction 2
1 Contexte et Méthodologie 3
1.1 Contexte 3
1.1.1 Qu'est-ce que le Forest Stewardship Council ? 3
1.1.2 Le contexte français : une certification relativement récente et peu développée 6
1.2 Problématique et méthodologie 8
1.2.1 Pourquoi une analyse coûts-bénéfices de cette certification en France ? 8
1.2.2 Etat de l'art sur les coûts et bénéfices de la certification FSC 8
1.2.3 Méthodologie employée 10
2 Des motivations et des modes de fonctionnements différents 14
2.1 Des motivations principalement économiques 15
2.1.1 Une motivation prédominante, valorisée dans le système FSC 15
2.1.2 Mais quelles sont exactement ces raisons économiques ? 15
2.2 La communication et l'amélioration des pratiques 17
2.2.1 La reconnaissance d'une gestion forestière de qualité 17
2.2.2 Provoquer une amélioration de la gestion forestière 17
2.3 L'évolution de ces motivations : une exacerbation de la motivation économique 18
2.4 Des motivations différentes qui correspondent à des fonctionnements différents 18
3 Inconvénients et coûts 19
3.1 Les inconvénients et critiques mentionnés 19
3.1.1 Les inconvénients partagés par tous 20
3.1.2 Les inconvénients spécifiques des certifiés, en particuliers ceux dont les motivations sont économiques 25
3.1.3 Les inconvénients spécifiques aux parties-prenantes 31
3.1.4 Inconvénients au niveau national 33
3.2 Les coûts réels 34
3.2.1 Différentes structures de coûts et périodes de mise en place 34
3.2.2 Les coûts réguliers 37
4 Avantages et bénéfices 42
4.1 Des bénéfices économiques jugés insuffisants mais cependant présents 43
4.2 Un changement de vision 44
4.3 Une meilleure application du réglementaire 45
4.4 De meilleures relations entre acteurs du territoire 46
4.4.1 La communication : un avantage restreint à une certaine catégorie de certifiés 47

4.4.2 Les avantages spécifiques aux certifiés 48
4.4.3 Pour les parties prenantes : promouvoir une autre gestion forestière et augmenter leur champ d'action 50
4.4.4 Au niveau français : une plus-value principalement environnementale 50
5 Bilan et discussion 51
5.1 Bilan sur les coûts et les bénéfices 51
5.1.1 Un bilan chiffré négatif, pourquoi les certifiés continuent 51
5.1.2 Le FSC : un système relativement nouveau pas encore optimisé 52
5.1.3 Un bilan chiffré incomplet 52
5.2 Discussion 54
5.2.1 La relation à PEFC 54
5.2.2 Le changement provoqué par FSC en France 56
5.2.3 Le nouveau référentiel, un moment charnière pour FSC en France 58
6 Préconisations 60
6.1 La faible implication des parties prenantes : un axe à développer 60
6.2 Une communication sur le contenu et les limites de la certification à améliorer 61
6.3 Diminuer le coût de la certification : un allégement de la contrainte documentaire 62
6.4 Augmenter la plus-value économique : une tâche difficile 63
6.5 D'autres manière d'augmenter les bénéfices générés par FSC 64
Conclusion 66
Références 67
Liste des abréviations 70
ANNEXES 71
Annexe 1 : Les dix principes du FSC 71
Annexe 2 : Eléments de Comparaison avec les différents pays européens 73
Annexe 3 : Guide d'entretien 82
Annexe 4 : Liste des organismes interviewés 83

Remerciements

Je tiens à remercier tout d'abord Guillaume Dahringer, mon maître de stage, pour m'avoir accueilli au sein de FSC France, avoir su répondre à mes interrogations et m'avoir permis de participer aux nombreuses réunions et évènements de l'association ce qui a constitué une expérience extrêmement formatrice pour moi.

Je tiens à remercier également toute l'équipe de FSC France pour leur accueil chaleureux et leur soutien, en particulier Magali Rossi pour ses réponses à mes nombreuses questions.

Je remercie particulièrement Philippe Deuffic pour son aide précieuse dans le domaine de la réalisation d'entretiens, pour sa disponibilité et sa patience.

Un grand merci aux structures certifiées qui m'ont fait découvrir leur manière de fonctionner et ont su répondre à toutes mes demandes d'information : le Comptoir des Bois de Brive, Alliance Forêt Bois, l'Agence des Espaces Verts d'Ile de France, le Groupement Pignada Born et Landes, le Groupe Dambach et le Groupement pour une Gestion Responsable des Forêts Bourguignonnes.

Un grand merci à Max Bruciamacchie pour ses indications et à toutes les personnes qui m'ont accordé du temps et ont partagé leur vision de la certification FSC en France.

Introduction

Les produits bois certifiés sont devenus très présents dans les magasins. On retrouve sur les produits deux labels : PEFC ou FSC. Cependant même si les deux labels sont présents dans le commerce, les deux systèmes ne sont pas aussi bien implantés l'un que l'autre sur le territoire français, la très grande majorité des forêts certifiées étant certifiées PEFC et non FSC.

Le système FSC est relativement récent en France : l'association FSC France vient tout juste de fêter ses dix ans et de publier le premier référentiel national de gestion forestière. Peu de structures sont certifiées FSC pour la gestion forestière. Ce système de certification se fait cependant de plus en plus connaître et la publication de ce nouveau référentiel pourrait provoquer de nouvelles certifications. Le système FSC semble donc se trouver dans une potentielle phase de transition : le passage d'un système presque à l'état d'expérimental en France à une certification maîtrisée du monde forestier et plus répandue.

Ce qu'apporte ce système de certification pour les certifiés français, en termes de points positifs comme négatifs est cependant peu connu de l'ensemble du monde forestier et l'est de l'association FSC France de manière informelle. Dans le cadre de cette phase de transition, il semble important de faire le point sur les apports de la certification dans le contexte français afin de pouvoir mieux renseigner les potentiels candidats et de pouvoir éventuellement proposer des pistes pour améliorer le système.

Dans le cadre de cette étude, nous nous intéresserons donc à la relation coûts-bénéfices de la certification de gestion forestière FSC en France ainsi qu'à ses avantages et inconvénients. Comment exprimer cette relation ? Quels sont les avantages et inconvénient du système FSC et qui concernent-ils ? Comment améliorer cette relation coût-bénéfice ainsi que la perception des différents acteurs des avantages et inconvénients du système ? Voici les principales questions abordées au cours de ce rapport.

Nous commencerons tout d'abord par décrire le contexte dans lequel cette étude s'inscrit ainsi que la méthodologie utilisée pour répondre à la problématique. Les différents certifiés ainsi que les raisons qui les ont poussés à se certifier seront ensuite présentés, cette partie étant indispensables à la compréhension des différents avantages et inconvénients décrits par la suite. Les inconvénients et coûts puis les bénéfices et avantages pour les différents acteurs de la certification seront présentés. Enfin une dernière partie fait le bilan sur ces différents coûts et bénéfices et permet de prendre du recul sur les informations recueillies pour proposer quelques pistes d'amélioration.

1 Contexte et Méthodologie

1.1 Contexte

1.1.1 Qu'est-ce que le Forest Stewardship Council ?

1.1.1.1 Une réponse à la pression des citoyens : de nouveaux modes de gouvernance

Dans les années 1980, le constat récurrent de la déforestation et de la dégradation des forêts tropicales humides est un sujet placé en tête des préoccupations environnementales par les scientifiques, les gouvernements et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) (Alphandéry, Djama, Fortier, & Fouilleux, 2012). La prise de conscience de la nécessité de préserver la qualité de l'environnement et les ressources naturelles est croissante et les citoyens est de plus en plus sensibilisée notamment à travers des campagnes de sensibilisation et dénonciation des grandes Organisations Non Gouvernementales Environnementales (ONGE) comme WWF ou Greenpeace. Le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 ne produit aucun engagement juridique contraignant et est considéré par les défenseur de la gestion durable comme un échec. Dans ce contexte, l'impossibilité d'aboutir à une réglementation internationale sur la gestion forestière pousse les ONGE à chercher d'autres systèmes de régulation indépendants de l'autorité étatique. C'est également des années 1990 que le concept de gouvernance émerge dans le champ des science sociales. La gouvernance mondiale est considérée comme un moyen permettant l'acquisition de l'autorité par des acteurs non étatiques (Pattberg, La gouvernance : une simple mode ?, 2009). Ce besoin d'un nouveau mode de gouvernance s'appuie sur certaines observations (Arts, 2006) : une relocalisation du politique de l'échelle nationale vers l'échelle internationale, une déterritorialisation des formes d'autorité des espaces nationaux vers des espaces qui transcendent les Etats nations, un émiettement du pouvoir politique des sphères d'autorité publiques vers des configurations incluant des acteurs non étatiques et, enfin, une perte de légitimité des Etats, considérés comme défaillants et peu efficaces plutôt que comme des régulateurs puissants. On voit donc émerger l'idée que de nouvelles manières de gouverner permettent de mieux prendre en charge les problèmes globaux contemporains, y compris les problèmes environnementaux (Pattberg, 2006).

1.1.1.2 Le FSC : un système de gouvernance à l'initiative des grandes ONGE basé sur une logique de marché

Le Forest Stewardship Council est une organisation internationale non gouvernementale créée en 1993 en réaction à cette prise de conscience environnementale. Il s'agit du premier système de régulation d'origine privé de grande ampleur dans le secteur forestier (le tout premier étant *l'American Tree Farm System* mis en place dans les années 1940 et qui reste principalement de portée national (Jean, 2011)). Il se base sur le principe de gouvernance mondiale en utilisant une logique de marché : *« Il tente d'influencer l'acte d'achat des consommateurs en leur signalant, à travers un étiquetage spécifique, que les produits forestiers qu'ils achètent sont issus de forêts gérées de manière responsable. »* (Alphandéry, Djama, Fortier, & Fouilleux, 2012). Il s'agit donc de fournir une garantie de gestion responsable recherchée par les consommateurs. Cela doit constituer un avantage compétitif pour qui peut fournir cette garantie. Pour l'obtenir, il faut respecter un certain nombre de critères qui doivent permettre de garantir que le produit final labellisé est issu d'une gestion forestière

responsable. Il s'agit donc d'une certification volontaire, basée sur une logique de marché. Le système ne peut fonctionner que s'il est crédible auprès des consommateurs. C'est le rôle des ONGE qui ont été moteurs dans la mise en place du système : en le soutenant elles lui apportent de la crédibilité. Elles agissent auprès des distributeurs de deux manières. Tout d'abord en développant des clubs d'acheteurs regroupant des sociétés qui s'engagent intégrer FSC dans leur politique d'approvisionnement. Ces clubs forment le *Global Forest Trade Network* géré par WWF dans une démarche d'accompagnement (Guéneau, 2007). La seconde manière est la coercition qui prend la forme de campagnes de pression qui discréditent les enseignes réfractaires à la certification (Lafrance, 2006). Le Forest Stewardship Council s'appuie sur trois systèmes pour s'assurer que le produit final est bien conforme à sa vision d'une gestion forestière durable :

- La certification de gestion forestière : cette certification s'appuie sur des normes de gestion forestière. Elle est destinée aux producteurs de bois pour pouvoir produire du bois certifié.
- La certification « chaîne de traçabilité » : cette certification concerne toute la chaîne de transformation est assure une bonne traçabilité des produits certifiés jusqu'au consommateur final ainsi qu'une transformation responsable.
- L'« assurance de la marque » contrôle l'usage qui est fait du label FSC et assure la crédibilité du label. Ainsi tout distributeur distribuant des produits FSC ou structure certifiée FSC désirant communiquer sur cette certification doit disposer d'une licence d'usage de la marque.

Ce rapport portant exclusivement sur la certification de gestion forestière, les systèmes de « chaîne de traçabilité » et d'« assurance de la marque ne seront pas développés de manière plus approfondie. Il est important de préciser ici que si la prise de conscience à l'origine de la création du FSC est bien associée aux forêts tropicales, le système ne s'y est pas restreint. Aujourd'hui 196.265 millions d'hectares sont certifiés FSC dans 82 pays à travers le monde et 84% de cette surface certifiée correspond à des forêts d'Europe et d'Amérique du Nord (FSC France, Pourquoi faire certifier ma forêt FSC ? La certification FSC en 6 étapes, 2017a).

1.1.1.3 Le fonctionnement du FSC : une gouvernance globale « top down » basée sur les principes du développement durable

Le système FSC se base sur des normes internationales déclinées au niveau national et contrôlées par des organismes indépendants. Il est ainsi constitué de plusieurs ONG qui assurent ces différentes fonctions. FSC International est l'« organisation mère ». Tous les membres FSC peuvent participer à son assemblée générale. C'est de cette ONG et de ses différents départements qu'émanent les normes valables au niveau international. Au niveau local le système FSC est représenté par les « initiatives locales » reconnues par FSC AC. Ces associations sont en charges de promouvoir FSC dans leur pays ou région et d'adapter les normes internationales aux spécificités locales. En France, c'est l'association FSC France qui joue ce rôle. L'organisme Accreditation Service International est chargée de vérifier que les organismes certificateurs indépendants travaillent bien dans le respect des règles et procédures internationales. Chaque région et pays déclinants des principes et critères provenant d'une échelle internationale, on peut qualifier ce système de « top down » mais adaptable. De plus les exigences au niveau international comme au niveau plus local ne sont pas gravées dans le marbre et peuvent être adaptées et d'éventuelles évolution. Par exemple le nouveau référentiel pour la France métropolitaine est valable 5 ans. La Figure 1 ci-après résume le fonctionnement du système FSC.

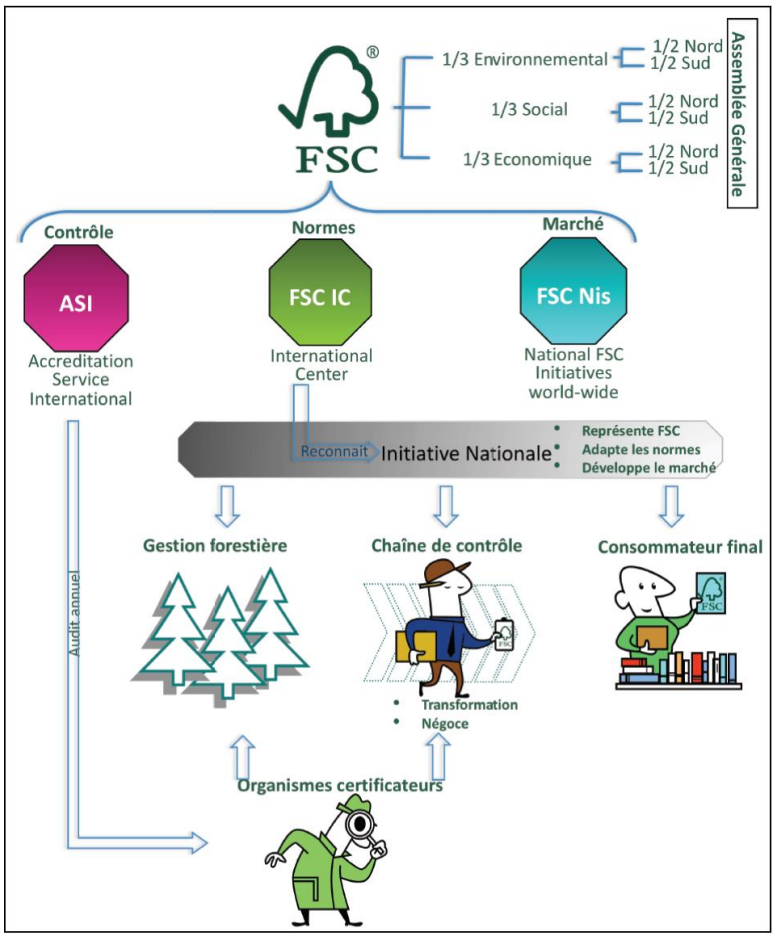

Figure 1: Fonctionnement du système FSC. Source : (Jean, 2011)

La gouvernance du système FSC est répartie en trois chambres basées sur le modèle du développement durable : environnementale, sociale et économique de façon à équilibrer les intérêts des différents acteurs au sein du processus de décision. Le poids électoral de chacune des chambres est équivalent quel que soit le nombre de participants au sein de chaque chambre. A sein de chaque chambre, les votes sont de plus pondérés de manière à obtenir une parité de la représentation entre les pays du Sud et les pays du Nord. Le système est donc construit de manière à équilibrer les intérêts des participants. Cet équilibre est critiqué, notamment sur le fait que certains pays peuvent afficher leur autorité par l'intermédiaire de représentant non-étatiques très puissants et organisés (Alphandéry, Djama, Fortier, & Fouilleux, 2012). C'est cependant cette organisation équilibrée qui fait la crédibilité et la force du FSC (Jean, 2011).

Les normes de gestion forestière à respecter pour être certifié sont rassemblée dans un référentiel de gestion forestière, élaboré selon le système décrit ci-dessus. Ce référentiel dit de « gestion forestière » contient des éléments qui relèvent des conditions de production et d'exploitation des bois mais également de la prise en compte de l'environnement et du social. Les dix principes sur lesquels se base le FSC sont disponible en Annexe 1.

1.1.1.4 Le système de certification et d'audit

Cette crédibilité est renforcée par le système d'audit : FSC ne délivre pas la certification lui-même mais délèguent cette tâche à des organismes certificateurs indépendants qui sont eux-mêmes contrôlés par l'organisme ASI. Le sérieux de cet audit est considéré comme un vrai gage de crédibilité du système. Ainsi ce n'est pas aux membres de l'association que les structures certifiées ont à faire mais aux

auditeurs des Organismes certificateurs (OC). Il est important de faire remarquer qu'il n'est pas nécessaire d'être membre du FSC pour se certifier. Il est donc tout à fait possible qu'une structure certifiée n'est jamais de contact avec l'association en elle-même. Pour se certifier, une structure doit donc contacter un organisme certificateur et payer un audit. La transaction se fait directement entre l'OC et la structure et ne passe pas par l'association FSC comme cela peut être le cas dans d'autres systèmes. Une redevance est également versée à l'association FSC, collectée par l'OC.

Le système FSC impose un audit initial qui vérifie que la structure respecte bien les normes FSC. Le respect de ces normes est donc un préalable indispensable à la certification. Nous allons ici détailler le système d'audit concernant la certification de gestion forestière. Si des éléments non conformes aux normes sont constatés lors d'un audit, éléments appelés « non-conformités », le candidat à la certification ou le certifié se voit attribuer une « demande d'action corrective ». Cela signifie que le candidat doit se mettre en conformité avec le référentiel FSC. Selon l'importance de cette non-conformité, elle est qualifiée de « majeure » : le certifié a alors trois mois pour agir ou de « mineure » : il a un an pour agir. Le certifié a également la possibilité de faire réaliser un pré-audit, non obligatoire, intervenant avant l'audit initial pour être mieux préparé lors de ce dernier. Le certifié s'engage pour 5 ans au moment de l'audit initial. Chaque année, un audit dit « de suivi » est réalisé. Au bout des 5 années, si le certifié souhaite conserver sa certification, il doit réaliser un audit de renouvellement qui le réengagera sur 5 ans. Toute la surface ne pouvant pas être contrôlée lors de l'audit, un temps d'échantillonnage d'unités de gestion à visiter est défini. Ce taux d'échantillonnage varie selon de nombreux paramètres, en France du fait de la petite taille des propriétés, il est généralement de 0,3*√(nombre d'UG) pour un audit de suivi et de 0,6*√(nombre d'UG) pour un audit initial ou de renouvellement (Forest Stewardship Council A.C., 2009).

1.1.2 Le contexte français : une certification relativement récente et peu développée

1.1.2.1 Une certification de gestion forestière peu développée

Bien que certaines forêts soient certifiées depuis plus de 10ans, le FSC reste une certification relativement récente en France. L'initiative nationale « FSC France » ayant été créé en 2006. Il n'y avait également jusqu'à présent pas de référentiel national disponible : chaque organisme certificateur utilisait son propre référentiel, agréé par FSC International. Trois référentiels de gestion forestière différents étaient donc utilisés sur le territoire français. Le premier référentiel national de gestion forestière, valable pour l'ensemble de la France métropolitaine, a été publié au cours de ce stage : en mai 2017. La surface de forêt certifiée FSC est de plus faible avec 39960[1] hectares certifiés en 2016 ce qui représente 0,2% de la surface forestière totale. La certification de chaîne de contrôle est en revanche relativement bien développée avec 750 entreprises certifiées. Ces entreprises transforment donc majoritairement du bois certifié importé.

1.1.2.2 Un contexte national dominé par le système PEFC

La faible surface concernée certifiée FSC n'est absolument pas représentative de la certification forestière en France. En effet un autre système de certification : le *Programme for the Endorsement of Forest Certification* (PEFC) est très présent sur le territoire. Les forêts certifiées PEFC représentent 48% de la surface forestière française[2]. Ce système de certification a vu le jour en Europe en 1999 sous le nom de *Pan European Forest Certification* à l'initiative d'acteurs de la filière. En 2003, il reconnait

[1] Source : données des structures certifiées

[2] Source : PEFC. (2017). *PEFC Global Statistics: SFM & CoC Certification, Data: June 2017*

plusieurs autres systèmes de certification forestière et prend son nom actuel. Ce système est largement majoritaire en France. Il a été soutenu par l'Etat : par exemple la certification PEFC est obligatoire pour les forêts publiques. Ce système se base sur des démarches d'amélioration continue (adhésion aux certifications ISO) en y ajoutant des conditions minimales d'adhésion. Définis pour une durée de cinq ans, les objectifs fixés par le schéma national sont régulièrement révisés. La conformité aux normes PEFC d'une structure n'est pas vérifiée au moment de la délivrance du certificat mais des contrôles peuvent ensuite survenir. Ce système bénéficie d'une très large reconnaissance en France, même s'il est peu soutenu par les ONGE. Dans ce contexte, le développement du système FSC est difficile : une grande proportion des surfaces sont déjà certifiées PEFC et les propriétaires ainsi que les différents acteurs de la filière peuvent être réfractaires à la double certification, en particulier vis-à-vis d'un système perçu comme concurrent de celui dans lequel ils sont déjà engagés (Jean, 2011).

1.1.2.3 Qui participe au FSC en France ?

Actuellement, seules six structures sont certifiées pour la gestion forestière. Le Tableau 1 ci-dessous récapitule l'ensemble de ces structures.

Tableau 1 : Les structures certifiées françaises

Structure	Date de certification	Type de certificat	Activité du porteur de certificat
Groupe Dambach	1999	Groupe	Gestionnaire
Groupement Pignada Born et Landes (porté par FP Bois)	1999	Groupe	Transformateur
Groupement pour une gestion responsable des forêts Bourguignonnes	2011	Groupe	Groupement de propriétaires
Comptoir des Bois de Brive	2012	Groupe	Exploitant pour le compte du transformateur International Paper
Alliance Forêt Bois	2012	Groupe	Gestionnaire exploitant
Agence des espaces verts d'Ile de France	2014	Individuel	Gestionnaire
Coopérative Forestière Bourgogne Limousin	Audit initial Juillet 2017	Groupe	Gestionnaire exploitant

Le système FSC offre plusieurs possibilités pour se certifier : la certification individuelle ou la certification de groupe. La certification de groupe permet un regroupement de plusieurs propriétaires qui mutualisent les procédures dues à FSC ainsi que les audits. En France ce type de certification est le plus courant.

Tous ces certifiés ne sont pas forcément membres du système FSC. La chambre économique est également constituées d'entreprises transformatrices, distributrices et de grandes marques (Chanel et L'Oréal par exemple). La représentation du secteur industriel est croissante, les grandes marques très présentes tandis que le secteur forestier reste peu représenté. La chambre environnementale est constituée d'associations de protection de l'environnement et d'association de la Responsabilité Sociale des Entreprises. La chambre sociale est constituée de syndicats, d'associations de l'économie sociale et solidaire, d'associations de consommateurs.

D'autres organismes peuvent également être identifiés comme « partie prenante » de la gestion forestière des certifiés et être impliqués au niveau régional.

1.2 Problématique et méthodologie

1.2.1 Pourquoi une analyse coûts-bénéfices de cette certification en France ?

La présence du FSC en France est relativement récente et ce système de certification est peu développé ainsi que méconnu du secteur forestier. On peut considérer que le FSC se trouve à un moment charnière avec la publication du premier référentiel national : le système bénéficie maintenant d'un cadre réglementaire national ce qui augmente sa portée d'action. En effet certaines structures ne pouvaient pas s'engager sur un référentiel privé. De plus ce référentiel est issu a été réalisé par un groupe de travail national auquel l'ensemble des acteurs de la filière a été invité à participer. Tous avaient donc l'opportunité d'influer sur son contenu. Ce référentiel constitue donc une opportunité pour FSC d'augmenter les surfaces certifiées en France. Les candidats à la certification veulent cependant connaître les avantages et inconvénients du système avant de se lancer.

L'association FSC France a donc souhaité faire le bilan des coûts et bénéfices apportés par le système en se basant sur l'expérience des certifiés français. Ce bilan a deux objectifs :

- Identifier des pites d'améliorations possibles pour améliorer le rapport coût-bénéfice
- Mieux connaitre l'ensemble des avantages et inconvénients pouvant être apportés par la certification FSC de façon à pouvoir mieux renseigner les candidats à la certification

Au niveau international, des possibilités de simplification du référentiel sont étudiées. Dans ce cadre l'association souhaitait également déterminer le rapport coûts-bénéfices des différents éléments du référentiel dans un éventuel objectif de simplification. Dans un second temps, il a également été décidé de comparer la situation française à d'autres pays européens en complément de l'étude. Cette comparaison est disponible en Annexe 2. Certains éléments provenant de cette comparaison seront utilisés tout au long de ce rapport.

1.2.2 Etat de l'art sur les coûts et bénéfices de la certification FSC

- Les différents coûts

Le processus de certification entraîne différents surcoûts. Ces coûts sont difficiles à identifier car ils varient de façon importante d'une structure à l'autre au sein du secteur forestier (Chen et al. 2010). Ils varient de plus également selon la taille de l'unité de gestion : ils sont plus faibles pour des unités de gestion plus petites[3] (Cubbage et al., 2009). Ces coûts peuvent sont de natures différentes, ils coûts sont séparés en coûts directs et coûts indirects (Simula et al. 2004). Les coûts directs sont les coûts liés à l'obtention du certificat en lui-même et comprennent les coûts d'audit ainsi que la préparation à cet audit. Les coûts d'audit sont assez facile à évaluer, en revanche les coûts de préparation peuvent différer fortement selon le type de gestion déjà pratiqué. Les coûts indirects sont les coûts de maintien de la conformité aux exigences de la certification. La Figure 2 ci-dessous récapitule les différents coûts pouvant être observés.

[3] Différence entre des propriétés de moins de 400 ha : 6,45-39,31$/ha et de plus de 4000ha : 0,07-0,49$/ha/an

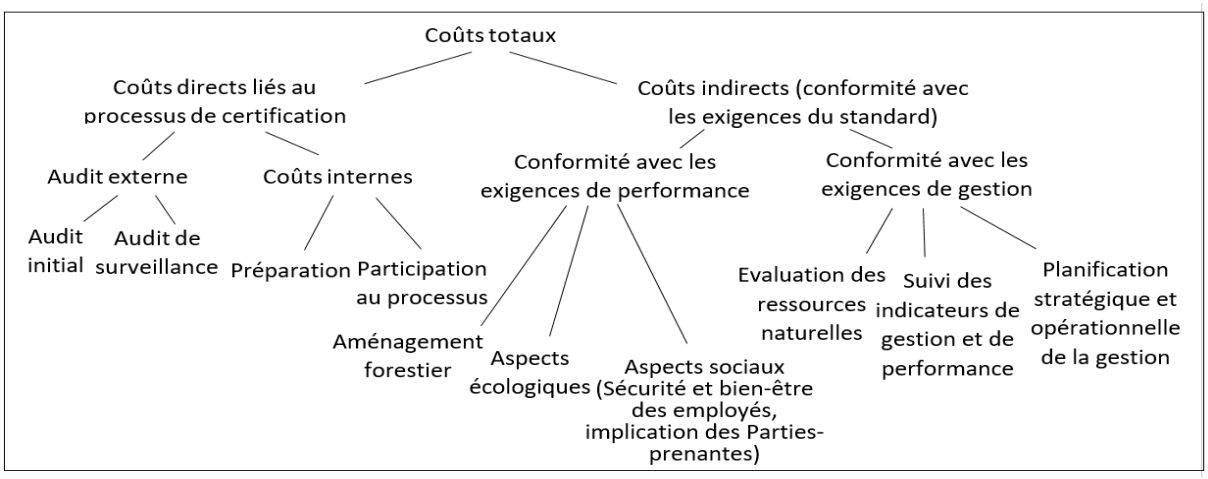

Figure 2: Catégorisation des coûts liés à la certification forestière. Adapté de (Simula et al. 2004)

Les résultats des différentes études sur les coûts dans le contexte de forêts tempérées sont hétérogènes. Ils sont non seulement obtenus dans des contextes différents mais également en considérant des coûts différents. Quelques exemples sont donnés en Tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2: Exemples d'estimations de coûts et de bénéfices de la certification FSC pour des forêts tempérées

Pays ou région	Coût par ha/an	Type de coûts	Remarques	Plus-value sur le prix du bois
Allemagne (Krämer, Straka, & Fritsch, 2013)	9,75€ (Coûts d'audit uniquement : de 0,11 à 0,77€[4])	Surcoûts de desserte et manque à gagner (coûts indirects de conformité avec les exigences du standard sur les aspects écologiques et forestiers)	Etude sur les forêts publiques du Rheinland-Pfalz	Non étudiée
Espagne (Estevez Malvar, 2016)	De 0,4€ à 11,5€	Totaux Coûts indirects de conformité d'exigence avec les performances en termes écologiques et d'aménagement forestier non pris en compte	Ecart entre les forêts publiques et les groupes de petits propriétaires privés du pays	1 à 3€/t uniquement sur un certain type de produits.
Etats-Unis (Schreiber & Vincent, 2012)	0,04$	Totaux	Etude pour la société forestière « The Forestland Group »	10,5%

Ces coûts sont également séparés dans le temps dans certaines études (Breukink&al., WWF, 2015) : on en en effet distinguer deux périodes distinctes : la période de mise en place de certification (période précédent l'obtention du certificat) et la période « post-certification » (période après l'obtention du certificat). Les structures de coûts et de bénéfices sont en effet différentes sur les deux périodes.

- Les différents bénéfices

[4] Source : FSC Allemagne

La ci-dessous récapitule les différents bénéfices possibles de la certification. Si les bénéfices indirects sont démontrés dans plusieurs études de manière qualitative (Breukink&al., WWF, 2015), les bénéfices en termes de plus-value économiques sont rarement chiffrés. L'étude de Schreiber & Vincent (2012) montre cependant que cette plus-value peut être non négligeable : 10,5% du prix des produist vendus. Cette plus-value est cependant rarement affichée et il a fallut une étude statistique pour la démontrer.

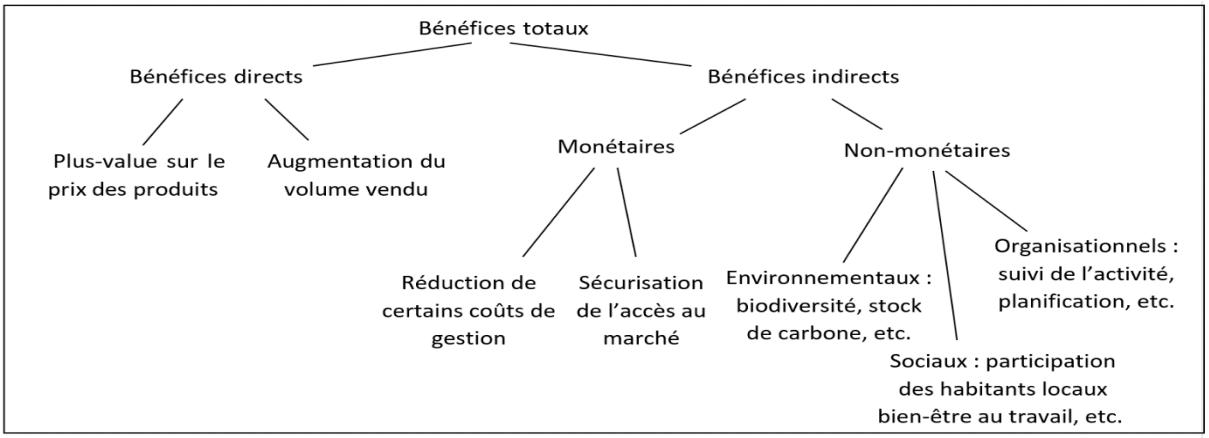

Figure 3: Catégorisation des bénéfices liés à la certification forestière. Adapté de (Simula et al. 2004)

Si les différents coûts vus précédemment sont tous pris en charge par la structure certifiée, les bénéfices sont plus larges et ne concernent pas uniquement la structure certifiée. On peut faire remarquer que la littérature fait souvent le bilan des coûts et bénéfice quantitatifs en mentionnant également parfois les bénéfices qualitatifs sans aborder les contraintes ou problèmes rencontrés qui ne se chiffrent pas.

1.2.3 Méthodologie employée

La demande de FSC France était de s'appuyer sur le retour sur expérience des certifiés pour réaliser cette analyse. Le système FSC comporte deux certifications complètement différentes avec des référentiels différents et des certifiés différents : la certification de gestion forestière et la certification de « chaîne de traçabilité ». Même si certains certifiés peuvent avoir la double certification, l'analyse porte exclusivement sur la certification de gestion des forêts.

L'état de l'art précédemment dressé montre qu'une grande partie des bénéfices de la certification FSC semble difficilement quantifiable, de même que certaines contraintes qu'il est important de prendre en compte. Le sujet de l'analyse des coûts et des bénéfices revient donc, au sens large à celui des avantages et de inconvénients. L'étude a donc comporté deux axes la réalisation d'entretiens ainsi que la récolte et l'analyse des coûts et bénéfices chiffrés des certifiés. La Figure 4 ci-dessous récapitule la méthodologie utilisée :

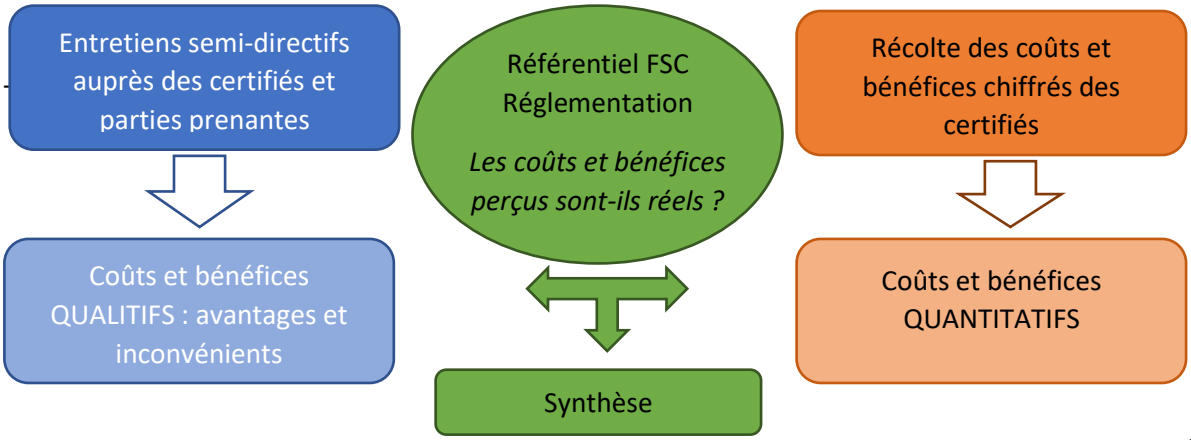

Figure 4: Schéma récapitulant la méthodologie utilisée

1.2.3.1 La réalisation des entretiens

Les entretiens ont pour objectif d'identifier l'ensemble des avantages et inconvénients (qui peuvent se traduire ou non en coûts et bénéfices) perçus par les acteurs de la certification FSC et par quelle catégorie d'acteurs ils sont perçus. Des entretiens semi-directifs ont donc été réalisés. Le guide d'entretien utilisé est disponible en Annexe 3.

Plusieurs hypothèses ont été formulées :

- Les avantages et les inconvénients perçus dépendent du type d'acteur concerné (principalement certifié ou partie prenante)
- Au sein du groupe des certifiés, les avantages et inconvénients perçus dépendent des raisons pour lesquelles la structure s'est certifiée FSC

Le nombre de structures certifié étant faible, l'ensemble de celles-ci a été interrogé. Au sein de chaque structure, plusieurs personnes ont été interviewées lorsque cela était possible de façon à avoir le point de vue du personnel mettant en place la certification sur le terrain autant que celui de l'équipe encadrante. Des structures ayant étudié la possibilité de se certifier, qu'elles aient décidées de se certifier ou non, ont également été interrogées. Des parties prenantes non certifiées ont également interrogées, qu'elles soient membres du FSC et participants au processus de décision ou simplement parties prenantes des certifiés en région. Les organismes certificateurs, acteurs étant en contact avec les certifiés, ont également un point de vue intéressant, plus global sur le système. Dans le cadre de la comparaison avec d'autres pays européens, des bureaux FSC d'autres pays européens ont également été contactés. La liste des organismes interrogés est disponible en Annexe 4. Au total 45 personnes ont été interrogées, ci-dessous récapitule l'ensemble des personnes contactées. La saturation d'information intervenant à partir de vingt à quarante entretiens (Deuffic, comm.pers., 2016), on peut considérer que l'échantillon interrogé doit permettre d'appréhender l'ensemble des avantages et inconvénients perçus par les différents acteurs.

1.2.3.2 L'analyse des coûts et bénéfices chiffrés des certifiés

Comme nous l'avons vu lors de l'état de l'art, les coûts et bénéfices peuvent être considérés sur deux phases différentes : la période de mise en place jusqu'à l'obtention de la certification et la période « post-certification ». Ces deux périodes ont donc été séparées.

- Les coûts

Il est important de bien définir quels coûts sont pris en compte car les résultats peuvent varier grandement selon les coûts considérés. Les coûts étudiés ici par rapport à l'ensemble des coûts décrits dans la bibliographie sont représentés sur la Figure 5 ci-après.

Deux types de coûts sont distingués dans la bibliographie : les coûts directs et les coûts indirects. Ici certains coûts de non conformités avec les exigences de performance n'ont donc pas été pris en compte. Il s'agit de coûts liés à un manque à gagner dû à la gestion imposée par FSC comme le fait d'immobiliser certains bois ou de ne pas pouvoir planter certaines essences. Ils n'ont pas été comptabilisés car une grande partie des éléments à l'origine de ces coûts sont spécifiques du nouveau référentiel et n'ont donc pas encore été mis en place par les certifiés. Il est donc difficile de les estimer.

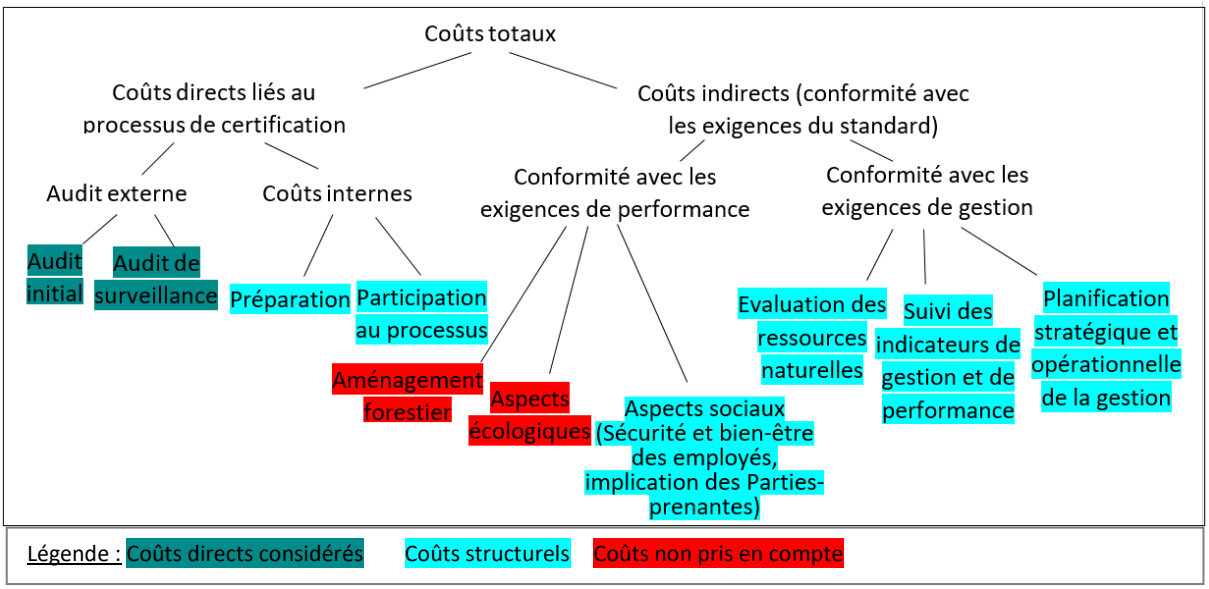

Figure 5: Répartition des coûts étudiés par rapport à l'ensemble des coûts

Il était également difficile de séparer les coûts internes directs liés au processus de certification des coûts indirect de conformité avec les exigences de gestion. Par exemple comment estimer ce qui relève de la préparation documentaire pour l'audit ou du suivi des indicateur ou encore de la planification ? Les certifiés documentent ce qu'ils font en continu et considèrent que cela fait partie de la préparation à l'audit. De la même manière le temps consacré aux relations avec les parties prenantes est du temps de personnel et n'est souvent pas séparé ou pas communiqué dans le cadre de cette étude. Il a donc été choisi de prendre en compte l'ensemble des coûts de personnel en interne, cette donnée étant la plus facilement estimable par les structures certifiées ainsi que les éléments spécifiques de l'organisation interne de la structure : certaines tâches étant déléguées à un organisme externe. L'ensemble de ces coûts sont rassemblés comme des « coûts structurels », par oppositions aux coûts directs considérés dans cette étude qui sont composés des coûts d'audits et des coûts de redevance FSC. La Figure 6 ci-dessous récapitule les différents coûts pris en compte :

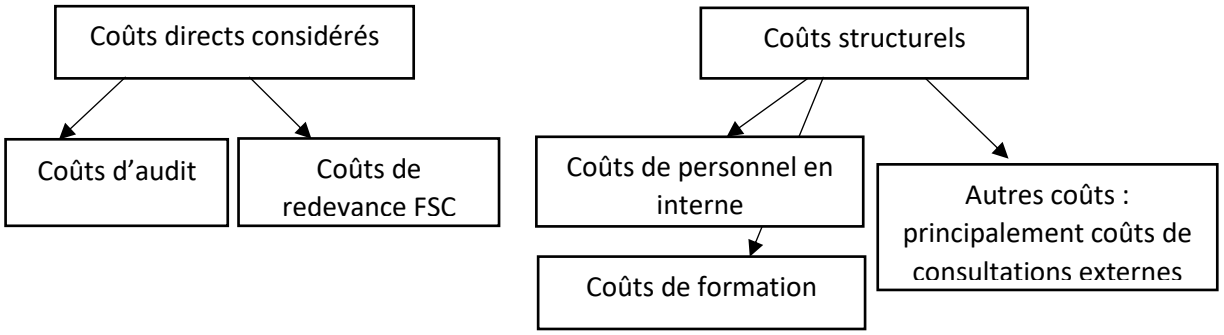

Figure 6: Schéma représentant les différents coûts pris en compte

Il est intéressant de remarquer que les coûts d'éventuels investissement dans de nouveaux équipements de sécurité ou d'exploitation, qui peuvent être considérés comme non négligeables dans d'autres études (Breukink & al., WWF, 2015), n'ont pas été considéré ici. Ils n'ont en effet, soit pas été mentionnés par les certifiés soit mentionnés mais identifié comme relevant de la réglementation française et donc non imputables à la certification FSC.

Le coûts de personnel en interne a été calculé à partir du temps estimé par les différentes strutures et en considérant le coût d'un Equivalent Temps Plein de 66000€ TTC pour un technicien et de 110000€

pour un cadre ainsi qu'un coût journalier de 300€ pour un technicien et de 500€ pour un cadre. Les mêmes coûts d'ETP et de journée ont été appliqués à toutes les structures.

- Les bénéfices

Une méthode différente a été utilisée pour les bénéfices. Seul le bénéfice direct de plus-value sur le prix des produits a parfois pu être chiffré. Rares sont les acheteurs affichant une plus-value chiffrée supplémentaire spécifiquement pour la certification FSC. Lorsque c'était le cas sur un volume donné, elle a été prise en compte. Dans les autres cas il est difficile de savoir si le bois est vendu plus cher parce qu'il est FSC. La bibliographie montre que cela peut être le cas, cependant il a fallu une étude statistique et étant donné le faible nombre de certifiés français et les faibles quantités concernées ainsi que la non disponibilité des données, il était impossible d'en réaliser une. Seule la plus-value parfois ouvertement affichée a donc été prise en compte.

Les autres bénéfices n'ont pas été chiffrés, faute de données sur les volumes précis concernés ou de méthodologie adéquate. La Figure 7 ci-dessous permet de visualiser la méthodologie employée pour les différents bénéfices :

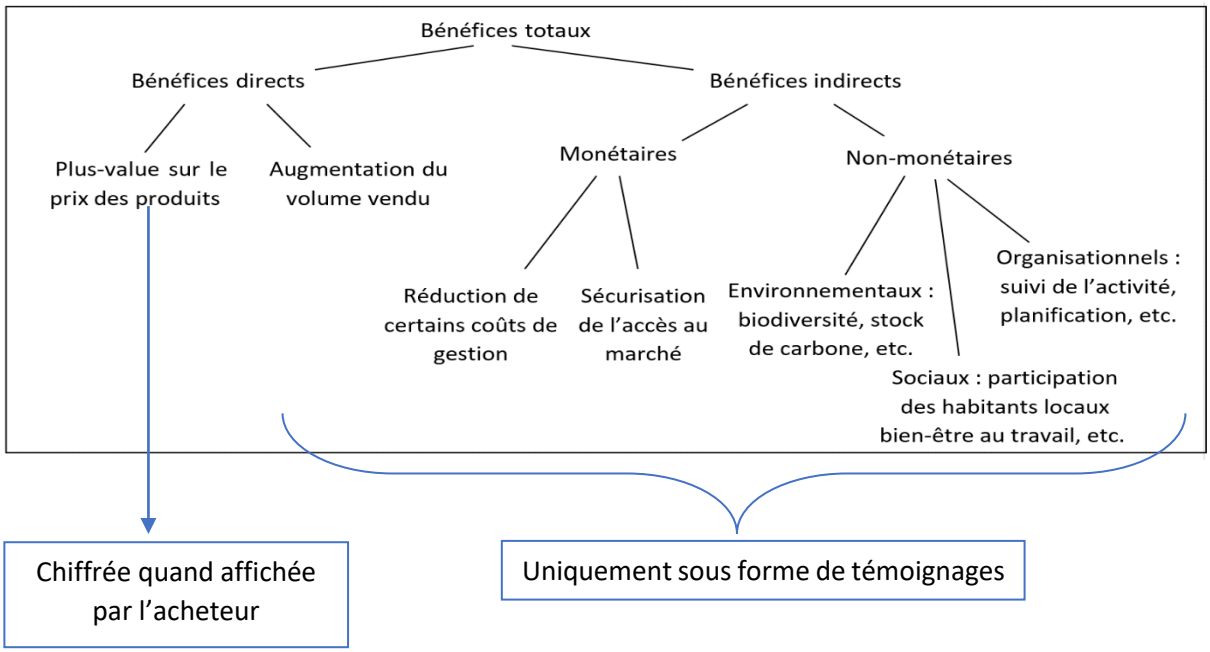

Figure 7: Méthodologie employée pour prendre en compte les différents bénéfices

On peut faire remarquer que tous les bénéfices présents dans la bibliographie ont été cités par au moins une personne interrogée lors de cette étude.

1.2.3.3 Synthèse et difficultés méthodologiques rencontrées

Les avantages et inconvénients cités par les différents acteurs ont ensuite été comparés aux coûts et bénéfices chiffrés ainsi qu'aux exigences du FSC afin de vérifier leur pertinence. Certaines critiques peuvent en effet résulter d'une mauvaise information et d'une certaine incompréhension du fonctionnement du système ou de ses exigences.

- Une relation coûts-bénéfices par critère non effectuée

Il est rapidement apparu que la connaissance des personnes interrogées sur le nouveau référentiel est assez hétérogène : elle va de ceux qui ont participé au groupe de travail et qui ont déjà commencé à tester de nouvelles procédures pour s'adapter à ceux qui sont parties-prenantes, n'ont pas participé au groupe de travail et ne savent que de manière très flou ce que ce nouveau référentiel implique en

passant par ceux qui sont au courant du contenu mais n'ont pas encore commencé à réfléchir à la manière dont ils allaient adapter leurs procédures. Même si le processus de création du nouveau référentiel dure depuis plus de cinq ans, il vient tout juste d'être publié, cette hétérogénéité dans la connaissance du référentiel semble donc logique. Pour cette raison, il était extrêmement compliqué de chercher à analyser les coûts et les bénéfices par principe ou critères, certains se basant sur l'ancien référentiel (dont il existe trois versions différentes) tandis que d'autres prennent déjà en compte les contraintes du nouveau standard. Cet aspect de l'étude a donc été abandonné.

Les pistes d'amélioration seront donc plus générales et analysées par rapport aux avantages et aux inconvénients ainsi qu'aux principaux coûts identifiés.

- Une séparation difficile avec les exigences réglementaires, importantes dans le contexte français

L'activité de gestion forestière est très réglementée dans le contexte français. Le FSC inclue le respect de cette réglementation dans son référentiel (il s'agit des principes 1 et 2). Lorsqu'il était identifiable que les coûts fournis relevaient du respect de la réglementation française, ces coûts n'ont pas été pris en compte. Dans ce cadre seuls deux types de coûts ont pu été identifiés :

- Les coûts liés à la rédaction d'un Plan Simple de Gestion (PSG) : ces coûts ont été estimés à 10% du temps du personnel[5] pour ceux dont le personnel chargé de la certification FSC réalisent également le PSG.
- Des coûts de renouvellement de machines « pas dans les normes »

Il n'a cependant pas toujours été possible de séparer le coût de cette réglementation. Cet aspect sera abordé en discussion.

2 Des motivations et des modes de fonctionnements différents

Une des difficultés de cette étude a également été de définir à qui s'appliquent les coûts et les bénéfices cités. En effet ces derniers ne sont pas les mêmes selon les différents acteurs de la certification et en particulier selon les raisons pour lesquelles la structure s'est impliquée et/ou s'implique dans le système de certification FSC. Nous allons donc définir dans cette partie les différentes motivations qui ont poussé ou qui pourraient pousser une structure à s'impliquer dans FSC. Ces motivations ont été séparées dans d'autres études en trois catégories : économiques, communication et amélioration de l'image de la structure, amélioration des pratiques (FSC Allemagne, 2017). On peut distinguer deux grands groupes dans le cas français : ceux qui adhèrent pour des raisons économiques et ceux qui adhèrent pour les autres raisons. Le Tableau 3 ci-après précise la répartition des différents participants à la certification FSC dans ces deux groupes.

[5] Estimation réalisée à partir de la proportion des plan de gestion réalisés par le personnel FSC comprenant la rédaction d'un PSG ainsi qu'à partir de la différence de temps passé entre un plan de gestion FSC comprenant la rédaction d'un PSG et un plan de gestion FSC n'en comprenant pas

Tableau 3: Tableau représentant les différentes motivations des participants au système FSC

Motivations économiques		Image, reconnaissance, amélioration interne et de la gestion forestière
Une demande obligatoire du marché	Plus-value économique	
• Comptoir des Bois de Brive (CBB) • Groupement Pignada Born et Landes (GPBL)	• Alliance Forêt Bois (AFB) • Coopérative Forestière Bourgogne Limousin (CFBL) • Groupe Dambach	• Groupement pour une gestion responsable des forêts bourguignonnes (GGRFB) • Agence des espaces verts d'île de France (AEV) • Parties prenantes

2.1 Des motivations principalement économiques

2.1.1 Une motivation prédominante, valorisée dans le système FSC

Comme nous l'avons, la certification est un système volontaire basé sur une logique de marché. Le système FSC valorise de plus l'utilisation des produits forestiers et leur valorisation économique. La durabilité d'une exploitation forestière passe en effet par sa rentabilité économique comme le souligne le principe 5 et en particulier le critère 5.5 du référentiel : « L'Organisation doit démontrer, à travers sa planification et ses dépenses, […] son engagement pour une viabilité économique à long terme ». Cette rentabilité économique doit donc pouvoir être démontrée. « *La meilleure façon de ne pas protéger les forêts est de ne pas leur donner de valeur économique* », affirmait ainsi Jean Bakouma, ancien président de FSC France [6] : la rentabilité économique permet de préserver les autres valeurs de la forêt. Il n'est donc pas étonnant qu'en France, quatre porteurs de certificat sur les six invoquent les raisons économiques comme principale motivation pour se certifier. Les certifiés concernés sont des industries, coopératives forestières et de gestionnaires forestiers porteurs de certificats de groupe.

« C'était vraiment juste pour des raisons économiques »[7]
« Le marché le demandait. »[8]

2.1.2 Mais quelles sont exactement ces raisons économiques ?

- Une demande du client bois tirée par le marché de l'exportation

La décision de se certifier est provoquée par le demande du marché des produits bois. Ainsi les coopératives qui ont deux types de clients : le client bois et le client propriétaires forestiers précisent bien : *« C'était une demande du client bois. »* [9]. In fine, les produits finis certifiés sont essentiellement commercialisés à l'international d'où la demande émane : *« pour répondre à des marchés : l'Angleterre et le Japon. »*[10]. La demande est donc tirée par le marché de l'exportation. Cette idée est également

[6] http://www.natura-sciences.com/environnement/fsc-pefc-durable689.html
[7] Technicien de la Coopérative Forestière Bourgogne Limousin (CFBL)
[8] Représentant du Comptoir des Bois de Brive
[9] Technicienne FSC d'Alliance Forêt bois
[10] Représentant du GPBL

présente dans la bibliographie : plus le niveau des exportations est élevé et plus les entreprises et les propriétaires forestiers seront motivés pour se certifier (Van Kooten et al. 2005). Cette demande internationale émane des distributeurs. La certification fait partie de leur stratégie marketing pour valoriser une image plus citoyenne (Boilley, 2001). La Figure 8 ci-dessous montre l'influence de la demande internationale sur les certifiés dont les motivations sont économiques.

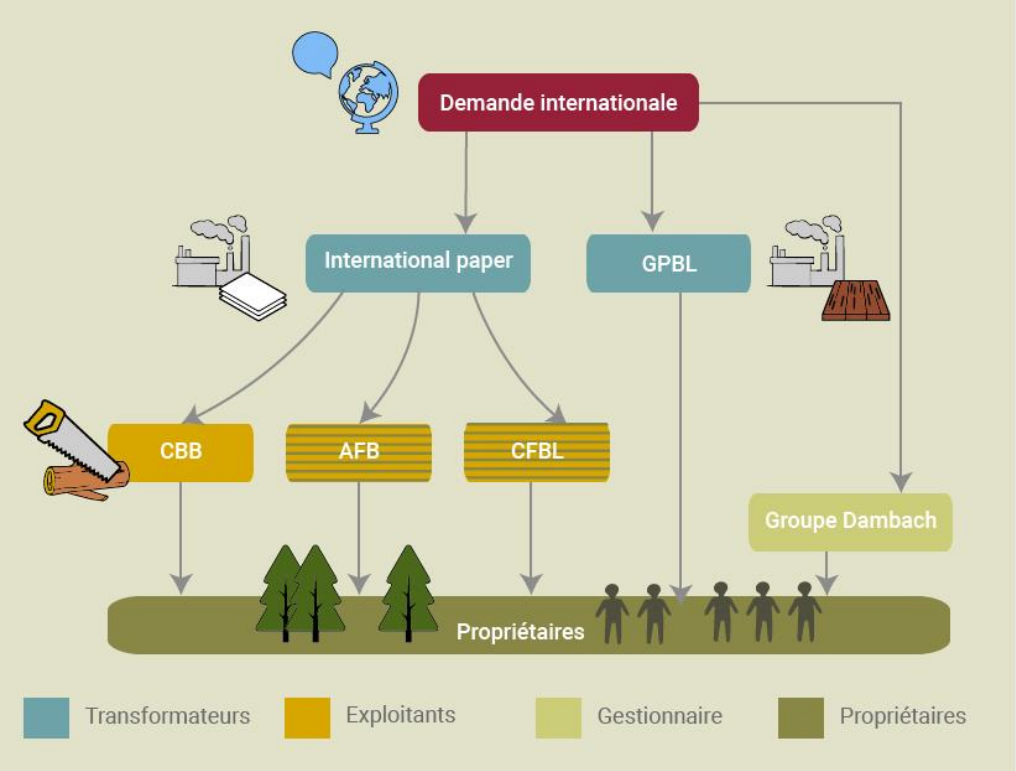

Figure 8: une certification déclenchée par la demande internationale

- Une certification parfois obligatoire

Ces raisons économiques sont prépondérantes chez les certifiés actuels. Ce ne sont pas forcément les seules mais ce sont elles qui justifient la certification. Pour certains, il s'agissait même d'une opération essentielle, effectuée par vrai besoin comme pour le Comptoir des Bois de Brive et le Groupement Pignada Born et Landes.

« C'était la survie de notre travail »[11]
« Sans FSC je ferme mon usine […] c'est un enjeu énorme »[12]
« On en a besoin. »[13]

Pour d'autres il s'agit d'une opportunité commerciale sans laquelle il serait parfaitement possible de fonctionner. La certification, présentée comme un système volontaire peut donc dans certains cas s'avérer obligatoire. Dans le cas étudié, elle l'est pour les transformateurs : ils doivent s'adapter à la demande. Ils mettent alors en place des stratégies pour pouvoir s'approvisionner en bois certifié. Les exploitants et les propriétaires, eux, ont le choix de se certifier ou non. Ils le font alors si les conditions

[11] Représentant du comptoir des Bois de Brive
[12] Autre représentant du comptoir des Bois de Brive
[13] Représentant du GPBL

créées par les transformateurs sont suffisamment attrayantes. Ces bénéfices économiques seront détaillés en 4.1.

Dans les deux cas, si cette nécessité ou avantage économique vient à disparaître, les structures sortiront du système FSC. Cela s'est déjà produit : *« Nous avons été certifiés FSC pendant longtemps car les marchés britanniques imposaient cette certification sur les produits que nous leur exportions. Aujourd'hui, sur ces marchés-là, ils tolèrent le PEFC, ce qui fait que nous n'avons plus qu'une certification. »*[14]

Le système semble donc dépendant de la demande des distributeurs ce qui peut être considéré par certains comme une certaine fragilité du système.

2.2 La communication et l'amélioration des pratiques

2.2.1 La reconnaissance d'une gestion forestière de qualité

Les certifiés dont les motivations n'étaient pas économiques se sont certifiés pour obtenir une reconnaissance :

« Pouvoir mettre une reconnaissance et une étiquette sur une gestion qui était déjà exemplaire sur un certain nombre de sujet » [15]
« Pour être reconnus »[16]

Cette reconnaissance est recherchée au niveau local : *« Ça nous renforce dans la façon dont on peut rassurer les gens sur une coupe […] o*n est plus crédible, cela renforce notre légitimité. »[17], mais la reconnaissance internationale est également mentionnée, FSC étant considéré comme le seul label avec autant de reconnaissance à l'international, il ne faut *« pas s'isoler »*[17].

2.2.2 Provoquer une amélioration de la gestion forestière

Cette motivation est partagée par les parties-prenantes et les certifiés dont les motivations ne sont pas économiques. Il est important de préciser que les parties-prenantes en région n'ont pas réellement de motivations initiales puisqu'elles n'ont pas choisi d'elles-mêmes de se certifier FSC mais ont été *« identifié[es] implicitement comme telle[s]. »* [18]Cette motivation peut être divisée en deux aspects :

- Améliorer sa propre gestion forestière : cet aspect est minoritaire. Il est valable pour l'Agence des Espaces Verts Pour l'Agence des Espaces Verts : *« On veut avoir un minimum de bonnes pratiques […] ça nous a permis d'être accompagné »*. D'autres certifiés le mentionnent également de manière marginale : *« Je suis réceptif à ce que FSC peut m'apprendre. »*[19]
- Encourager une amélioration des pratiques à l'échelle française :
  « Encourager d'autres propriétaires à gérer de cette façon, servir d'exemple. »[16]

[14] Représentant de la Société des exploitants forestiers et industriels en bois du Sud-Ouest (Michel Bedora)
[15] Technicien de l'AEV
[16] GGRFB
[17] Représentant de l'AEV
[18] PNR
[19] Groupe Dambach

« De cette façon » signifie faire prendre en compte d'autres enjeux que la production de bois dans la gestion forestière : *« Promouvoir une autre sylviculture. »*[20]

2.3 L'évolution de ces motivations : une exacerbation de la motivation économique

Les raisons précédemment évoquées pour se certifier sont celles qui ont été à l'origine de la décision de certification. On peut penser que ces raisons ont pu évoluer cependant l'attente d'avantages économiques reste prédominante chez ceux dont c'était l'objectif. Ils aimeraient que ces avantages économiques soient plus importants. Cette attente fait même son apparition chez les certifiés dont ce n'était pas la motivation première : *« On espère pouvoir vendre des bois à un prix plus important. »*[21]. En effet le manque d'avantage économique peut rendre la certification difficile à justifier : *« Il va falloir se battre en interne pour garder la certification FSC »*[21].

« Cela restera une attente commerciale »[22] affirme un auditeur.

Les raisons pour se certifier évoquées précédemment sont diverses. D'autres bénéfices seront également détaillés dans la suite de ce rapport, bénéfices qui ne faisaient pas partie à la base des motivations de certains. La certification FSC est donc un outil qui peut servir bien des objectifs, il faut cependant en avoir le besoin. Ainsi certaines personnes interrogées admettent que certains éléments peuvent être des forces de la certification, mais cet aspect n'est pas un besoin pour eux, ils ne le conçoivent donc pas comme un point positif. *« Le seul intérêt serait donc d'être en conformité avec une certaine éthique d'exploitation forestière. »*[23] témoigne ainsi une structure qui a arrêté de se certifier. Les certifiés doivent en avoir besoin : *« Ce n'est pas : on va faire du FSC parce que c'est génial de faire du FSC. »*

2.4 Des motivations différentes qui correspondent à des fonctionnements différents

Les certifiés ont des manières très différentes de fonctionner et d'intégrer FSC à ce fonctionnement. Ces différentes manières impliquent des répartitions des coûts différentes.

Ainsi les transformateurs et exploitants désirant du bois FSC certifient les propriétaires sans faire payer de frais supplémentaires de manière à pouvoir assurer leur approvisionnement. Les propriétaires ne touchent pas non plus de plus-value économique sur la vente de leurs bois certifiés. Il s'agit alors de convaincre les propriétaires de se certifier : *« On a eu du mal à trouver des propriétaires qui voulaient se certifier FSC. »*[24]

Pour les propriétaires publics, le gestionnaire obligatoire est l'Office National des Forêts. Ce dernier ne fait pas payer de frais supplémentaires pour être conforme à la certification. Les propriétaires prennent à leur charge certains éléments de la certification ou font appel à une aide externe. Enfin les

[20] WWF
[21] AEV
[22] Auditeur FSC
[23] Représentant de la Coopérative Agricole et Forestière Sud Atlantique - CAFSA
[24] Représentant du GPBL

propriétaires privés avec leur propre gestionnaire ont donc à leur charge tous les frais de certification mais en perçoivent également les bénéfices.

Les certifiés exploitants certifient actuellement continuellement de nouvelles propriétés pour assurer l'approvisionnement. Tandis que les autres certifiés ont certifié leur surface lors de l'audit initial et ne certifient plus de nouvelles surfaces même si certains aimeraient s'agrandir. Le cas de l'Agence des Espaces Verts est un peu intermédiaire : si une grande surface a été certifiée lors de l'audit initial, de nouvelles surfaces sont également certifiée lorsqu'elles se dotent d'un plan d'aménagement.

3 Inconvénients et coûts

3.1 Les inconvénients et critiques mentionnés

La Figure 9 ci-dessous récapitule les principaux inconvénients cités et critiques émises. Certaines critiques sont émises par tous les groupes d'acteurs tandis que d'autres sont spécifiques d'un certain type d'acteur. Chaque point sera ensuite détaillé dans le chapitre ci-après.

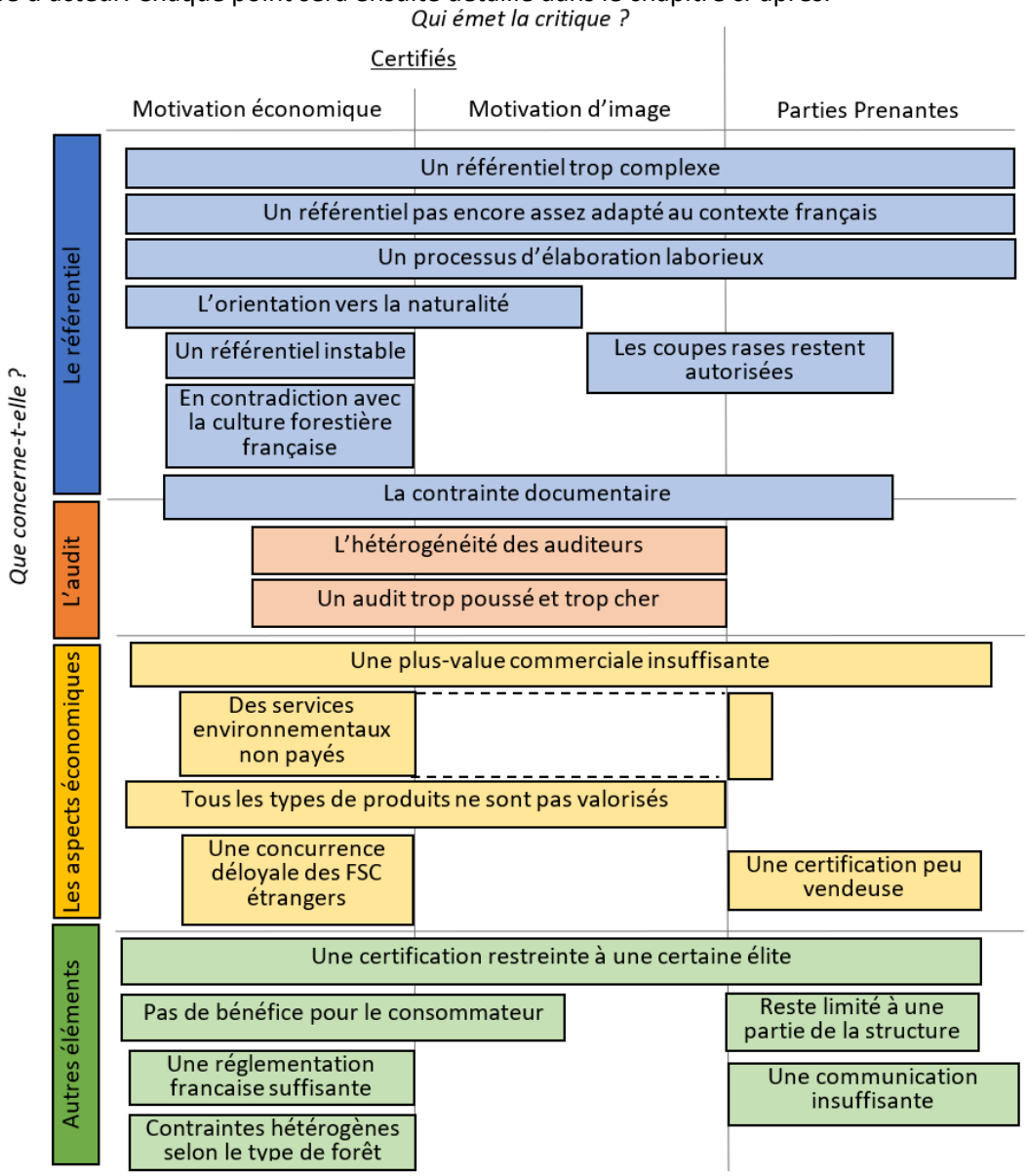

Figure 9 : Schéma représentant les différentes critiques émises par groupe d'acteurs

3.1.1 Les inconvénients partagés par tous

3.1.1.1 La contrainte documentaire

Cette contrainte documentaire est ainsi systématiquement citée comme une contrainte majeure, quelles que soient les motivations des certifiés. Avec l'audit, elle est ce que les certifiés considèrent comme le plus contraignant dans le système FSC.

« Quand tu vois que les 3/4 du temps on le passe à remplir des papiers, ça fait peur »[25]
« La documentation c'est monstrueux » [26]

De plus ces documents sont souvent considérés comme inutiles et n'apportant pas de plus-value dans la gestion :

« Ce n'est pas parce qu'on remplit plusieurs armoires de documents que la forêt est mieux gérée. »[27]
« Ne sert absolument à rien à part à prouver […] C'est tout bête hein mais c'est des milliers d'indicateurs comme ça qu'il faut fournir »[26]
« C'est juste le suivi des critères FSC, je trouve que ça n'améliore pas notre fonctionnement »[28]

Selon les certifiées, ces procédures servent principalement de preuve pour l'audit et apportent peu au fonctionnement de la structure. C'est un point dont certaines parties-prenantes sont également conscientes en admettant que cela doit représenter une contrainte importante au niveau de *« tout ce qui implique le contrôle, les suivis […] documenter un certain nombre de choses. »*[29] et dont certains se plaignent également en signalant qu'ils reçoivent une quantité importante de documentation dont la relecture est chronophage et inutile puisque les corrections ne sont pas prises en compte : le temps passé sur le terrain avec les certifiés est bien plus efficace.

Les certifiés souhaiteraient qu'un peu plus de confiance soit possible et qu'ils ne soient pas obligés de tout documenter systématiquement.

« Parfois il faut aussi faire confiance au gestionnaire forestier »[26]

On voit bien que cette critique recoupe plusieurs aspects de la certification : la complexité du référentiel et la quantité d'informations demandée ainsi que le système d'audit. Ces deux éléments ont également fait spécifiquement l'objet de critiques que nous verrons plus loin. La notion de confiance en le gestionnaire forestier est également un sujet qui revient pour ces deux éléments.

Le temps réellement passé sur les tâches administratives sera détaillé plus loin dans ce rapport.

3.1.1.2 Un référentiel complexe, les critiques sur le référentiel

- Un référentiel adapté de principes et critères internationaux

Le référentiel est considéré par tous comme complexe et difficile à comprendre.

« Des choses qui peuvent être écrites de façon beaucoup plus simple. […] Il y a plein d'endroits dans le standard où ça se renvoie la balle. »[30]

---

[25] Représentant du Comptoir des Bois de Brive
[26] Représentant de l'Agence des Espaces Verts
[27] Représentant de la Caisse des Dépôts
[28] Représentant de la Coopérative Forestière Bourgogne Limousin
[29] Représentant du WWF
[30] Représentant du WWF

« Si on se pointe avec le référentiel, le gars il fait demi-tour immédiatement »[31]
« Vous avez vu le nombre de pages ? » [32]

Le fait qu'il ait dû être adapté de Principes et Critères internationaux participe à cette complexité. En effet une majorité de certifiés pensait avant de se certifier que la certification FSC était réservée aux forêts tropicales ou alors ne connaissait pas l'existence de cette certification. Encore aujourd'hui, ils font remarquer la *« coloration tropicale »* [33] des Principes et Critères FSC (P&C) qui rend leur adaptation au contexte français difficile et parfois illogique.

« On sent bien qu'il faut tordre un certain nombre de choses […] il y a besoin d'adapter les notions et quand on adapte les notions c'est toujours délicat »[34]
« Il y a plein de choses qu'on a déclinées sans qu'il y ait réellement une valeur-ajouté pour la France. »[30]

Malgré l'adaptation du référentiel au cas français, le fait que les P&C n'aient pas été pensés au départ pour la France se fait donc toujours ressentir. Si la certification FSC avait pour objectif initial d'enrayer la déforestation, les P&C sont pensés de façon globale et certaines notions ne sont pas forcément très parlantes dans le contexte français comme par exemple l'implication des communautés locales. De plus ils ont également été pensés pour de grandes surfaces.

- L'inadaptation au contexte local

Le référentiel est jugé comme encore pas suffisamment adapté à la micropropriété française par certains certifiés. FSC international gère l'adaptation à la petite propriété par la notion de SLIMF (Small and Low Intensity Management). Il s'agit d'un seuil de surface en-dessous de laquelle la propriété est considérée comme petite est subissant une gestion peu intensive. Les SLIMF bénéficient de l'allègement de certaines exigences : cela est précisé pour chacune d'entre elles. En France, le seuil de SLIMF est fixé à 500ha (FSC-France, 2017b). Dans le nouveau référentiel, la notion de SLIMF n'est plus utilisée que pour le calcul d'échantillonnage des audits, chacune des exigences étant adaptée à l'échelle, l'intensité et le risque des activités de gestion. Par exemple, concernant les ours d'eau et les zones humides, pour les *« Unité de Gestion ≤ 25 ha : La cartographie n'est pas exigible. »* (FSC-France, 2017b).

Cependant cette adaptation à la petite propriété est jugée encore insuffisante, en particulier par les groupes exploitants qui sont les principaux concernés : ce sont eux qui sont les plus confrontés à la micropropriété française. Selon eux les exigences restent quasiment identiques pour les petits propriétaires : *« Faire un truc simplifié pour les petites propriétés c'est pas possible »* [35]

Ce point est aussi mentionné par un auditeur qui concède que cette certification est *« difficilement accessible aux petits propriétaires ».*

Cependant il est admis par ces certifiés que des progrès ont été faits avec le nouveau référentiel français, même si cette adaptation reste pour eux insuffisante.

« On a essayé de progresser là-dessus mais on n'y est pas tout à fait arrivé encore. » [78]
« Ça s'est bien amélioré mais ce n'est pas encore ça. » [36]

---

[31] Représentant du GGRFB
[32]Représentant d'un PNR
[33] Lande Nature
[34] Représentant de l'ONF
[35] Technicien AFB
[36] Représentant du CBB

Cette inadaptation à la petite propriété ne réside pas pour certains dans le fait que la procédure n'est pas assez simplifiée pour elles, mais plutôt dans celui qu'il n'est pas possible d'avoir une gestion plus globale pour des petites propriétés adjacentes. Cette gestion plus globale serait non seulement moins lourde à mettre en place mais également plus cohérente d'un point de vue écologique et donc plus cohérente avec la certification elle-même. Cependant la certification FSC se fait forcément à l'échelle de la propriété pour des questions de responsabilité : il n'est pas possible de prendre en compte les propriétés adjacentes, mêmes certifiées. Ce fonctionnement empêche une gestion plus globale.

On peut cependant faire remarquer que le morcellement de la forêt française rend plus difficile la gestion forestière de manière générale et pas uniquement la gestion FSC. Les initiatives de regroupement sont nombreuses et l'enjeu est pris en compte au niveau national : *« Pour pouvoir mieux gérer la forêt, le PNFB encourage le regroupement de propriétaires. »* (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2017) *Des structures juridiques existent pour réaliser ces regroupements, les structures concernées pourraient étudier la possibilité de sensibiliser les propriétaires à ces groupements pour limiter le nombre de plan de gestion à réaliser, si cela n'a pas déjà été étudié. Cette notion d'échelle à laquelle la gestion est pertinente est également prise en compte dans le référentiel FSC France :* « L'évaluation du risque d'impacts peut être réalisée à différentes échelles (groupe, Unité de Gestion ou parcelle) lorsque cela est pertinent. »

Si la critique concernant l'adaptation au contexte local est très forte concernant la micropropriété, ce n'est cependant pas la seule. Le contexte régional n'est également pas assez pris en compte. Le seul certifié présent dans la région des landes rencontre des difficultés pour appliquer les nouvelles exigences du référentiel au contexte de forêt cultivée plantée de cette région: *« il faut adapter à toutes les régions du pays. Nous forêt landaise c'est pas facile suivre. »* Certaines parties prenantes critiquent également le fait que FSC ne soit présent qu'au niveau national et que rien ne soit organisé au niveau régional. Cet aspect limite l'adaptation au contexte local ainsi que leur participation. Par exemple, il est difficile pour un Parc Naturel Régional de se déplacer à Paris pour discuter d'une problématique locale : cela n'est pas forcément facilement justifiable, il faudrait que la fédération des Parcs Naturels Régionaux participe alors qu'ils pourraient prendre part à des réunions régionales.

- Un référentiel strict, appliqué de manière pointilleuse

Les certifiés aimeraient plus de souplesse dans le référentiel en lui-même ainsi que dans son application. Le référentiel est en effet perçu comme très rigide :

« Un certain nombre de choses qui sont interdites, strictement interdites » [37]

Il y a parfois un écart entre *« la lettre et l'intention »*[38] du référentiel : le référentiel est parfois trop compliqué et appliqué au pied de la lettre ce qui peut desservir l'intention initiale dans laquelle le critère avait été écrit : *« FSC prend tout au pied de la lettre »*[39] . Les certifiés mettent en avant le fait que ce manque de souplesse fait que des choses très bien dans l'esprit peuvent finalement être très compliquées à mettre en place et inutiles sur le terrain. Ce point participe à plusieurs autres critiques comme la contrainte documentaire trop forte vu précédemment qui en est une conséquence, le système d'audit que ce pointillisme rend lourd ou encore la différenciation compliquée entre forêt naturelle et forêt semi-naturelle.

[37] Représentant de la Caisse des Dépôts
[38] Représentant de l'AEV
[39] Représentant du CBB

La position du FSC au sujet de l'amélioration continue illustre bien la contradiction qu'il peut y avoir entre l'intention servie par FSC et la manière dont elle est appliquée. En effet, contrairement à son concurrent, FSC ne se veut pas une certification dont le principe est l'amélioration continue : *« Au niveau de FSC, c'est blanc ou c'est noir. »* [40]. Tous les éléments non conformes au référentiel doivent être résolus dans un court délai. Pour certains c'est un contresens : vouloir être une certification de résultat et non de progression n'est pas adapté à la gestion forestière car rien n'est immédiat en forêt : *« Vouloir que tout soit parfait tout de suite n'a pas de sens »*[41]

Un auditeur admet même mettre en conformité mineures des choses qui devraient être majeures parce que la structure ne disposerait pas d'assez de temps pour les régler sinon : *« Quand je fais ça je suis pas du tout FSC dans les règles mais je me sens beaucoup plus FSC dans l'objectif parce que j'aide l'entreprise à se mettre dans la démarche et à la comprendre. »*

De plus certains reconnaissent que le système permet une amélioration continue : de nouvelles remarques sont faites à chaque audit, les nouvelles notions nécessitées par le label sont de mieux en mieux intégrées par les salariés avec le temps et le référentiel est révisé tous les 5 ans, les obligeant à remettre en question leur manière de travailler. Les certifiés souhaiteraient donc que le FSC assume cette démarche d'amélioration continue et permette plus de flexibilité pour gagner en efficacité.

- Un référentiel instable

Le référentiel FSC est révisé tous les cinq ans et doit être approuvé par FSC international. Il n'est ainsi pas stable dans le temps ce qui pour certains représente un problème : ils s'engagent sur des règles qui peuvent être modifiée par une instance internationale.

« On a peur de se faire dicter des règles qui ne nous conviendraient pas pour pouvoir faire perdurer nos activités » [42]

Une structure ayant étudiée la possibilité de se certifier témoigne : *« L'inconstance de l'international est un vrai sujet. »,* il n'était pas envisageable de *« s'engager alors que je voyais que les règles changeaient toutes les cinq minutes. »*[43]

Il peut paraître normal qu'un référentiel évolue dans le temps, ce qui provoque le plus de craintes est que cette évolution soit dictée par une instance internationale et qu'il soit possible de perdre la certification, le contrôle imposé par FSC étant systématique. Cette perte de certification serait très dommageable pour certains car la certification est indispensable à leur activité ou elle serait mal perçue en termes de communication. Il peut ainsi être difficile de sortir de la certification FSC car comme l'explique une personne interrogée : si la structure ne s'engage pas dans le système, personne ne vient le lui reprocher, en revanche la perte d'une certification obtenue attirerait l'attention et nécessiterait des explications.

- Un processus d'élaboration laborieux

Certains mentionnent également dans tous les groupes d'acteurs que le processus d'élaboration du référentiel est laborieux : il est long et il faut se rendre à Paris ce qui peut décourager certains acteurs de participer car cela représente un réel investissement.

[40] Technicien d'AFB
[41] Technicien de l'AEV
[42] Représentant du CBB
[43] Représentant de la Caisse des Dépôts

3.1.1.3 Une plus-value commerciale insuffisante

- Une plus-value commerciale insuffisante

La plus-value commerciale de la certification FSC est considérée comme insuffisante or elle est essentielle au maintien de la certification. En effet nous avons vu que même les certifiés qui ne se sont pas certifiés pour des raisons économiques attendent maintenant cette plus-value.

« Il n'y a pas de plus-value sur le bois FSC […] Les débouchés sont quand même très limités puisque j'en suis réduite à ne vous citer qu'un seul acheteur potentiel » [44]
« Aujourd'hui pas de prime particulière à la certification FSC »[45]
« Je vois mal comment on pourrait avoir un retour sur investissement en restant purement comptable, purement financier. » [46]

Même pour ceux qui parviennent à valoriser du bois FSC, cela reste une partie limitée de leur activité : *« Pour 48 000 m3 sur 50 000, mes acheteurs se contrefoutent absolument que je sois FSC. »* [47] De même, pour Alliance Forêt Bois cela ne représente que 2% de leurs ventes.

- Une plus-value uniquement présente sur le bois d'industrie

Cette limitation de la valorisation du bois FSC est en partie due au fait que le marché pour des produits certifiés FSC se limite en majorité au bois d'industrie. Seul le GPBL valorise du bois d'œuvre et constate au contraire la non valorisation de son bois d'industrie. Ces débouchés limités représentent une frustration pour les certifiés qui aimeraient que tous les types de produits puissent être valorisés :

« Quand je me dis : qu'est-ce que je fais du FSC ? Du papier. Ça m'embête, j'ai un peu honte. J'aimerai bien pouvoir optimiser et pouvoir faire aussi du bois d'œuvre. » [48]
« On se le [le manque de débouchés pour le bois d'œuvre] prend souvent en pleine figure par les propriétaires qui ont un peu plus de connaissances. » [49]

- Des services environnementaux non payés

Actuellement, pour une structure privée, seul le prix du bois permet de financer la certification FSC. Les structures dont les motivations principales ne sont pas économiques sont d'ailleurs des structures publiques ou associatives. Ce point constitue un problème pour les certifiés qui doivent payer la certification comme pour les parties-prenantes dont le temps passé sur le sujet n'est pas financé ce qui peut limiter leur implication.

« Personne ne veut payer les valeurs écosystémiques donc c'est un gain qu'on s'invente » [50]
« FSC les valide mais la question c'est comment on les paye ces service-là » [51]
« Il faudrait que ces asso soient financées pour pouvoir faire ça [fournir de vraies réponses et conseils dans le cadre de la consultation des parties prenantes] ! » [52]

---

[44] Représentant de l'AEV
[45] Représentant de la Caisse des Dépôts
[46]Représentant de l'ONF
[47] Représentant du Groupe Dambach
[48] Technicien d AFB
[49] Technicien du CBB
[50] Représentant du CBB
[51]Représentant du GGRFB
[52]Représentant de Lande Nature

D'après un auditeur : *« La certification c'est un service environnemental, c'est un PSE »* or le bénéfice promis n'a pas été vraiment atteint.

Le fait que seul le bois permette de financer la certification conduit à ce qui peut apparaître comme un paradoxe : il faut nécessairement couper du bois pour pouvoir la payer. Le volume de bois doit être suffisant pour financer la certification ce qui conduit parfois à choisir les parcelles certifiées. Ainsi d'après un technicien forestier[49], il faut un seuil de bois mobilisable pour certifier une propriété (environ 200 à 300 tonnes de bois) tandis que d'autres s'expriment en nombre d'hectares : une dizaine seraient un minimum. [53] Ainsi il se peut très bien que des propriétés possédant ce qui serait considéré par FSC comme Haute Valeur de Conservation et pour lesquelles la certification aurait un réel intérêt environnemental ne soient pas certifiées car elles ne possèdent pas assez de bois mobilisable.

3.1.2 Les inconvénients spécifiques des certifiés, en particuliers ceux dont les motivations sont économiques

3.1.2.1 L'audit

- Un audit trop poussé et trop cher

L'audit est, avec la contrainte documentaire, également cité par certains comme ce qu'il y a de plus contraignant et de plus cher dans la certification FSC. La répartition de ce que les certifiés considèrent comme la plus contrainte la plus importante est donnée dans le Tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4: Le plus contraignant dans la certification FSC selon les différents certifiés

Pour qui ?	Le plus contraignant dans la certification FSC		
	Tout documenter : du temps de personnel	Les Audits	Autre
CBB	X		
AFB		X	
CFBL	X		
AGDF		X	
GGRFB		X	
AEV	X		
Dambach			X

Il ne s'agit pas forcément de ce qu'il y a de plus cher : pour Alliance Forêt Bois le plus cher reste la main d'œuvre, ce n'est cependant cet élément n'est pas perçu comme un point négatif alors que le système d'audit est jugé comme vraiment très lourd : *« Ce système d'audit n'est pas gérable. »*[54] . L'audit dure deux semaines et le temps d'audit augmente tous les ans en raison de l'augmentation des surfaces certifiées.

« C'est un vrai coût d'audit. »[55] : Pour le Groupement pour une Gestion Responsable des Forêts Bourguignonnes, il s'agit de la principale raison qui fait qu'il leur est difficile de trouver d'autres propriétaires qui veulent entrer dans le groupement.

[53] Technicien d'AFB
[54] Représentant d'AFB
[55] Représentant du GGRB

Cependant, le système reste gérable pour certains : *« Cet audit qui me prend un jour et demi - deux jours par an pour moi ça reste de l'ordre du raisonnable. »*[56]

De plus, il est admis que c'est ce système d'audit est essentiel : c'est ce qui fait la crédibilité du système. Cette opinion est très présente chez les parties-prenantes de la certification, mais également chez les certifiés. En effet même ceux qui considèrent ce système comme un poids admettent qu'il est cependant indispensable : c'est un système *« lourd mais nécessaire »*[57] et s'il est allégé, *« on dira qu'il n'est pas pertinent. »*[58]

« Les audits ont un coût mais c'est le coût de la crédibilité »[59]

L'audit est également considéré comme une grosse contrainte lorsque d'autres ne sont pas prises en compte : *« Le coût interne on ne le chiffre pas. »* admet un représentant de l'AGDF.

Pour l'Agence des Espaces Verts, si la contrainte documentaire reste la plus forte, l'audit représente un vrai coût : *« Les audits sont un poids pour la certification. »*[60] . Cependant cette opinion peut être rattachée au fait que la structure ne touche pas de plus-value financière pour sa certification : *« C'est quand même conséquent surtout en face des retombées financières qui sont nulles. »*[61]

- L'interprétation des auditeurs

Le problème de l'hétérogénéité des auditeurs a également été soulevé : tous n'ont pas forcément la même interprétation du référentiel.

« A chaque fois qu'on change d'auditeur, les interprétations ne sont pas les mêmes. »[61]

Les auditeurs auraient également tendance à adapter leur niveau d'exigence et à être plus sévères dans certains contextes que dans d'autres.

- Le conseil et l'audit

Certains certifiés aimeraient *« être plus conseillés lors des audits »*[62]. Le fait que les audits soient aussi un moment de conseil est également signalé comme un point positif par des techniciens forestiers. Or les auditeurs ne sont pas censés donner de conseils ce qui est critiqué par ces derniers. Un peu de conseil est en effet considéré comme indispensable à la bonne mise en pratique de la certification. Pour l'un d'eux, ces audits *« borderline »* : à la limite du conseil sont *« la grande force du FSC »*. Les auditeurs ont un vrai rôle d'explication et de conviction, c'est de cette manière que l'esprit du référentiel peut réellement être respecté.

Finalement l'audit annuel est considéré comme nécessaire par tous, cependant le système pourrait être amélioré. On peut faire remarquer que ce n'est pas le processus de mis en place et l'audit initial qui est critiqué[63] mais bien les audits une fois la certification obtenue : leur plus-value est plus limitée, les efforts à effectuer pour obtenir la certification ayant déjà été fournis initialement.

---

[56] Représentant du Groupe Dambach
[57] Technicien d'AFB
[58] Autre technicien d'AFB
[59] Représentant du SNUPFEN
[60] Technicien de l'AEV
[61] Représentant de l'AEV
[62] Représentant de l'AGDF
[63] Exception faite de l'AEV pour laquelle le coût de mise en place a été considérable

3.1.2.2 L'orientation vers la naturalité

La naturalité est un concept *« récent en écologie scientifique où il désigne l'ensemble des qualités définissant la nature, sa composition (diversité, indigénat), son organisation et complexité (maturité, processus fonctionnels), sa dynamique (ancienneté, spontanéité, résilience) ».* [64]Elle peut également être définie comme la *« similitude entre l'état actuel d'un écosystème et son état naturel. L'état naturel inclut l'impact des humains n'ayant pas d'influence permanente sur l'écosystème »* (Kraus & Krumm, 2013). La certification FSC cherche à favoriser cette similitude par plusieurs points de son standard : le critère 6.6 préconise le maintien d'espèces indigènes, le 6.9 limite la transformation de forêts semi-naturelles en forêts cultivée (voir Encadré ci-après), le 6.10 empêche la certification de forêt ayant fait l'objet de cette conversion après 1994 tandis que le 10.3 limite l'utilisation d'essences exotiques (FSC-France, 2017b).

Cet élément apparaît comme un point essentiel de discorde entre les différents acteurs de la certification. Il s'agit en effet d'un inconvénient pour tous les « forestiers », c'est-à-dire tous les certifiés sauf le GGRFB tandis que c'est un des grands points positifs de cette certification pour les parties-prenantes. Nous allons détailler ici uniquement les critiques émises sur ce point, ce aspect sera repris plus loin dans les avantages. Les critiques émanent ici de toutes les catégories professionnelles : cadres ou techniciens.

Les essences classées en exotiques et en invasives ne font pas consensus. Le caractère invasif est un problème qui est compris mais l'impossibilité systématique d'utiliser ces essences alors que leur caractère invasif n'est pas forcément vrai dans tous les contextes est critiqué (NB : Le FSC considère le Robinier faux-acacia et le Chêne rouge comme des essences à caractère invasif). Cela limite fortement les possibilités sylvicoles sur certaines stations, par exemple sur celles où du Chêne rouge, du Robinier ou du Pin était proposés en remplacement du Châtaignier dépérissant :

« Je ne pense pas que ça soit la solution que de mettre du Pin maritime partout. »[57]*.* De plus certains propriétaires ne veulent pas de résineux : *« Qu'est-ce que je leur dis moi à ces propriétaires ? »*[57]

La restriction concernant les essences exotiques est encore plus critiquée avec une trop grande restriction dans les essences, une flexibilité insuffisante :

« Des choses assez courantes sont classées en exotique »[65]
« ne va pas forcément dans le sens d'un apport positif sur notre gestion forestière »[66]

Cet élément a déjà provoqué des non-conformités mal acceptées *: « Si je ne peux pas planter 30 ares de Douglas sans avoir une demande d'action corrective majeure, FSC France reçoit dans la demi-heure ma lettre de démission »*[67]

La certification FSC se base sur la répartition actuelle d'une espèce par sylvoécorégion (flore de Rameau et répartition d'EUFORGEN[68]) pour définir le caractère indigène ou exotique d'une essence. Pour certains, le caractère exotique définie ainsi ne justifie pas une restriction : la forêt française ayant de toute manière été profondément modifiée par l'homme, vouloir se rapprocher d'un état « naturel »

---

[64] WWF. (s.d.). Encyclopedie Archive - Forêts Anciennes. Récupéré sur Forêts anciennes à haute valeur de conservation : http://www.foretsanciennes.fr/encyclopedia/?filter=n

[65] Technicien du CBB

[66] Représentant de l'AEV

[67] Représentant du groupe Dambach

[68] http://www.euforgen.org/distribution_maps

hypothétique qui n'existe plus n'est pas cohérent et représente un frein à leur activité ainsi qu'au développement du secteur :

« Ne va pas dans le sens de ce qu'on considère être de la gestion durable en forêt. »[69]
« C'est s'opposer à l'évolution des sociétés humaines et en plus mettre sous tension un secteur qui l'est déjà. »[70]

La certification FSC peut limiter la proportion en essences exotiques en faisant la distinction entre forêt semi-naturelle et plantation, distinction très controversée par certains certifiés pour les raisons vues précédemment. La manière de différencier ces deux types de forêts est détaillée en dans l'encadré ci-dessous.

Encadré : La distinction entre forêt semi-naturelle et plantation dans le système FSC

Les critères internationaux du FSC précise que *« L'Organisation* ne doit pas transformer les forêts naturelles* en plantations* »* (FSC-France, 2017b). Dans le cas français les termes de « forêts naturelles » et « plantation » ont été remplacés par « forêts semi-naturelles » et « forêts cultivées », plus appropriés au contexte national. Ce remplacement illustre la controverse au sujet de cette distinction qui n'est pas jugée pertinente par tous. La distinction entre les deux types de forêt se fait selon trois critères : la diversité (% de l'essence dominante), l'indigénat (% des essences indigènes), la maturité (âge d'exploitation). La Figure 10 ci-dessous explique comment effectuer cette distinction en pratique.

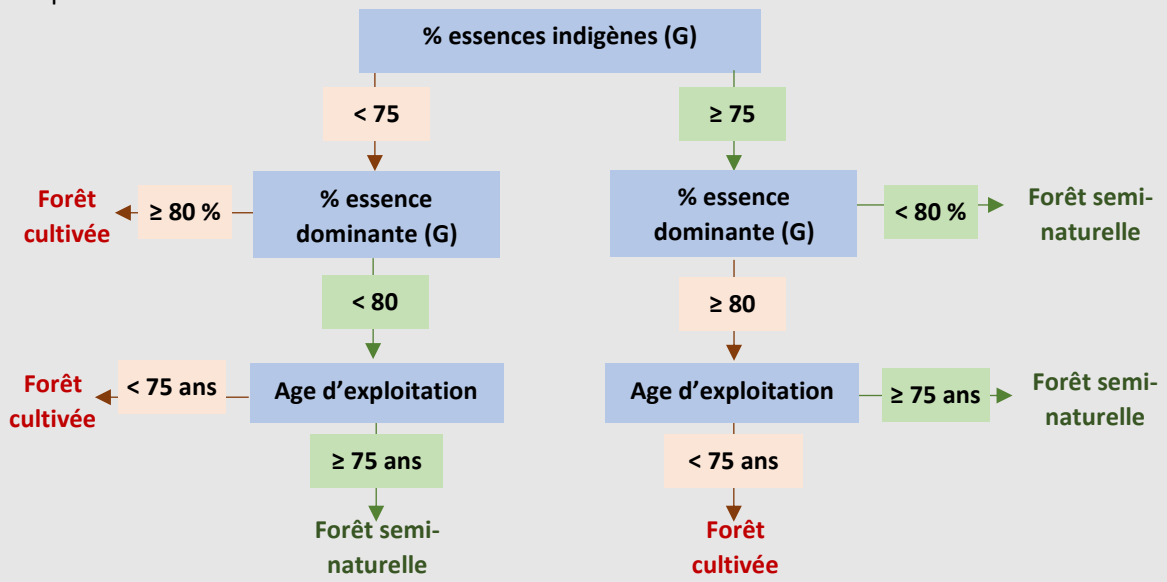

Figure 10 : Schéma représentant la distinction entre forêt semi-naturelle et plantation (FSC France, Guide d'application du référentiel de gestion forestière FSC France, 2017)

Il est important de souligner qu'il est possible de certifier des plantations, tant que celles-ci n'étaient pas des forêts semi-naturelles jusque récemment (1994) et ne sont donc pas issues d'une conversion. De plus il est tout à fait possible d'utiliser des essences exotiques sans que cela soit considéré comme une conversion (et donc interdit) si un mélange d'essences (même exotique) est conservé avec un âge d'exploitabilité élevé.

[69] Représentant de la Caisse des Dépôts
[70] Représentant du CBB

Cette nouvelle distinction, présente uniquement depuis le nouveau référentiel, fait peur à certains et est considérée comme difficile à mettre en pratique. Elle est ainsi qualifiée de *« brut de décoffrage »*[71] ou encore d'*« usine à gaz »*[72]pour signifier qu'on a fait quelque chose de complexe, pas forcément très adapté à une utilisation sur le terrain. Ce point touche plus particulièrement les exploitants qui certifient régulièrement de nouvelles propriétés et pour qui cette nouvelle tâche à accomplir sera quelque chose de régulier.

« Pour l'instant c'est nouveau et on va tâtonner mais je n'ai aucune idée du temps que ça va prendre en plus. » [73] La même personne précise qu'elle est en train de tester le système. La distinction prend du temps au début mais une fois l'outil maîtrisé, elle sera certainement possible rapidement sans faire de mesures sauf dans les cas limites.

Cependant même si ce point est revenu systématiquement, on peut noter qu'il s'agit le plus souvent de craintes que ces problèmes surviennent. Jusqu'à présent les utilisations de ces essences ont souvent pu être justifiées auprès des auditeurs et l'ancien référentiel était également moins strict sur ce sujet.

« C'est plus une inquiétude pour l'instant » [71]

Il faudra donc attendre une réelle mise en œuvre du nouveau référentiel pour pouvoir vérifier le caractère réellement limitant de ce point. De plus le standard permet une certaine souplesse que les certifiés découvriront certainement mieux avec la pratique. Ainsi l'utilisation du Chêne rouge *« peut être autorisée sur la base d'une argumentation traitant de l'intensité du caractère invasif et de son impact dans le contexte local »* (FSC-France, 2017b) tandis qu'une discussion au sujet du classement entre forêts semi-naturelle et forêt cultivée est toujours possible : *« d'autres paramètres de peuplement peuvent être définis en concertation avec les parties prenantes, avec l'objectif de faciliter le classement des cas ambigus. ».*

3.1.2.3 Le référentiel et le contexte français

Nous l'avons déjà vu : tous s'accordent sur le fait que le référentiel FSC peut encore paraître inadapté au contexte français. Cependant les certifiés dont la motivation principale est économique vont plus loin dans leur critique.

- Le manque d'adéquation avec la culture française

Ils considèrent comme une contrainte le fait que la certification FSC ne soit pas en adéquation avec la culture française et cela pour plusieurs raisons.

Tout d'abord FSC est très peu développé en France. Les concepts et manières de s'exprimer spécifiques à cette certification ne sont donc pas connus du monde forestier français et il peut parfois être difficile de communiquer.

« On ne se comprend pas des fois avec l'état, les experts, le CNPF […] FSC est en décalage avec les pratiques forestières françaises »[74]

Selon certains, la certification FSC peut être en contradiction avec la politique forestière française sur certains points, notamment concernant la plantation d'essences exotiques et l'augmentation des

[71] Technicien du CBB
[72] Auditeur FSC
[73] Technicien d'AFB
[74] Représentant du CBB

prélèvements de bois : *« Le référentiel […] interdit de s'engager dans une politique nationale »*[75]. En effet nous avons vu dans le chapitre précédent la position du FSC qui consiste à favoriser la naturalité et à limiter les plantations alors que le Plan National Forêt Bois 2016-2017 n'exclut pas la plantation comme une solution d'anticipation au changement climatique (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2017).

« D'un côté FSC ne peut pas bouger, de l'autre côté nous on a l'état qui nous demande de s'adapter au changement climatique, de faire des plantations donc voilà. »[76]

Ce plan favorise également l'augmentation des prélèvements de bois en forêt. Cet aspect n'est pas absolument pas contradictoire avec la certification FSC dans laquelle la dimension économique reste importante et qui encourage l'exploitation des ressources forestières. Cependant elle en limite le niveau à *« un niveau égal ou inférieur à celui qui peut être soutenu de manière permanente »* (Critère 5.2, FSC-France, 2017). De plus elle peut favoriser l'augmentation des cycles de production de par la définition des forêts semi-naturelle et cultivées dans laquelle le diamètre d'exploitabilité entre en compte et impose des surfaces sur lesquelles aucune activité de production n'est pratiquée. Ainsi pour le GGRFB, *« les mesures gouvernementales qui incitent à augmenter les cycles d'exploitation »* [77] font partie des freins qui font qu'ils ont du mal à trouver d'autres propriétaires souhaitant rejoindre la certification de groupe.

De par les éléments cités précédemment, on peut comprendre la crainte d'une certaine contradiction entre le FSC et la politique de l'état. Cependant il s'agit pour l'instant plus de craintes que de blocages réellement observés, la politique nationale n'étant qu'au tout début de son application et le nouveau référentiel FSC également. La définition de « plantation » du FSC pourra par exemple peut-être permettre des plantations à but productif car certains taillis peuvent être considérés par le FSC comme des « plantations ». Il ne s'agirait alors pas d'une « conversion » et ne serait donc pas interdit par le FSC.

Cette potentielle contradiction avec la politique forestière française est au contraire un point positif pour d'autres certifiés et parties-prenantes comme nous le verrons plus loin.

- Des contraintes hétérogènes selon les pays et le type de forêt

FSC est une certification internationale, des produits certifiés provenant d'autres pays avec le même label arrivent donc sur le marché français. Cet aspect pose problème à certain qui parlent de *« concurrence déloyale »*[78].

Pour eux cela participe au fait qu'il est difficile de valoriser le bois français certifiés FSC. Ainsi ils peuvent avoir des clients certifiés FSC CoC qui ne sont pourtant pas intéressés par leur bois certifié car ils se fournissent à l'étranger. Or cela peut paraître en contradiction avec les principes du FSC car cela génère un bilan carbone plus important et ne favorise pas le développement local : *« Ça me perturbe que ce soit accepté par FSC. »* [78]

Cette concurrence leur paraît déloyale parce que les conditions sont différentes l'étranger. En effet le référentiel international étant adapté pour chacun des pays, les contraintes sont différentes selon le contexte local. Ces différences de contraintes sont perçues comme un problème car au désavantage

[75] Représentant de la Caisse des Dépôts
[76] Représentant de l'ONF
[77] Représentant du GGRFB
[78] Représentant d'AFB

des certifiés français : *« des règles très différentes et moins contraignantes »*[79]*.* Le référentiel serait ainsi plus facile d'accès dans certains pays et les auditeurs moins exigeants.

Le fait qu'il soit possible de certifier des plantations en particulier pose problème : *« On met des tampons à des déserts écologiques »*[80] Cet aspect est d'autant plus décrié qu'il apparaît plus facile de certifier ce type de peuplements car il ne présente pas de Hautes Valeurs de Conservation. La mise en place de la certification FSC est donc moins contraignante dans ce cas puisqu'il n'y a pas besoin d'en faire l'inventaire, de les cartographier et d'assumer les contraintes spécifiques à ces zones : un principe entier du référentiel disparaît (le principe 9). Il apparaît alors plus facile de certifier les forêts les moins intéressantes d'un point de vue environnemental et culturel ce qui ne semble pas servir l'objectif de la certification FSC. Cette critique sera reprise en discussion.

- Une réglementation française suffisante

La France possède un cadre réglementaire strict ce qui rend la certification inutile selon certains. En effet de nombreux points abordés dans le standard du FSC le sont déjà dans la réglementation française ou européenne. Ainsi le principe 1 ne fait que vérifier que la structure respecte la loi, le principe 2 relève du code du travail tandis d'autres éléments relèvent du code de l'environnement ou encore du Règlement sur le Bois de l'Union Européenne.

Dans ce contexte, certains considèrent que la certification FSC n'est pas réellement nécessaire et que l'effort demandé est démesuré par rapport à la plus-value apportée.

« A mon avis le cadre réglementaire suffit amplement. » [81]
« 15% de la valeur d'un produit est dans le tampon [FSC], dans un pays dont tout le monde admet qu'au niveau environnemental, on est bien classé »[80]

- Un secteur déjà sous pression

Sans que cette critique soit généralisée, une personne interrogée témoigne que cela a apporté des contraintes supplémentaires sur un secteur déjà sous pression : celui de l'exploitation. Le métier d'exploitant est difficile, ce n'est pas facile de garder du personnel et FSC a fait que certains sont partis. N'ayant interrogé aucun exploitant forestier, il est difficile de mesurer l'ampleur de cette critique, ce point est cependant également présent dans la bibliographie *: « Les Entrepreneurs de Travaux Forestiers (bûcherons, débardeurs) traversent donc de grandes difficultés économiques qui remettent bien souvent en question la pérennité des entreprises et l'activité de récolte en général. Leur demander des efforts supplémentaires n'est pas envisageable. »* (Couturier, 2016)

3.1.3 Les inconvénients spécifiques aux parties-prenantes

Les parties prenantes ne mettant pas en place la certification, elles ont moins de contraintes.

3.1.3.1 Une communication insuffisante

La communication avec les certifiés est considérée par certaines parties prenantes comme insuffisante : les certifiés ne les impliquent pas assez et cette implication reste parfois artificielle, relevant de l'obligatoire.

[79] Représentant de la Caisse des Dépôts
[80] Représentant du CBB
[81] Représentant de l'ONF

« Quand on reçoit des demandes de consultations des opérateurs sur leurs pratiques, on sent bien que c'est une obligation de documentation et pas d'une volonté d'avoir un réel échange. » [82]

Elles considèrent en effet leur implication comme minime et souhaiteraient plus de communication et d'échanges d'informations. Leur implication est considérée comme partielle, comprenant uniquement *«juste ce qui va suffire au label FSC »*[83]. Certains ne sont consultés que sur des points particuliers sans pouvoir donner leur avis sur l'ensemble du projet ce qui provoque *« une certaine vigilance, voire méfiance […] on a l'impression d'être utilisés. »*[83] Il est difficile pour eux de savoir ce qui est certifié FSC et ce qui ne l'est pas : ils n'ont pas toujours tous les périmètres. Sans savoir exactement ce qui est concerné, il leur est difficile de jouer leur rôle de partie prenante. Ils reçoivent de la documentation sur laquelle on leur demande leur avis mais n'ont jamais de retour sur ces conseils et ont l'impression que leurs remarques ne sont pas prises en compte.

Ils aimeraient pouvoir s'impliquer davantage et passer sur un mode de concertation où les responsabilités seraient plus partagées et qui les *« met dans le même bateau en cas de problème »*[83] .

Certains aimeraient un échange massif de données qui profiterait aux deux parties. Il leur serait même possible dans ces conditions de faire des analyses sur l'impact de la certification FSC et de travailler conjointement avec l'association.

Pour certains, une des raisons de cette mauvaise communication pourrait être le type de certifiés :

« Ces opérateurs étant de grands opérateurs, ces rapports ne sont pas aussi réguliers qu'avec des propriétaires individuels qui localement pourraient avoir une autre approche. » [82]

Ce manque de communication fait que le fonctionnement de la certification peut être perçue sur le terrain comme difficile à comprendre : *« C'est assez trouble la façon dont ça fonctionne sur le terrain »*[84]

Il est donc difficile pour certaines parties prenantes de communiquer sur le FSC et de juger de la réelle plus-value du système, d'autant plus que les procédures et les coûts ne sont pas connus : *« Incapable de dire vous aurez telle procédure et ça vous coûtera tant. »*[84]

3.1.3.2 Une certification pas toujours efficace et encore trop peu contraignante

La séparation entre ce qui est FSC et ce qui ne l'est pas n'est pas toujours claire pour les parties prenantes mais le fait même que cette séparation soit possible est critiquée. En effet il leur semble parfois que la certification est cantonnée à une certaine partie de la structure, sans avoir un d'effet sur l'ensemble de cette dernière.

« Sur des acteurs de type coopératives, la certification FSC n'empêche pas qu'il y ait des chantiers qui se passent mal et qu'il y ait des pratiques qu'on juge incompatible avec la certification. »[82]

Cette séparation possible pour une même structure entre une partie certifiée FSC et une partie qui ne l'est pas est jugée comme *« une grosse faiblesse du système »*[84] . Il serait souhaité que les formations et sensibilisation effectuées auprès des agents dans le cadre du FSC soit étendus à l'ensemble de ces derniers et pas seulement cantonnés à ceux s'occupant du FSC.

---

[82] Représentant de FNE
[83] Représentant d'un PNR
[84] Représentant d'un CRPF

Pour d'autres, la certification n'a rien changé, leurs relations avec la structure étant déjà bonnes avant la certification FSC et la gestion forestière pratiquée considérée comme satisfaisante : *« ce n'est pas un progrès ou en tout cas pas sous l'angle de l'écologie »*[85].

Les exigences FSC peuvent même être moins strictes que ce que pratiquent certains certifiés, en particulier concernant les coupes rases. Le référentiel peut donc être considéré comme *« pas assez exigent »*[85] : *« On aimerait qu'il n'y ait plus de coupes à blanc »*[86]

3.1.4 Inconvénients au niveau national

3.1.4.1 Une certification d'« élite » dont l'impact reste limité

Au niveau français, les personnes interrogées s'accordent pour dire que la certification FSC est une *« Une certification d'excellence qui n'est pas faisable pour tout le monde. »*[87]. Nous avons vu toutes les contraintes évoquées par les certifiés : le processus de certification FSC n'a pas été quelque chose de facile pour tous et ce sont souvent de grosses structures, possédant déjà toutes un autre système de certification (PEFC et/ou ISO) et donc une certaine organisation. Il paraît donc difficile pour de petits propriétaires ou structure de se lancer dans ce système de certification.

« Les petits sont totalement démunis par rapport à la certification FSC, ils n'y arriveront pas »[88].
« Des choses qui sont inatteignables pour toute une partie de la filière française »[88]

C'est également un problème pour les certifiés actuels qui se trouvent isolés du fait de ce faible développement.

Le manque de certification FSC parmi les exploitants et négociants en particulier peut provoquer une rupture de la chaîne de certification qui fait que du bois certifié ne peut finalement pas être valorisé en tant que FSC. Il y a un « Déficit énorme de certification FSC sur cet acteur du milieu qui est l'acheteur du bois »[88]

Le développement de la certification FSC reste faible au niveau français ce qui limite son impact. Etant donné le peu d'hectares certifiés FSC actuellement, on ne peut pas réellement parler de bénéfice pour la forêt française.

3.1.4.2 N'apporte rien au consommateur final qui n'est pas assez sensibilisé

La certification permet théoriquement au consommateur de consommer responsable : *« ne plus consommer des trucs qui exploitent des gens »*[89] .Elle lui apporte la garantie dont il a besoin pour cela dans une société où *« ce n'est pas mon voisin qui vend mon bois, c'est une grande surface »*[90] : le besoin de garantie est donc plus important. Cependant pour de nombreuses personnes interrogées, la certification FSC ne remplit pas cet objectif. Elle ne serait en effet pas un bénéfice pour le consommateur qui n'est pas demandeur de cette certification dont il n'a, dans la très grande majorité des cas, pas connaissance et qu'il ne comprend pas.

[85] PNR
[86] GGRFB
[87] AFB
[88] Représentant de l'AEV
[89] Technicien de l'AEV
[90] Représentant du GGRFB

« En tant que consommateur quand on se regarde dans les yeux, il n'y en a pas un qui va aller courir n'acheter que du FSC. On se ment nous-mêmes » [91]
« Un tampon lambda parmi tant d'autres, pour certaines personnes ça ne veut rien dire. »[89]
« A chaque fois que je parle de FSC, les gens me disent : c'est quoi ? » [92]

Il y a donc un manque de communication auprès du consommateur final qui n'est pas sensibilisé. Dans ce contexte, le bénéfice pour le consommateur final semble discutable. De plus, la certification FSC ne garantit pas une origine locale ou même française. Pour certains, ce point trompe le consommateur qui en choisissant un label environnemental a l'impression de consommer local alors que ce n'est pas le cas. Bien au contraire, étant donné le peu de surfaces certifiées en France, il est probable que le bois utilisé provienne de l'étranger *: « il a la certitude de ne pas acheter français »*[93].

3.2 Les coûts réels

3.2.1 Différentes structures de coûts et périodes de mise en place

Les structures étudiées n'ont pas les mêmes façons de fonctionner et la certification FSC n'est pas intégrée de la même manière dans chacune d'entre elles comme expliqué en 2.4. Ces différences de fonctionnement engendrent des structures de coûts liés à la certification différentes. Ainsi que des perceptions des coûts différentes.

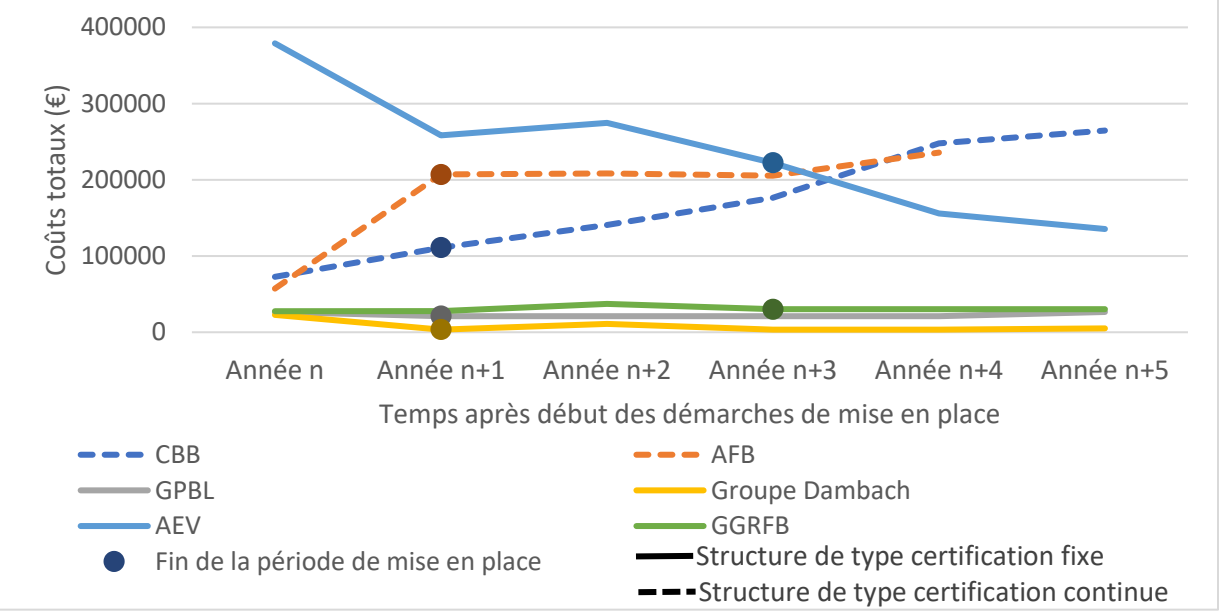

L'Année n correspond au début de la démarche de mise en place de la certification. Pour les structures pour lesquelles la mise en place a duré moins d'un an, elle correspond à la période de mise en place. « Fin de période de mise en place » correspond à la première année certifiée.

Figure 11 : Graphique représentant les coûts totaux selon les structures à partir du début de la démarche de mise en place de la certification

[91] Représentant du CBB
[92] Représentant du GGRFB
[93] Représentant de la Caisse des Dépôts

La Figure 11 ci-dessus met en évidence deux grands types d'évolution des coûts :

- Les courbes croissantes correspondent aux groupes qui certifient constamment de nouvelles propriétés : les structures de « type certification continue ». Les coûts sont plus faibles au début car la certification initiale se fait sur une surface restreinte puis de plus en plus de surfaces sont certifiées ce qui implique une embauche de personnel. On peut supposer que ces coûts finiront par se stabiliser voir par diminuer et se stabiliser à un niveau inférieur lorsqu'il n'y aura quasiment plus de nouvelles propriétés à certifier mais uniquement du renouvellement de certification sur les propriétés déjà certifiées.
- Les autres courbes sont décroissantes ou presque constantes. Elles correspondent aux groupes qui certifient au début l'ensemble de leur surface puis ne certifient plus de nouvelles propriétés : les structures de « type certification fixe ». Une fois l'ensemble des propriétés certifiées il ne s'agit plus que de maintenir la certification, les coûts diminuent donc et se stabilisent. Les courbes constantes peuvent en partie s'expliquer par des certifications plus anciennes : les porteurs de certificat ont du mal à remonter aux coûts de mise en place et estiment que leur structure de coût a toujours été la même. On peut supposer qu'ils sous estiment les coûts de mise en place.

Le coût de mise en place initial est donc peu important pour les structures de type certification continue par rapport aux coûts une fois certifiés alors que la tendance est inverse pour les structures de type certification fixe. On peut constater que le temps passé pour mettre en place la certification est beaucoup plus important pour les certifiés dont les motivations ne sont pas économiques qui ont mis environ trois ans alors que les autres certifiés y ont passé moins d'un an. Les tableaux ci-dessous récapitulent les coûts de mise en place pour les différentes structures. On peut voir dans le Tableau 5 que ce sont également les certifiés dont les motivations ne sont pas économiques qui ont le coût de mise en place le plus élevé.

Tableau 5: Estimation des coûts de mise en place pour les différentes structures

	AEV	GGRFB	CBB	AFB	GPBL	Groupe Dambach
Caractéristique de la structure : nombre d'ETP consacré à la gestion forestière	25	Aucun en interne	7	150	7	9
Temps de mise en place	~3 ans	~3ans	9 mois	2 mois	1 an	2 semaines
Temps de personnel [94]	~3 ETP par an	35 jours et 5% ETP[95]	1 ETP et un stage 6 mois	1,3 ETP	0,25 ETP	2 semaines
Surface initiale certifiée	4 051 ha	1 411 ha	63 ha	506 ha	2 500 ha	10 600 ha
Coûts directs (€) (Pré-audit, audit, redevance FSC)	60 918	13 205	15 000	12 219	10 105	11 088
Coût du personnel en interne (€)	768 429	63 000	47 711	45 025	16 500	11 500
Coût de formation (€)	2 650	0	5 000	0	0	0
Autres coûts (€)	89 429	6 424	5 000	0	0	0
Total (€)	921 425	82629	72 711	57 244	26 605	22 588

Tableau 6: Estimation des coûts de mise en place par hectare certifié pour les différentes structures

	CBB	AEV	AFB	GGRFB	GPBL	Groupe Dambach
Coûts directs (€/ha) (Pré-audit, audit, redevance FSC)	238	15	24	9	4	1
Coût du personnel en interne (€/ha)	757	72	89	45[95]	7	1
Coût de formation (€/ha)	79	0	0	0	0	0
Autres coûts	79	8	0	5	0	0
Total	1 154	227	113	59	11	2

On constate que les coûts de mise en place présentés dans le Tableau 5 sont très variables avec un facteur 41 entre les plus faibles et les plus élevés. La différence de coût entre les différentes structures s'explique principalement par le coût de personnel en interne. Exception faite de l'Agence des Espaces Verts, les coûts directs des structures sont similaires et compris entre 10 000 et 15 000€ : ils ne semblent pas dépendre de la surface initiale certifiée. Si l'on rapporte ces coûts de mise en place à la surface initialement certifiée comme le présente le Tableau 6, les écarts de coûts sont encore plus importants avec un facteur de 577 entre les extrêmes. Le Groupe Dambach et le Groupement Pignada Born et Landes restent les moins chers mais l'ordre est modifié pour les autres certifiés, le Comptoir des Bois de Brive ayant des coûts extrêmement élevés à l'hectare étant donnée la faible surface

[94] La distinction entre technicien et cadre, utilisée pour le calcul du coût, n'est pas indiquée ici

[95] Le temps et donc le coût du personnel en interne pour le GGRFB lors de la mise en place n'étant pas disponible, il a été estimé à partir de l'estimation du coût de personnel actuel. Sans ce coût le coût total serait d'environ 20 000€ au total et de 14€/ha

certifiée. On aurait cependant pu penser que le coût de mise en place serait plus ou moins proportionnel à la surface certifiée et donc que rapporter les coûts à l'hectare réduirait les écarts entre les certifiés. Or ce n'est pas du tout le cas. Cela met en évidence le fait que les principaux coûts de personnel en interne associé à cette mise en place ne sont pas des coûts de certification des UG en elles-mêmes mais sont des coûts d'adaptation du référentiel à la structure et réciproquement. En effet, bien qu'il n'ait pas été possible de séparer les aspects de ce temps de personnel, certains certifiés témoignent que ce qui a été difficile a été de déterminer comment répondre aux exigences FSC et de mettre en place des procédures. Une fois cette étape passée, la rédaction des documents de gestion FSC ou annexes FSC aux documents de gestion est relativement facile. Cela est confirmé par la CFBL qui estime à un mi-temps sur six mois (correspondant donc à environ 16 500€) le temps de de compréhension et d'adaptation du référentiel FSC tandis que le temps passé à certifier les propriétés en elles-mêmes n'est pas estimé et considéré comme moins important. On comprend donc mieux que le coût soit très important pour le Comptoir de Bois de Brive, qui ne faisait pas de gestion forestière et a dû mettre en place un nouvelle cellule gestion et très faible pour le Groupe Dambach qui pratiquant déjà une gestion prenant en compte les éléments repris par le référentiel FSC d'après une partie prenante. Ces coûts de mise en place sont cependant bien différents des coûts réguliers une fois cette phase terminée.

3.2.2 Les coûts réguliers

- Les différentes unités possibles pour exprimer ces coûts

Pour exprimer ces coûts il est nécessaire de les ramener à une certaine unité commune à tous les certifiés pour pouvoir comparer et éventuellement généraliser. Deux d'entre-elles sont possibles : l'hectare de surface certifiée ou le mètre cube de bois FSC exploité. Tous les types de produits n'étant ne pouvant pas être valorisés en tant que FSC, le mètre cube de bois FSC exploité ne signifie pas la même chose selon les situations. Ainsi il peut vouloir dire tout le bois exploité sur les surfaces certifiées FSC, mais également uniquement le bois qui est valorisé comme certifiés FSC. Les différentes informations n'ont pas pu être obtenues pour tous les certifiées : certains ne valorisent pas le bois FSC et cette unité de mètre cube valorisé FSC n'est donc pas pertinente pour eux tandis que d'autres ne connaissent pas le volume total exploité sur la surface certifiée, toute une partie de ce volume ne pouvant être valorisé et ne les intéressant donc pas. La Figure 12 ci-dessous représente le coût total en 2016 selon les différentes unités pour le seul certifié pour lequel elles sont toutes disponibles.

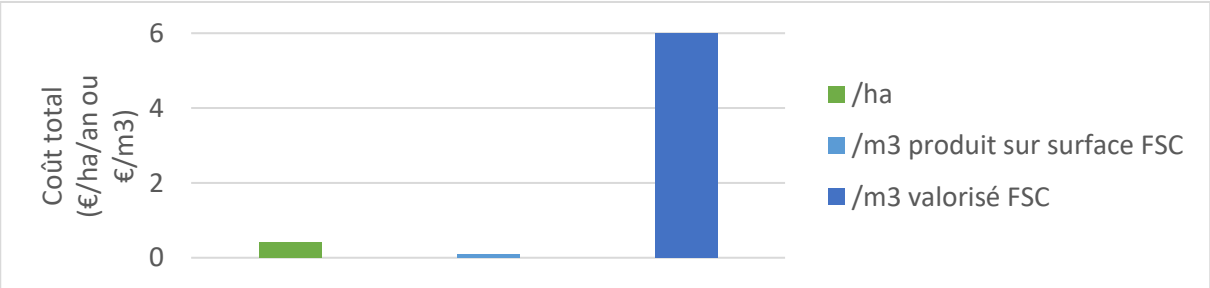

Figure 12 : Graphique représentant le coût total en 2016 rapporté aux différentes unités pour le groupe Dambach (Les coûts d'audit sont moyennés sur 5 ans)

Les différences importantes constatées montrent l'importance du choix de cette unité. L'hectare de forêt certifié étant disponible pour tous les certifiés, cette unité semble la plus adéquate pour harmoniser les coûts des différentes structures. Les coûts associés à la certification FSC vont de 25 à 0,2 €/ha, les coûts correspondant aux différentes structures étant représentés sur la Figure 13 ci-

dessous.

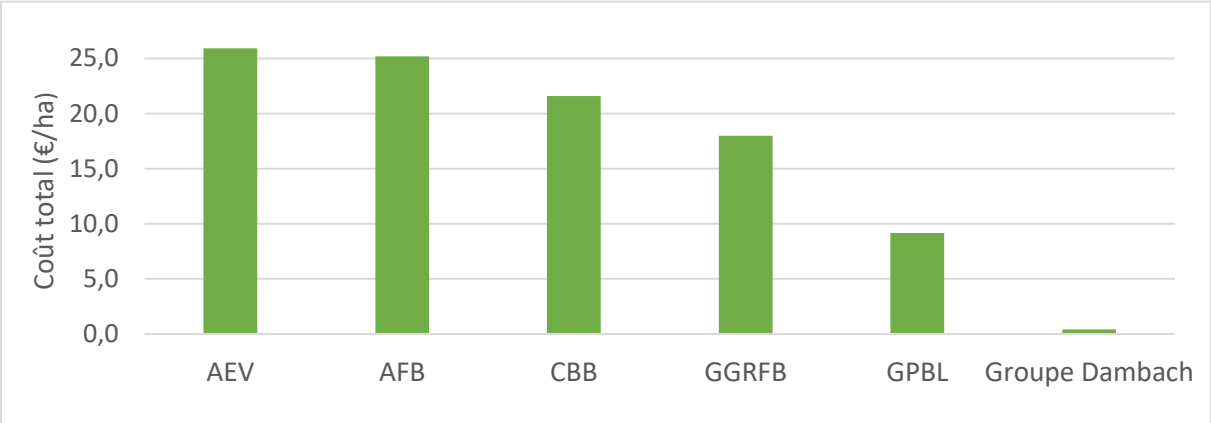

Figure 13: Graphique représentant le coût total par hectare en 2016 pour les différentes structures (Les coûts d'audit sont moyennés sur 5 ans))

Cependant le coût par mètre cube produit est plus intéressant pour les certifiés puisque c'est uniquement sur ce bois produit qu'ils peuvent aujourd'hui valoriser financièrement la certification. La Figure 14 ci-dessous représente le coût de la certification FSC selon les différentes unités :

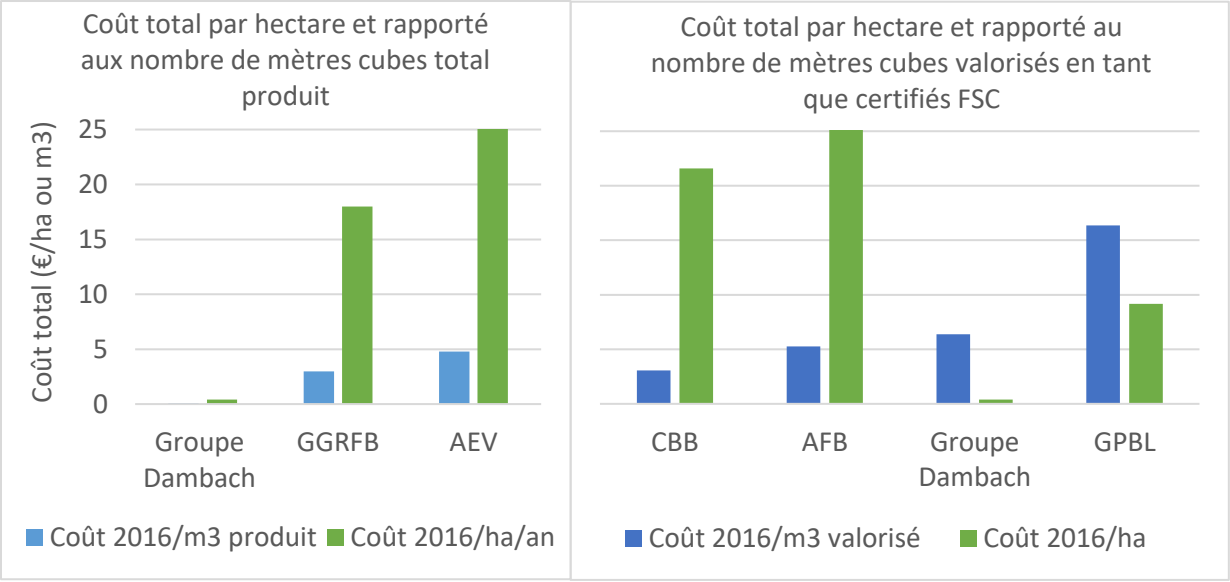

Figure 14 : Graphiques représentant les coûts totaux pour les différentes structures par hectare et par mètre cube selon les informations disponibles (Les coûts d'audit sont moyennés sur 5 ans)

Le coût par mètre cube valorisé le plus important est celui du Groupement Pignada Born et Landes. C'est le seul à valoriser du bois d'œuvre. Les coûts présentés ici sont des coûts totaux, mais de quoi sont-ils composés ?

- Un coût d'audit peu important par rapport au temps de personnel en interne

Nous avons vu que certains certifiés considèrent les coûts d'audit comme très conséquents et le principal coût pour eux. Cependant, lorsque l'on prend en compte l'ensemble des coûts, le coût d'audit n'apparaît pas comme proportionnellement très important comme le montre les Figures 15 et 16 ci-dessous. Il représente en moyenne 8% des coûts annuels. Cette proportion varie de 4 à 69% selon les certifiés. Le temps de personne en interne est le coût le plus important. Il est important de préciser

qu'il s'agit du personnel interne à la structure. En effet certaines structures travaillent avec des gestionnaires forestiers ou encore des associations, dont le temps passé n'est pas compté dans le temps de personnel en interne mais dans « Autre ». Le coût de la redevance FSC est négligeable, c'est un élément que les certifiés ne prennent même pas en compte la plupart du temps. Il sera regroupé avec les coûts d'audit dans la suite ce cette étude.

Moyenne sur les données de l'années 2016 pour les 6 certifiés, coûts d'audit moyennés sur 5 ans.

Figure 15 : Graphique représentant la répartition des coûts pour l'ensemble des structures

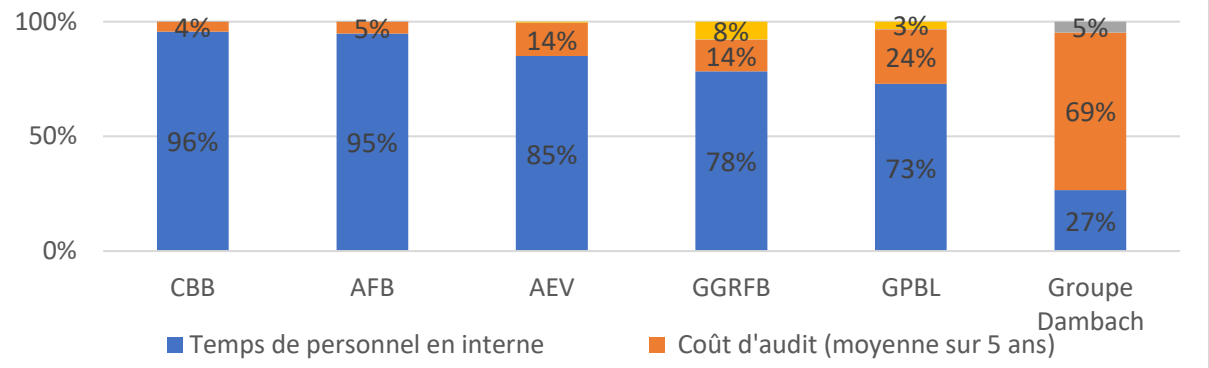

Figure 16 : Graphique représentant la répartition des coûts pour les différentes structures

Si les coûts d'audit sont considérés par certains comme un vrai problème, c'est parce que les certifiés ont une vision des coûts de la certification qui peut différer des coûts considérés dans cette étude.

- Des perceptions différentes des coûts liés à FSC

La Figure 177 ci-dessous représente les coûts calculés dans cette étude et les coûts considérés par les certifiés. On peut voir que les coûts calculés ne sont égaux aux coûts considérés pour aucune structure. Les structures qui considèrent l'audit comme un vrai problème sont celles qui ne prennent pas en compte le temps de personnel en interne parce que ce travail est complétement intégré à la structure et n'a pas nécessité d'embauche ou encore parce qu'il s'agit de bénévolat. La part du coût d'audit devient alors beaucoup plus conséquente, représentant environ 65 et 90% des coûts ce qui explique leur critique.

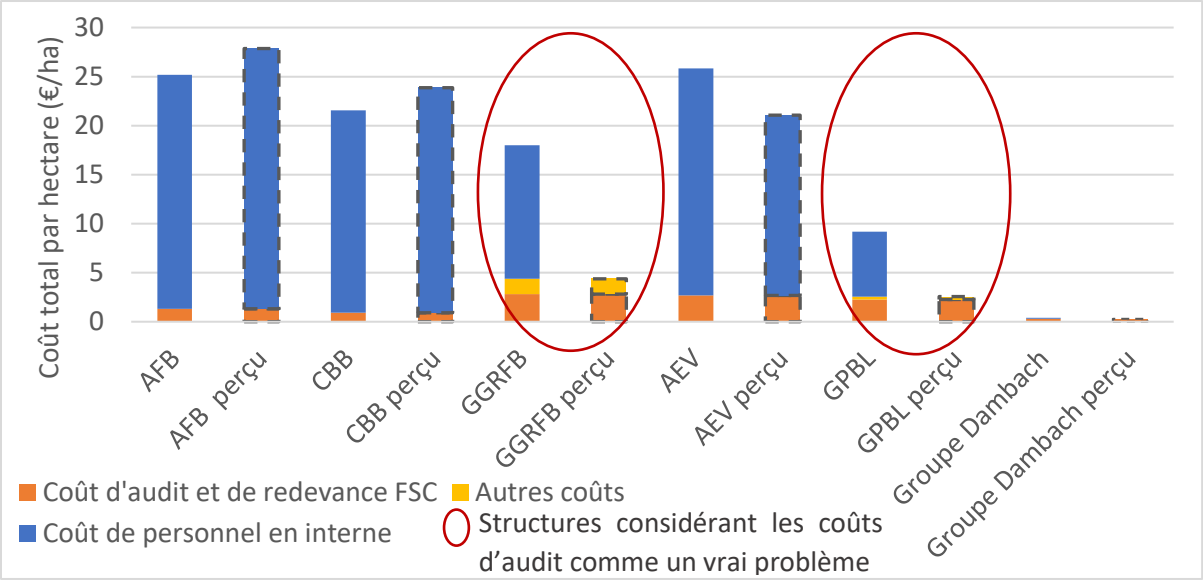

Figure 17: Coûts calculés et coûts perçus par les différents certifiés

Les structures exploitantes : AFB et CBB considèrent tous les coûts de gestion des UG certifiées comme des coûts FSC or une partie de cette gestion ne relève pas de la certification FSC mais devrait déjà être faite pour les propriétés de plus de 25ha. Ces coûts, non attribuables à FSC ont été estimés à 10%. L'Agence des Espaces Verts ne considère que les coûts de la cellule gestion alors que d'autres services passent une part non négligeable de leur temps à s'occuper de la certification. Le groupe Dambach considère son temps de personnel passé spécifiquement sur FSC comme négligeable.

- La composition du temps de personnel

Nous avons vu que le temps de personnel en interne représente la plus grande partie des coûts. Il est difficile d'estimer de quoi ce temps de personnel est composé, la majorité des structures ne disposant pas d'un suivi du temps. Cependant quelques éléments disponibles permettent d'avoir des ordres de grandeur.

D'après la gestion du temps du Comptoir des Bois de Brive, 19% du temps global attribuable à FSC correspond à des tâches administratives, 75% à la réalisation livret de gestion et 6% à des réunions. Les tâches considérées comme administratives sont : le monitoring, le suivi administratif, les relations avec les parties prenantes, la relecture croisée du livret, la planification, l'audit interne. On peut donc remarquer qu'il ne s'agit pas uniquement de tâches administratives comme les relations avec les parties prenantes ou l'audit interne. Le monitoring doit de plus logiquement comporter une part de terrain.

La critique des certifiés sur l'importance du documentaire ne concernait de plus pas uniquement ces tâches administratives mais l'ensemble du documentaire : *« Remplir des armoires de documents. »*[96], ce qui comprend le document de gestion FSC or le temps de rédaction du document de gestion correspond à environ 55% du temps consacré au livret et donc environ 35% du temps total consacré à FSC. Faire un document de gestion FSC prend plus de temps qu'un plan simple de gestion s'il fallait en faire un ou que de ne rien faire dans le cas d'un CBPS qui n'est pas obligatoire. Ce temps supplémentaire correspond à du temps de rédaction et non à du temps passé sur le terrain comme le montre le Tableau 7 ci-dessous :

[96] Représentant de la Caisse des dépôts

Tableau 7: Temps passé sur le terrain pour les structures pour lesquelles l'information est disponible

Surface	<25ha		≥25ha	
Type de document de gestion obligatoire réglementairement	Aucun		PSG	
Temps passé	Total (jours)	Temps sur le terrain (jours)	Total (jours)	Temps sur le terrain (jours)
Non certifié (AFB)	0	0	2 à 3	1
Certifié FSC (AFB)	1,75 à 2,25[97]	0,5 à 1 en cas de consultation	4 à 5,25	1 à 1,5 en cas de consultation
Certifié FSC (CBB)	2,5 à 3	1 (total sur le livret de gestion : 37%)	5	1,5 (total sur le livret de gestion : 37%)

Pour les autres structures, il est difficile d'estimer la répartition du temps de personnel, le livret de gestion a cependant déjà été fait lors de la mise en place. Une partie importante de ce temps (l'intégralité pour certains) correspond au rassemblement des différents documents pour l'audit puis au temps passé en audit avec les auditeurs. Seule l'Agence des Espaces Vert a un budget communication associé à FSC, le temps passé est cependant négligeable comparé au reste.

- L'évolution des coûts réguliers

Les coûts vus précédemment sont les coûts pour l'année 2016, cependant ils évoluent. Aucune structure actuellement certifiée n'a obtenu sa certification en même temps. La Figure 18 ci-dessous représente l'évolutions des coûts annuels rapportés à l'hectare certifié après la mise en place de la certification. L'année 2016 n'est pas représentée pour 3 structures qui sont certifiées depuis plus longtemps (elle se trouve hors graphique).

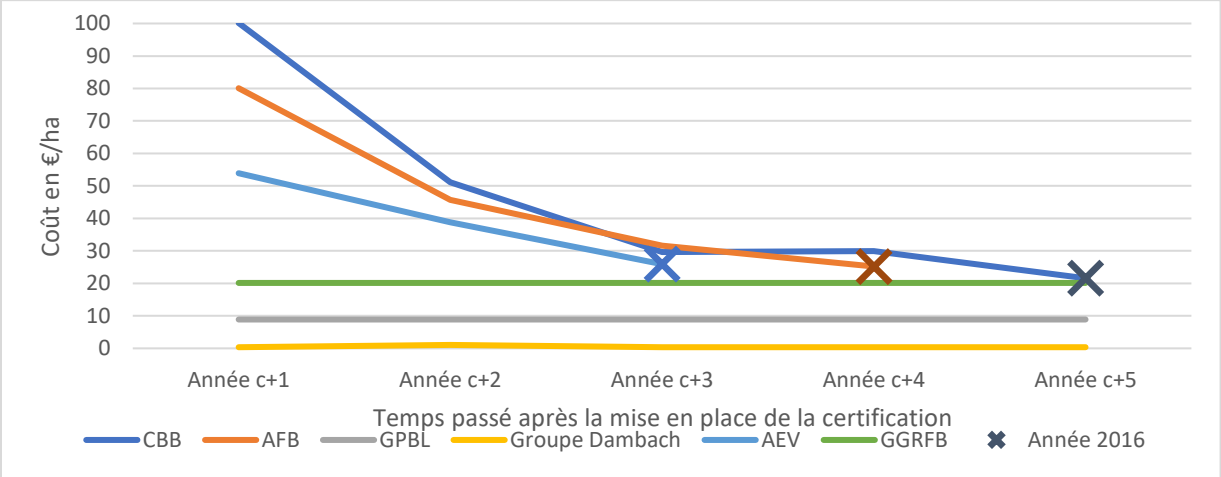

Les coûts d'audit ont été moyennés sur 5ans.

Figure 18 : Graphique représentant les coûts totaux par hectare certifié pour les différentes structures en fonction du temps après la mise en place de la certification

[97] Selon AFB, si une consultation des parties prenantes est nécessaire (en cas de présence de FHVC), une journée de plus est nécessaire dont la moitié est passée sur le terrain et l'autre en temps de rédaction. Cela arrive dans environ 25% des cas.

Les coûts annuels par hectare diminuent ou restent stables. On peut penser que les structures sont de plus en plus efficaces dans leur manière de gérer les exigences FSC. Les structures pour lesquelles les coûts restent stables sont certifiées depuis plus longtemps, il est donc difficile de remonter aux premières années de mise en place, ces dernières ont été déterminées par extrapolation des coûts actuels sur témoignage des certifiés, il est donc normal de ne pas observer d'évolution. On peut également penser que les surfaces certifiées étant fixes, il n'y a pas de gain d'efficacité sur la certification de nouvelles surfaces et donc pas de diminution des coûts à l'hectare il est cependant difficile de confirmer cette hypothèse étant donnée les données disponibles.

L'unité importante pour les certifiés étant plutôt le mètre cube, la Figure 19 montre l'évolution des coûts annuels rapportée au mètre cube.

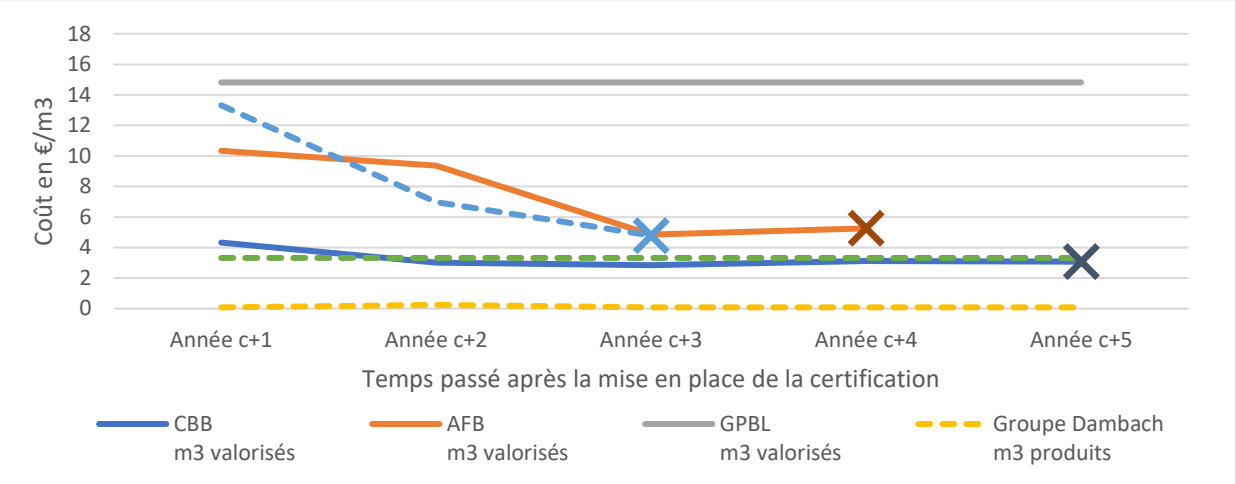

Les coûts d'audit ont été moyennés sur 5ans.

Figure 19 : Graphique représentant les coûts totaux par m3 produit ou valorisé pour les différentes structures en fonction du temps après la mise en place de la certification

On constate les mêmes évolutions des coûts que par hectare et par an, sauf pour le Comptoir des Bois de Brive pour qui cette fois les coûts stagnent. Le volume exploité est lié au nombre d'employé, à l'origine des coûts. Le nombre d'hectare augmente et donc le coût par hectare diminue mais ce sont des hectares non productifs. A terme les autres structures qui font pour l'instant des gains de productivité (personnel de mieux en mieux formé ?) devraient également voir leurs coûts stagner.
Si on semble constater une diminution et une stabilisation des coûts on peut penser que le passage au nouveau référentiel entrainera une augmentation au moins temporaire de ces coûts. Ce point sera détaillé en discussion.

4 Avantages et bénéfices

FSC représente de nombreuses contraintes et coûts que nous avons vus, cependant si ce système existe toujours, c'est bien parce qu'il présente également des avantages. La Figure 20 ci-dessous récapitule l'ensemble des bénéfices mentionnés par les personnes interrogées. Chacun d'entre eux sera ensuite détaillé dans cette partie.

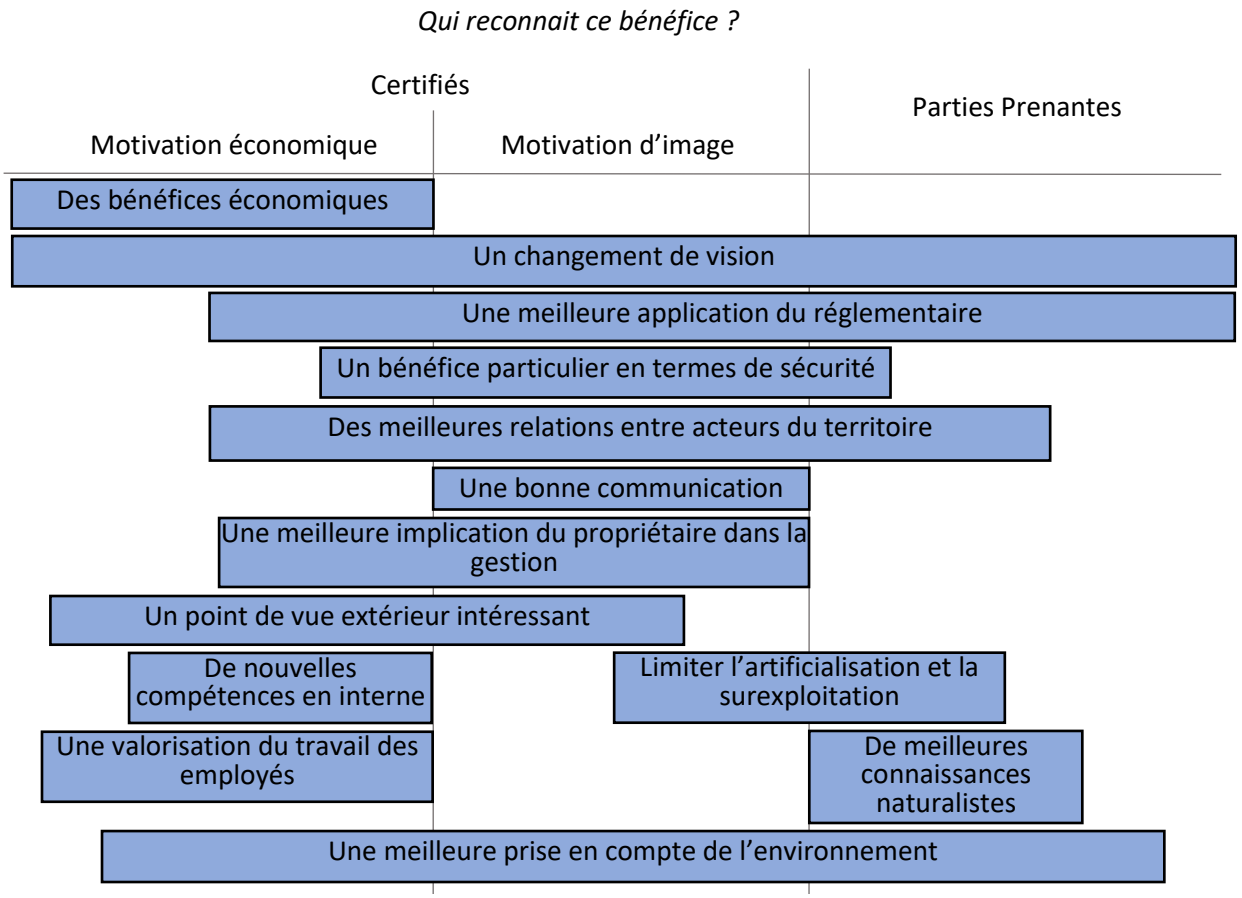

Figure 20 : Les différents bénéfices apportés par la certification FSC

4.1 Des bénéfices économiques jugés insuffisants mais cependant présents

Nous avons vu que les bénéfices économiques étaient considérés comme insuffisants. Pour les certifiés dont il s'agissait de la motivation première, ils sont cependant présents.

- La conservation du marché

Pour les certifiés dont c'était l'objectif, la certification a bien permis de répondre à la demande du client et donc de conserver le marché. Il s'agit d'un bénéfice considérable car le marché FSC représentait parfois une partie non négligeable, voir l'intégralité de leur activité.

- Ouverture de marché

Cet aspect n'a été cité qu'une seule fois, les autres certifiés considérant que ce n'est pas le cas. Cela constitue cependant un bénéfice très important pour le certifié concerné *: « Ça nous ouvre de nouveaux marchés […] nous permettra de réaliser certaines coupes qu'aujourd'hui on ne peut pas faire parce qu'on ne peut pas vendre le bois »* [98].

- Une plus-value sur le prix du bois parfois présente

[98] Technicien de la CFBL

Trois certifiés sur sept[99] touchent une plus-value claire sur le prix du bois pour leur certification FSC. Cette plus-value est de l'ordre de 2,5 à 3 euros la tonne[100]. Elle ne concerne cependant qu'un faible volume vendu comme nous l'avons précisé au chapitre précédent.

- Des bénéfices difficilement quantifiables

Si la plus-value affichée ne concerne qu'un faible volume, un certifié a clairement exprimé qu'il considérait que la certification lui apportait d'autres bénéfices économiques mais que ceux -ci ne sont pas quantifiables. Un acheteur lui assure ainsi une priorité à la livraison des bois. Il considère également que le FSC comme un point positif supplémentaire pour vendre ses bois, mais il est impossible de savoir si c'est cet élément qui lui a permis d'obtenir une vente. Il s'agit d'un ensemble dont la certification FSC fait partie et qui ne peut être selon lui qu'un point positif : *« C'est une raison de plus pour l'acheteur. »* [101] déclare-t-il.

La certification FSC apporte également d'autres bénéfices, non économiques et non quantifiables :

« Je pense que l'adhésion trouve sa justification dans autre chose que le calcul arithmétique […] Il y a une partie d'irrationnel qui n'est pas quantifiable. »

4.2 Un changement de vision

- Une vision multifonctionnelle transmise sur le terrain

La certification FSC amène une vision de la gestion forestière dans laquelle les aspects environnementaux et sociaux tiennent une place importante. Ces aspects n'étaient pas forcément pris en compte par tous auparavant : *« On était vraiment le forestier dans la production. »*[102] . C'est une gestion différente qui n'allait forcément pas de soi. Ainsi une partie prenante témoigne à propos de la pris en compte de l'environnement dans la gestion forestière qu'*« il est très rare que cela vienne d'eux-mêmes ».* Cet aspect est reconnu par beaucoup comme un vrai bénéfice de ce système de certification.

« Il n'y a qu'au sein de FSC que les aspects environnementaux et sociaux sont placés au même niveau que les aspects économiques. »[103]

Etant donnés les principes du FSC, cette affirmation semble logique et c'est ce pour quoi les parties prenantes s'impliquent. C'est le principe même de la certification FSC et il est efficace sur le terrain comme certains en témoignent : *« On voit les choses un petit peu différemment. »*[102] et les auditeurs en témoignent également : *« C'est ce bouleversement d'état d'esprit qui est important, on force les forestiers à sortir un peu de leur jardin. »*

- Un impact qui dépend de l'intégration du FSC dans la structure

[99] En comptant la CFBL en court d'obtention de la certification. Le Comptoir des Bois de Brive faisant partie du groupe International Paper, il ne touche pas de plus-value pour son bois puisqu'il est transformé au sein du groupement mais on pourrait considérer qu'il en touche une sur l'ensemble de sa production puisque le groupement finance son fonctionnement.
[100] NB : 2,5 c'est pour Evrard et Unilain et 3€ pour le CBB. (GPBL ne propose pas de plus-value et donc a un peu plus de mal à trouver des propriétaires voulant se certifier : il cherche des gens intéressés)
[101] Représentant du Groupe Dambach
[102] Technicien d'AFB
[103] Représentant de FNE

Le fait qu'une même structure puisse être certifiée sur certaines surfaces et par sur d'autres est un point critiqué par les parties prenantes : il est possible que FSC ne soit qu'une *« façade »* et n'ait pas d'effet sur l'ensemble de la structure. L'étendue de ce changement de vision dépend donc de la manière dont FSC est intégré dans la structure : *« Ça dépend comment on va vivre la certification »* [104]. FSC permet en effet de ne certifier que certaines surfaces tout en s'assurant de la cohérence de l'ensemble de la structure par rapport aux grands principes de la certification grâce à une politique d'association qui s'applique au-delà des surfaces certifiées.

L'effet du FSC sur l'ensemble de la structure est quelque chose qu'il est difficile de juger dans cette étude. En effet les personnes rencontrées dans les structures certifiées étaient presque toujours celles dont le travail était lié à cette certification. Cependant certains éléments permettent de supposer que même si la certification n'est pas toujours complètement intégrée dans la structure comme le témoignent les parties prenantes, ce changement de vision et d'habitudes peut dépasser le cadre de la seule personne ou service dédié(e) à la certification :

« Des habitudes sont arrivées et c'est devenu machinal, que ce soit FSC ou pas FSC ça s'est fait régulièrement. »
« Pour que la certification FSC marche bien, ça ne peut pas être une personne isolée […] tout le monde doit savoir ce que c'est que FSC en interne » [105]

- Apprendre et faire partager cette vision

Même pour ceux qui avaient avant de se certifier FSC la volonté de gérer de manière conforme à ses principes, le FSC leur a permis de faire partager cette vision ainsi que d'apprendre de nouvelles choses. Un certifié témoigne par exemple qu'il était convaincu de la nécessité des cloisonnements mais son équipe ne l'était pas. L'appui du FSC lui a permis de faire passer le message de manière facile. Un autre témoigne qu'il n'était pas conscient de l'intérêt de certaines pratiques forestières pour la biodiversité.

4.3 Une meilleure application du réglementaire

- Une réglementation mieux appliquée

De nombreux éléments du référentiel FSC relèvent déjà, en France du réglementaire. Si cet aspect peut être considéré par certains comme un problème, ce n'est pas l'opinion qui est plus généralement partagée selon laquelle la réglementation française est certes déjà très complète mais pas forcément parfaitement connue ni appliquée. Les redondances du standard avec le cadre réglementaire permettent donc de bien faire appliquer ce dernier.

« C'était des choses qui étaient écrites mais qui n'étaient pas forcément suivies par tous »[106]
« En rège général même si ça existe, ce n'est quand même pas très bien digéré, intégré dans la gestion courante. »[107]
« On n'était pas dans les normes. »[111]admet un membre du personnel d'une structure certifiée : FSC a provoqué le renouvellement de matériel qui n'était plus aux normes environnementales.

Il ne s'agit pas forcément de mauvaise volonté, mais la réglementation française est compliquée et donc difficile à respecter :

[104] Auditeur
[105] Représentant de AEV
[106] Technicien d'AFB
[107]Représentant du WWF

« Si nul n'est censé ignorer la loi, tous ne la connaissent pas suffisamment bien pour la respecter. Elle est composée de multiples textes, souvent dispersés (codes, lois, décrets, arrêtés, normes, etc.), trop techniques et aux conditions d'applications parfois difficiles […] c'est à une « pêche aux informations » […] qu'il faut aller pour identifier l'ensemble des réglementations qui s'applique à telle ou telle parcelle. » (De Morogues, Florentin, Monchaux, Bailly, & Cacot, 2015)

Dans ce contexte où respecter la loi n'est pas forcément facile, FSC peut s'avérer être un véritable outil d'aide à l'application de ce qui est réglementaire :

« S'il [le forestier] avait pleinement connaissance du code forestier en France, il saurait que de toute façon il les a déjà la plupart de ces contraintes » [108]
« Ça permet de ne pas s'endormir sur ses lauriers. »[109]

Si on peut considérer que la loi est déjà très complète en France, tout ne peut cependant pas être contrôlé : *« Ce qui manque c'est des agents pour le faire appliquer. »*[110] et *« FSC force à la respecter »*[111].

« Aujourd'hui il faut bien reconnaître que le contrôle qui est fait de la loi est très léger. »[112]

Ce faible contrôle des activités forestières avait également été constaté lors d'une autre étude *« les contrôles associés aux différents outils existants sont relativement rares »* (Ecourtemer, 2012). Ces affirmations sont cependant difficiles à vérifier.

- Des bénéfices non négligeables en termes de sécurité

La filière forêt bois est un secteur où la sécurité est un sujet particulièrement important, certains métiers pouvant être très dangereux, des accidents surviennent. La double vérification constituée par la loi et le système FSC concernant la sécurité est jugée dans ce contexte comme particulièrement bénéfique.

Certains certifiés admettent en effet que la certification a réellement changé les choses : *« La partie sécurité a été renforcée. »*[106]

« Même au Congo les mecs ils sont mieux équipés en termes de casques et de bottes […] c'est hyper important dans notre filière d'avoir des travailleurs forestiers qui soient sécurisés »[113]

4.4 De meilleures relations entre acteurs du territoire

Si la consultation des parties prenantes est jugée comme un processus laborieux par certains, l'ensemble des acteurs considère cependant cet aspect comme un bénéfice de la certification. Elle permet en effet une meilleure communication et compréhension mutuelle des différents acteurs.

« Faire sauter l'espèce de face à face entre les environnementalistes et les forestiers » [113]
« Le bénéfice de se parler. »[117]

[108] Technicien du CBB
[109] Représentant du GPBL
[110] Représentant du PNR
[111] Technicien d'AFB
[112]Représentant du SNUPFEN
[113] Représentant de l'AEV

Ces échanges sont considérés comme enrichissants par les deux parties :

« L'aspect consultation des parties prenantes est super intéressant aussi. »[114]
« Ça nous donne aussi l'occasion d'avoir un contact avec les industriels et de ne pas rester dans notre milieu de petites bêtes et de petits oiseaux. »[115]

FSC constitue un outil pour les parties prenantes pour être force de proposition et ne pas rester uniquement dans la critique, ce qu'ils voient comme un point positif de ce système.

4.4.1 La communication : un avantage restreint à une certaine catégorie de certifiés

« Construire une image, il y a des entreprises qui y consacrent des budgets pharaoniques […] FSC se donne les moyens de construire une image de crédibilité, de sérieux de respect environnemental et social. » [116] mentionne une partie prenante. Le FSC permettrait donc d'obtenir cette image. Ce bénéfice n'est cependant pas valable pour tous.

- Ceux qui le voit comme un bénéfice

Seuls les certifiés dont c'était la motivation première considère la bonne image que leur procure FSC et la communication qu'il peuvent en faire comme un avantage.

« Ça nous renforce dans la façon dont on peut rassurer les gens sur une coupe […] on est plus crédible, cela renforce notre légitimité. »[113]
« C'est une pure opération de communication sur la gestion sylvicole du département. »[117]

Il s'agit donc de rassurer le public sur la gestion sylvicole réaliser dans leur région. On peut faire remarquer que le sujet est sensible là où les certifiés sont localisés puisqu'il s'agit de la région parisienne où la pression du public est important et du Morvan où la question des coupes rases est délicate. Le bénéfice politique est important : *« Pour un bénéfice politique on met le prix qu'il faut.»*[117]

- Pour les parties prenantes

Les parties prenantes n'ont pas besoin de se construire une image, et même quand elles pourraient en avoir besoin, FSC n'est pas un bon outil pour elles : *« Si on ne parlait que du FSC, on aurait pas beaucoup d'argent à la fin de l'année. »* témoigne un représentant du WWF. Cette certification n'est en effet pas très « vendeuse » car elle n'est pas très connue du grand public.

- Pour les autres certifiés

On peut s'étonner que cette bonne image du FSC ne soit pas plus considérée par les autres certifiés comme un bénéfice : *« On ne communique même pas sur cette certification. »* [118]

La non-utilisation de ce moyen de communication peut s'expliquer de différentes manières :

[114] Technicien de la CFBL
[115] Représentant de Lande Nature
[116] Représentant du SNUPFEN
[117] Représentant GGRFB
[118] Représentant d'AFB

- La connotation pro-environnementale de FSC, proche de certaines associations est un problème pour certains d'entre eux qui sont également proches du système PEFC. Ces éléments rendent la communication sur FSC difficile auprès du reste de la filière forêt-bois.

- L'image de la gestion forestière n'est pas mauvaise dans certaines régions où les coupes rases sont par exemple bien acceptées. Il y aurait même l'effet inverse : laisser des arbres sur une coupe à blanc est mal perçu : *« Les gens disent : Vous travaillez comme des salopards. .»*[119]. La certification FSC n'est donc pas utile dans ce contexte pour communiquer auprès du grand public.

- Une absence de besoin : certains certifiés n'ont tout simplement pas besoin de se construire une image : *« J'ai pas besoin de médaille, je ne communique pas là-dessus. »*[120]

Cependant malgré les témoignages précédents, la notoriété du FSC reste utilisée dans certains cas. Ainsi un technicien forestier témoigne qu'il l'utilise auprès des propriétaires forestiers : *« On communique, on en parle. ».* Cette image peut donc toujours être utile même si elle ne constitue pas un avantage indispensable pour ces certifiés.

4.4.2 Les avantages spécifiques aux certifiés

4.4.2.1 De nouvelles compétences en interne et une valorisation des employés

Ce bénéfice est directement lié au changement de vision décrit précédemment. Ces nouveaux aspects à prendre en compte entraîne une diversification des activités des salariés et parfois une embauche de personnel.

Cette diversification des tâches est un point positif pour les salariés dont le métier devient plus complet : *« Ça rend le boulot de technicien bien plus intéressant. »*[121] et plus valorisant.

« Moi d'un point de vue personnel ça me plaît, j'ai envie de continuer à faire ça. »[106]
« Ils sont intéressés par ça […] Avec le FSC ils ont des missions un peu différentes, ils sont quelque part un peu valorisés. » [122]
« Vu la qualité du travail qu'on va faire, à mon avis ça valorise beaucoup le travail du technicien. »[121]

FSC est une certification perçue comme difficile à obtenir, qui demande de nouvelles compétences. Y parvenir provoque donc *« une certaine fierté »*[123].

Cela apporte de plus à la structure des compétences supplémentaires, en particulier concernant les impacts environnementaux :
« Un niveau de compétence plus important »[123]
« Tout un tas de compétences que les coopératives n'avaient pas forcément en interne. »[128]

Cette diversification et montée en compétence implique une formation du personnel.

[119] Représentant du CBB
[120] Représentant du Groupe Dambach
[121] Technicien du CFBL
[122] Représentant du GPBL
[123] Représentant du CBB

4.4.2.2 Un point de vue extérieur intéressant

Le point de vue extérieur apporté par la certification est considéré comme très positif. Les certifiés apprennent des auditeurs ainsi que des procédures imposées : *« Les auditeurs sont des gens très intéressants qui nous amènent de l'expérience. »*[124] Cependant si ce point de vue est toujours considéré comme positif, il n'est pas forcément spécifique du FSC selon certains : *« C'est toujours pas inintéressant d'avoir un regard extérieur sur ce qu'on fait mais ça c'est le propre de tout système de certification »*[125]

Si les procédures imposées ont précédemment été décriées, certains admettent cependant qu'elles peuvent être intéressantes et avoir des avantages. Des procédures ainsi créées à la base pour FSC ont été généralisées à l'ensemble de la structure. Un certifié mentionne également des coûts évités, la rigueur imposée par le FSC provoquant moins de litiges et de coûts de non qualité. Ces coûts évités ne sont cependant pas estimés et une seule structure les mentionne.

4.4.2.3 Une meilleure implication du propriétaire dans la gestion

La certification peut permettre au propriétaire forestier qui ne fait pas lui-même sa gestion forestière et/ou l'exploitation de ses bois de s'assurer de la qualité du travail de s'assurer de la qualité du travail de son gestionnaire et exploitant. Ce rôle de la certification comme moyen de contrôle sur le gestionnaire a été cité lors de cette étude par les certifiés qui sont eux-mêmes les propriétaires ou gérants des forêts certifiées comme un des principaux bénéfices apportés par la certification. FSC a ainsi permis de *« mettre notre nez dans les modes d'exploitation forestière qui sont menés dans les forêts »* selon un propriétaire.

Dans le cadre de cette étude, il s'agit d'un meilleur contrôle sur l'ONF qui est le gestionnaire des propriétaires publics interrogés. Ce point n'a pas été soulevé par les autres certifiés ce qui semble logique puisqu'ils sont les gestionnaires exploitants. On peut cependant penser que ce rôle de la certification est un point positif pour tous les propriétaires FSC, bien que les petits propriétaires privés n'aient pas été interrogés dans le cadre de cette étude.

De plus, les techniciens réalisant la certification chez les petits propriétaires témoignent d'un réel intérêt des propriétaires pour cette certification qui leur permet de mieux connaître leur propriété grâce au document de gestion très complet fourni dans ce cadre.

«Ça lui [au propriétaire] fait un dossier approfondi de sa propriété […] Je sais qu'il y a des propriétaires qui aiment bien. Quand je leur présente l'IPB ils me disent « Ah bon vous avez-vous tout ça dans ma forêt ! » »[126]
« Ils aiment beaucoup. »[127]

Cet intérêt pour les informations concernant leur propriété est évidemment variable selon les propriétaires mais il est globalement présent selon les techniciens. C'est un bénéfice particulièrement important pour les propriétaires de moins de vingt-cinq hectares qui sans cette certification n'aurait dans la grande majorité des cas pas de document de gestion puisque ce n'est pas obligatoire.

[124] Membre du GPBL
[125] Représentant de l'ONF
[126] Technicien d'AFB
[127] Tcehnicien du CBB

Cela permet également d'informer et de sensibiliser les propriétaires aux problématiques environnementales : *« Leur expliquer tout ça leur permet de se rendre compte de l'importance de la biodiversité »*[126].

4.4.3 Pour les parties prenantes : promouvoir une autre gestion forestière et augmenter leur champ d'action

Nous l'avons vu en deuxième partie : les parties prenantes s'impliquent pour promouvoir une « meilleure » gestion forestière. Elles se disent satisfaites de cet aspect (changement de vision décrit plus haut, bénéfices en termes de sécurité, une réelle plus-value environnementale). Les parties prenantes sollicitées dans le cadre de la consultation régionale participent car elles y trouvent également leur intérêt : cela leur permet d'élargir leur champ d'action en termes de protection de l'environnement et de connaissances naturalistes : c'est une *« caisse de résonnance pour les données naturalistes dont on dispose »* [128] . *« Ça nous permet aussi d'avoir des données naturalistes qu'on aurait pas. »* [129]

De plus nous avons vu que l'éventuelle contradiction avec la politique nationale pouvait poser problème à certains certifiés alors qu'elle est perçue comme un aspect très positif par certaines parties prenantes qui peuvent avoir peur de cette orientation :

« La gestion forestière actuelle est en train de changer, beaucoup plus sur l'exploitation de bois avec des méthodes industrielles. »[128]

FSC est perçu comme un moyen de limiter ce changement, en particulier limiter la surexploitation des bois et de réduire l'artificialisation : le FSC *« pousse à réduire l'artificialisation : on va continuer la coupe rase, mais y'a des seuils, on va continuer les essences exotiques mais il y a des limites »*[130]

4.4.4 Au niveau français : une plus-value principalement environnementale

C'est sur le volet environnemental que ce situerait la principale plus-value du FSC. En effet, sur le volet social le référentiel ne va pas beaucoup plus loin que le législatif, ce qui n'est pas nécessaire étant donné la réglementation déjà très complète. Une partie prenante fait ainsi remarquer que le référentiel est particulièrement exigeant en termes de biodiversité en Europe car les sociaux sont déjà pris en compte.

« Là où les progrès sont les plus sensibles c'est probablement sur les aspects biodiversité » [131]
« Une réelle plus-value environnementale qui va plus loin que le réglementaire. » [132]
« Ce n'est pas extrêmement ambitieux mais cela force à mettre les outils dans les forêts privés »[133]
« Maintenir des bois morts au sol et sur pied ce n'était pas dans la culture forestière et ce n'était pas quelque chose qu'on avait l'habitude de faire et finalement on le fait et on voit que ça ne nous coûte pas plus cher » [126]

---

[128]Représentant d'un PNR
[129] Représentant de Lande Nature
[130] Représentant du WWF
[131] Auditeur
[132] Représentant du SNUPFEN
[133] Représentant du WWF

« De ce que j'en sais, les chantiers FSC sont bien mieux analysés par rapport aux impacts environnementaux que les autres. »[134]

Le nouveau référentiel apporte des éléments supplémentaires qui augmenteront encore certainement cette plus-value.

Finalement cette partie montre que la certification FSC peut avoir une multitude de bénéfices selon les besoins et attentes de chacun.

5 Bilan et discussion

5.1 Bilan sur les coûts et les bénéfices

5.1.1 Un bilan chiffré négatif, pourquoi les certifiés continuent

Pour les structures valorisant financièrement une partie du volume certifié FSC, le coût de la certification ramené à ce mètre cube valorisé est compris entre 3 et 16€ comme nous l'avons lors de l'étude des coûts. Le prix du marché est compris entre 2,5 et 3€ supplémentaires la tonne pour la certification FSC ce qui revient environ 2,13 à 2,55 € le mètre cube[135]. La certification n'est donc a priori rentable pour aucune structure étudiée si on ne considère que ce bénéfice d'une plus-value économique sur le prix du bois.

Malgré les nombreuses critiques formulées et le bilan chiffré négatif, les certifiés actuels affirment vouloir continuer à se certifier FSC. Pour certains l'objectif poursuivi par la certification a été rempli : *« A l'heure actuelle on répond à la demande. »*[136]. La demande du client est satisfaite ce qui leur permet de conserver le marché. Pour d'autres, les coûts et bénéfices ne sont pas calculé précisément : *« si je le [le coût] calculais trop précisément je me serais retiré depuis longtemps du FSC »*[137] . La certification trouve alors sa valeur dans les bénéfices non économiques vus précédemment :

« On ne remet pas en cause la valeur de la certification FSC, même si elle est largement immatérielle »[138]
« Je pense que l'adhésion trouve sa justification dans autre chose que le calcul arithmétique […] il y a une partie d'irrationnel qui n'est pas quantifiable »[137]
« Pour un bénéfice politique on met le prix qu'il faut. »[139]
« Au départ c'était une demande d'un client et après ça nous a apporté plein d'autres choses par contre. »[140]

---

[134] Représentant d'un CRPF
[135] Coefficient de conversion : 1 tonne correspond à environ 1,18 mètre cubes. Coefficient également utilisé pour les calculs de coûts. Il s'agit d'une moyenne entre les feuillus et les résineux en considérant qu'1 m^3 de bois feuillu équivaut à 900kg et 1m^3 de bois résineux à 750kg (source : http://www.crpf-limousin.com/france/fiche603-unites-mesures-bois-energie.php?quest=444)
[136] Représentant du GPBL
[137] Représentant du Groupe Dambach
[138] Représentant de l'AEV
[139] Représentant du GGRFB
[140] Technicienne d'AFB

Ce bilan négatif doit de plus être nuancé par certains éléments qui sont décrits dans la suite de cette partie.

5.1.2 Le FSC : un système relativement nouveau pas encore optimisé

La relative nouveauté du système FSC en France peut expliquer certains coûts et certaines critiques. En effet si la certification a parfois été difficile à mettre en place, c'est parce que les certifiés ne savaient pas exactement comment procéder. Lors de la mise en place de la certification chez les certifiés actuels, ils étaient peu nombreux et l'association FSC France récente voire inexistante, sans référentiel national sur lequel s'appuyer : *« On était un peu seul au monde. »*[141]

« Ils n'ont pas vraiment de copains pour échanger et dire : « Et toi, t'as fait ça comment ? »[156]

Ce contexte a fait que les certifiés *« [se sont] débrouillés »* [142]. Le système créé n'est donc actuellement pas forcément optimal. Ce point est mentionné par les auditeurs, qui considèrent que parfois un *« outil qui est surdimensionné par rapport à ce qu'il fallait faire »* a été produit et confirmé par certains certifiés : *« On est encore en phase d'amélioration constante. »* [143] Cet état de fait explique en partie les coûts importants que nous avons vus précédemment.

Le nouveau référentiel national va permettre de revoir ces procédures. Cela nécessite du temps mais on peut penser que cela aboutira à un système plus efficace qui rentabilisera le temps investit.

5.1.3 Un bilan chiffré incomplet

5.1.3.1 La difficulté de la séparation avec le réglementaire

De nombreux point du référentiel son déjà pris en compte dans la réglementation, il est donc difficile de séparer ce qui relève de la certification FSC et ce qui aurait déjà dû être fait : ce qu'il *« faudrait faire de toute manière si on faisait bien son travail »*[144]*.*

En effet, la prise en compte des impacts environnementaux et sociaux est croissante dans la réglementation et la certification FSC « *ne fait qu'accompagner des dynamiques qui existent déjà. »* [145] C'est ce qui permet de bien faire appliquer la réglementation comme nous l'avons vu mais cela rend la séparation entre ce qui relève du réglementaire et ce qui est uniquement dû à FSC extrêmement difficile. Quelques points réglementaires ont été identifiés comme la rédaction de *Plans* Simples de Gestion ou le renouvellement d'infrastructures qui n'étaient plus aux normes et n'ont pas été pris en compte dans le calcul des coûts. Cependant tous les coûts « administratifs » et de consultation des parties prenantes identifiés par les certifiés comme relevant du FSC ont été pris en compte. Or on peut penser qu'une partie de ces coûts relève du réglementaire. En effet le réglementaire génère des coûts importants pour :

« — identifier et documenter l'ensemble des réglementations associées à une parcelle ;
— réaliser l'ensemble des démarches adéquates pour chacune d'entre elles.
[…] cela aboutit à des procédures administratives longues et coûteuses » (De Morogues, Florentin, Monchaux, Bailly, & Cacot, 2015)

---

[141] Représentant du CBB
[142] Représentant de Lande Nature
[143] Représentant d'AFB
[144] Représentant du GGRFB
[145] Auditeur

Le coût du respect de la réglementation a été estimé à : *« autour de 20% du temps des techniciens en lien avec l'exploitation ou la gestion forestière »* (De Morogues, Florentin, Monchaux, Bailly, & Cacot, 2015), ce qui est loin d'être négligeable et une grande partie de ces coûts est certainement intégrée par les certifiés comme associée à FSC. Ainsi la consultation des parties prenantes est considérée comme spécifique à FSC, cependant une part de consultation relève du réglementaire pour se renseigner sur les différentes réglementations en vigueur sur la parcelle concernée. Le FCBA considère par exemple comme une formalité règlementaire à réaliser de *« de se renseigner [...] auprès des services de l'Etat, dans les mairies des communes concernées »* (FCBA, 2016) et auprès d'autres organismes selon le type de zonage rencontré. Si le FSC va plus loin dans la consultation des parties prenantes, une partie de cette consultation relève du réglementaire. De plus, les certifiés ne font parfois pas la différence entre les zonages environnementaux spécifiques au FSC et ceux qui sont réglementaires et les considèrent comme des contraintes FSC : *« pour certains propriétaires qui ont plusieurs types de zonages, les contraintes s'empilent »*[146]. Le type de zonages concerné va de la ZNIEFF à la zone Natura 2000.

On peut donc penser que, cette distinction n'ayant pas pu être faite, les coûts associés à la certification FSC pour certaines structures sont surestimés.

5.1.3.2 Un impact sur le potentiel de production non pris en compte

L'impact de la certification sur le potentiel de production n'a de plus pas été pris en compte de même que certains autres coûts matériels. Il s'agit du manque à gagner que peut provoquer la certification FSC. Les éléments suivants, spécifiques au référentiel FSC, peuvent avoir un impact sur le potentiel de production :

- Les surfaces désignées comme îlots de sénescence : 3% de la surface moins 1% d'îlots de sénescence (FSC-France, 2017, Indicateur 6.5.3)
- La conservation d'au moins 2 arbres vivants-habitats/ha avec un objectif à long terme de 5 arbres vivant-habitats/ha (FSC-France, 2017, Indicateur 6.6.2)
- La bande de 10m de distance au cours d'eau sans coupe à blanc composée d'essences indigènes (FSC-France, 2017, Indicateur 6.7.2)
- L'interdiction de convertir des forêts semi-naturelles en forêt cultivée (FSC-France, 2017, Critère 6.9) et donc le manque à gagner créer par la limitation de certaines essences résineuses plus avantageuses économiquement.
- La restriction de l'utilisation du bois énergie provoquée la limitation de l'extraction des menus bois à 7cm fin bout (FSC-France, 2017, Indicateur 10.11.3)
- La restriction de l'usage des pesticides (FSC-France, 2017, Critère 10.7)
- L'exploitation respectueuse des sols (FSC-France, 2017, Critère 10.5 et 10.10) : certains engins ne peuvent plus être utilisés et d'autres techniques un peu plus coûteuses doivent être employées .
- La réduction de la période d'exploitation : c'est une conséquence du principe 6 principalement du référentiel et peut conduire à une non optimisation des machines ou du déplacement. Là encore, selon les zones considérée, cette période limitée peut être réglementaire et non due uniquement à FSC.

Certains éléments sont spécifiques du nouveau référentiel et n'avaient jusqu'à présent pas été pris en compte par les certifiés. Cet impact sur le potentiel de production a d'ailleurs été cité très peu cité comme une contrainte, la réduction de la période d'exploitation mise à part. Le coût de ces éléments

[146] Technicien du CBB

n'a pas été estimé. Or il risque de s'avérer plus important avec la mise en application du nouveau référentiel. En Allemagne pour les forêts du Land Rheinland-Pflaz, le manque à gagner dû aux arbres habitats est estimé à 0,47€/ha/an (Krämer, Straka, & Fritsch, 2013).

D'autres éléments du référentiel pouvant engendrer des coûts supplémentaires ont également été cités par les certifiés comme l'utilisation de lubrifiants d'origine végétale. Le référentiel n'impose cependant qu'une démarche de progrès.

5.2 Discussion

5.2.1 La relation à PEFC

Nous avons vu en première partie l'importance du système PEFC en France. Etant le principal système de certification forestière en France, il est presque impossible de ne pas l'aborder lorsqu'on parle du FSC. Cet aspect s'est confirmé à travers les entretiens : le sujet du PEFC a presque toujours été abordé de manière spontanée par les personnes interrogées, avant même que la question ne soit posée. Il s'agit ici de discuter de l'opinion des certifiés sur cet autre système et non de comparer de manière détaillée les deux systèmes, le PEFC n'ayant pas été étudié.

5.2.1.1 Une certification incontournable, sans autre plus-value économique

PEFC est une certification incontournable en France. Cette certification est très bien intégrée à l'ensemble de la filière et s'il est toujours possible de vendre un certain volume de bois non certifié, ne pas être certifié PEFC peut rapidement devenir un facteur limitant.

« C'est quasiment impossible de ne pas avoir PEFC maintenant »[147]
« Aujourd'hui c'est la garantie minimum que toute scierie demande. » [148]
« Les industriels nous demandent qu'on soit labellisé PEFC, on n'a pas le choix. »[149]

Il s'agit donc de pouvoir accéder au marché, de plus PEFC est soutenu institutionnellement : les forêts publiques doivent se certifier. Cependant il n'y a aucune plus-value économique supplémentaire selon les certifiés. PEFC étant presqu'obligatoire, il est devenu la norme et personne n'est prêt à payer plus cher pour cela.

5.2.1.2 Des exigences plus faibles

Les exigences de ce système sont perçues par tous comme moindres et bien plus faibles que celles du système FSC. Le système d'audit est également différent. Le PEFC est devenu la norme et ne se différencie pas beaucoup du cadre réglementaire. Cet aspect peut être perçu comme quelque chose de positif ou de négatif.

- Perçu de manière positive

Il s'agit d'une certification souple et pragmatique, très adaptée au contexte français et possédant des groupes de travail en région qui permettent de prendre en compte les spécificités locales. Ce système de groupe de travail local a de plus permis une progression dans la gestion régionale sur le principe de l'amélioration continue. Elle permet de satisfaire le besoin de certification tout en créant peu de

[147] Représentant de l'AEV
[148] Technicien de la CFBL
[149] Représentant du GPBL

contraintes. Il s'agit donc pour certains d'une *« certification plus intéressante pour le propriétaire. »*[149] : elle est beaucoup plus facile à obtenir et permet d'accéder au marché.

- Perçu de manière négative

Ce système ayant des exigences moins élevées, il n'apporte rien à la structure : *« Aucun avantage et aucun inconvénient : c'est nul »*[150]*. « Ça n'existe pas, c'est administratif, on met un tampon PEFC. »*[151]

De plus, le système d'audit ne permet pas un contrôle suffisant et des abus sont constatés sur le terrain : *« On va mettre PEFC sur des gens qui bousillent les forêts. »* [152]

C'est pour cette raison que certains certifiés, notamment ceux dont la motivation n'était pas économique se sont tournés vers FSC : PEFC ne leur semblait pas suffisant, pas crédible et ne leur permettait pas de progresser :

«Ça coûte pas cher mais ça rapporte rien non plus »[153]
« La valeur ajoutée de FSC c'est d'être beaucoup plus embêtant. »[154]

5.2.1.3 Deux certifications en compétition

- Deux systèmes différents qui pourraient être complémentaires

PEFC semble donc apporter peu de contraintes, à partir du moment où la loi est respectée, et satisfaire le besoin de certification lorsqu'il y en a un. FSC créée des contraintes mais apporte également des bénéfices comme nous l'avons vu. Il s'agit donc de deux systèmes bien différents qui répondent à des besoins différents. On pourrait donc penser qu'il y a une place pour chaque système en France selon les besoins et les attentes du marché. Cette coexistence relativement équilibrée existe dans d'autres pays comme nous le verrons plus loin. Cependant les mauvaises relations entre les deux systèmes semblent limiter cette coexistence.

- Un développement difficile pour FSC

Les deux systèmes n'entretiennent toujours pas de bonnes relations. Certains parlent de *« guéguerre PEFC/FSC depuis l'origine »*[155] .Il peut être très difficile dans ce contexte pour FSC de s'implanter comme le témoignent certains certifiés :

« Un lobby des forestiers qui fait que ce n'est pas possible. » [156]
« Ils détestent FSC ici. »[153]

PEFC étant très développé en France et relativement facile à obtenir, il est maintenant difficile de faire accepter un système qui demande plus de contraintes puisque les forestiers ont été habitués à ce que la certification s'adapte à leurs pratiques et à leur vision : *« Le PEFC a dévalorisé la certification*

[150] Représentant du GGRFB
[151] Représentant du SNUPFEN
[152] Représentant d'un PNR
[153] Représentant du GGRFB
[154] Représentant de l'AEV
[155] Auditeur
[156] Représentant de Lande Nature

forestière dans son idée. […] La certification démocratisée à tout le monde, tu perds l'essence même de pousser les gens à progresser. »[157]

Le problème de la double certification a également été soulevé comme *« collectivement un peu inutile »* : cela revient à payer deux fois pour le certifié et peut provoquer de la confusion pour le consommateur. Certains seraient donc partisans d'un seul système de certification commun tout en étant conscient que ce n'est pas du tout à l'ordre du jour pour le moment.

5.2.2 Le changement provoqué par FSC en France

La grande majorité des certifiés affirment que finalement le FSC n'a pas changé grand-chose pour eux, en particulier en termes de gestion forestière. Le changement majeur mentionné, avec les contraintes et les bénéfices que l'on a vu, concerne la documentation et le suivi de cette gestion mais les pratiques de gestion en elles-mêmes n'auraient selon eux pas été beaucoup impactées : *« Sur notre gestion ça ne va pas changer grand-chose. »*[158]

5.2.2.1 Des gestions initiales différentes, la notion de gestion forestière

Certains certifiés géraient déjà leur forêt dans la philosophie du FSC avant de se certifier. Il n'est donc pas étonnant qu'ils affirment que cette certification n'a pas changé leur gestion : *« J'ai ma bonne conscience par rapport à la gestion de la forêt par rapport à ma gestion Pro Silva et mon traitement irrégulier mais ce n'est pas le label FSC qui me l'impose. »*[159]

La Figure 21ci-dessous représente le niveau de gestion initial des certifiés actuels et l'impact provoqué par FSC en conséquence.

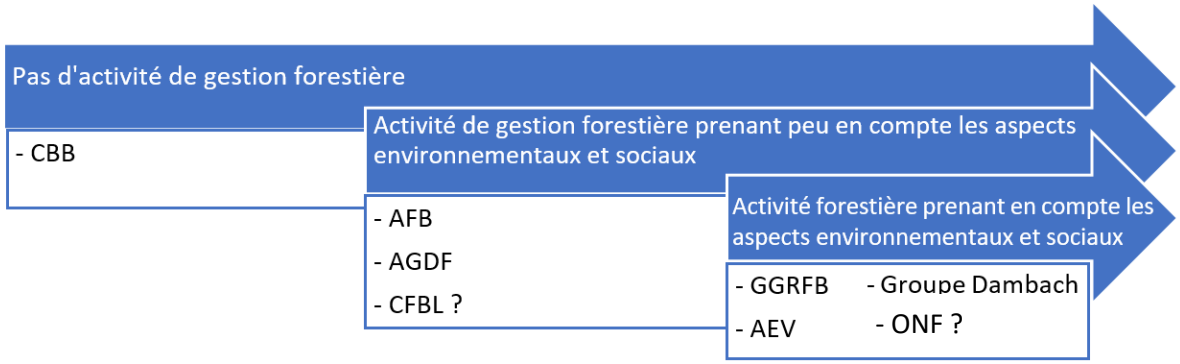

Figure 21: Schéma illustrant le niveau d'impact de la certification selon la gestion initiale

Les certifiés n'avaient donc avant de se certifier, pas le même type de gestion ce qui conditionne l'impact que la certification FSC a eu. Il est étonnant d'entendre certains certifiés décrire ce que FSC leur impose en termes de prise en compte environnementale et de consultation des parties prenantes puis affirmer que FSC n'a pas modifié leur gestion forestière. Ainsi lorsque la question du changement est posée, certains répondent : *« Pas grand-chose »*[160] ou encore *« Rien, un chèque à faire tous les ans. »*[161]

[157] Auditeur
[158] Technicien de la CFBL
[159] Représentant du Groupe Dambach
[160] Représentant du GPBL

L'amélioration des pratiques de gestion forestière est de plus pour d'autres une motivation pour participer au système comme nous l'avons vu et ils en sont au moins en partie satisfaits. Ces contradictions mettent en lumière le fait que tout le monde n'a pas la même définition de ce qu'est « la gestion forestière ». Ainsi ceux qui considèrent qu'elle inclue les aspects environnementaux et sociaux considèrent que le FSC l'a impactée tandis que ceux qui la restreigne à la seule sylviculture considèrent que le FSC n'a eu que peu d'impact car : *« Ça n'a pas modifié la sylviculture. »*[161]. FSC, de par le changement de vision qu'il provoque, contribue à changer ce regard sur ce qu'est la gestion forestière.

Effectivement, nous l'avons vu, le principal coût de la certification ne semble pour l'instant pas être celui de son impact sur la sylviculture qui n'a pas été estimé ici mais plutôt celui de la documentation à fournir.

5.2.2.2 Le côté conservateur de la forêt française

Alors que dans de nombreuses filières, les systèmes de certification semblent aller de soi, on constate une réticence du monde forestier à ce système de contrôle extérieur dont ils estiment ne pas avoir besoin : les forestiers ne sont pas habitués à communiquer sur leur activité et prendre en compte des avis extérieurs. Beaucoup considèrent que le grand public ou les associations locales n'ont pas leur avis à donner sur leur activité : *« Il faut quand même qu'on se rappelle, mais FSC l'a oublié, que c'est une forêt privée »* affirme un certifié. On peut également faire remarquer que l'amélioration de la gestion forestière ne faisant pas partie des motivations pour se certifier dans la plupart des cas et que le bénéfice d'un avis extérieur sur leur gestion n'a été que rarement cité. Les certifiés qui ne sont pas de professionnels de la forêt témoignent également être confronté à un manque de crédibilité lorsqu'il s'agit de gestion forestière : *« On est pas reconnu par les professionnels de la forêt. »*[161]

Ce *« côté très conservateur de la forêt française. »*[157]représente un frein au développement du FSC et peut expliquer l'engouement de la filière pour le système PEFC, très adapté à leurs pratiques actuelles.

5.2.2.3 Le choix des surfaces certifiées

Le fait que le FSC ait parfois un impact limité est également lié au choix des surfaces certifiées et à l'organisation choisie par les certifiés. Nous l'avons vu, il en effet possible que certaines structures n'intègrent pas complètement le FSC dans leur fonctionnement ce qui limite l'impact de la certification. Le choix des propriétés certifiées est également fait de manière à limiter les coûts :

« Il faut tomber sur quelqu'un qui soit bon gestionnaire de sa forêt ou qui fasse gérer et qui ait une surface entre 700 et 1000 ha »[160]

Un certifié affirme également avoir refusé l'intégration d'une propriété dont il n'était pas gestionnaire car cela l'aurait obligé à mettre en place un système de contrôle et de monitoring. Les coopératives ne certifient de plus pas les toutes petites propriétés (<10ha) pour des questions de rentabilité. Ces exigences de rentabilité couplées aux restrictions de FSC concernant les plantations font que le choix de propriété « certifiables » peut se trouver limité : *« Nous on a galéré pour en trouver des propriétés qui correspondaient aux exigences FSC. »*[158]. Le fait que les certifiés recherchent à limiter les coûts paraît complètement normal, il en résulte cependant que les propriétés choisies lorsque cela est possible sont certainement celles sur lesquels l'impact de la certification est moindre : celles qui sont déjà bien gérées.

[161] Représentant du GGRFB

5.2.2.4 Conclusion partielle : la « cerise sur le gâteau »

L'impact de FSC en France est donc limité par les éléments cités précédemment. Tous s'accordent sur le fait que la plus-value du FSC en France, si elle est bien présente, n'est pas extrêmement importante *: « En France, la plus-value du FSC est un petit peu la cerise sur le gâteau, elle n'est pas énorme.»*[162]

Le cadre réglementaire est déjà très fort, même s'il n'est pas parfaitement respecté. Il s'agit de petits changements. L'impact au niveau français est également limité par le peu de surfaces certifiées pour l'instant : *« Je ne pense pas que globalement au niveau français, on gère mieux la forêt aujourd'hui qu'il y a 15 ans »*[163]*.* Ce qui pour ce certifié représente un échec de la certification qui n'a pas su jouer son rôle.

Le statut de compromis du référentiel rend également cette plus-value moins flagrante. Cela rend la communication autour du FSC difficile. La certification forestière n'est pas forcément perçue comme essentielle en France, elle n'est pas une priorité, ce qui limite l'implication des parties-prenantes qui peuvent avoir du mal à la justifier.

La plus-value du FSC en France n'est donc pas très conséquente, *« Ce qui ne veut pas dire que ça ne sert à rien ! »* témoigne une partie-prenante. Cette plus-value est donc présente comme nous l'avons vu en permettant en particulier un changement de vision sur la gestion forestière, une meilleure application du réglementaire et un bénéfice environnemental.

5.2.3 Le nouveau référentiel, un moment charnière pour FSC en France

Le FSC se trouve donc actuellement dans une phase de transition où le système commence à être connu et demande à être optimisé. Le nouveau référentiel risque de changer la relation coût-bénéfice de la certification. Il est adapté à la France, le même pour tous et accompagné d'un guide d'application. Ces éléments font qu'on peut penser qu'il va clarifier de nombreux points et permettre de gagner en efficacité. Cependant il apporte également de nouvelles contraintes. Le Tableau 8 ci-après récapitule l'opinion des personnes interrogées à propos de ce nouveau référentiel.

[162] Auditeur
[163] Représentant du Groupe Dambach

Il va permettre de :	Les points négatifs sont :
• Clarifier, en particulier avec le guide d'application • Simplifier les procédures • Harmoniser les certifiés • Limiter les problèmes d'interprétation • Utilisation des expériences des certifiés • Une meilleure prise en compte de l'environnement • Des progrès dans la prise en compte de la petite propriété et du contexte local. • Apporter une garantie opposable	• Une démarche qui s'est étalée sur un temps trop important • La perte en précision des FHVC • Un référentiel encore trop compliqué • Une adaptation à la petite propriété encore insuffisante • Une mise en application qui paraît compliquée (le bois énergie, la distinction forêt semi-naturelles/cultivée) • Ce qui diffère selon les certifiés et qui a déjà été évoqué : les critères d'indigénat pour certains, le fait que les coupes rases restent autorisées pour d'autres. • Une limitation des propriétés éligibles selon les certifiés exploitants

Tableau 8: Récapitulatif des différents avantages et critiques mentionnées par les personnes interrogées à propos du nouveau référentiel

Les certifiés ne savent pas encore de manière précise comment certains éléments nouveaux vont impacter leur gestion et comment ils vont répondre à certaines exigences du nouveau référentiel. Ce qui provoque le plus d'inquiétude quant à la difficulté de mise en pratique est la distinction entre forêt semi-naturelle et forêt cultivée, la mise en place des îlots de sénescence et de vieillissement et le marquage des arbres habitats. Ils craignent une augmentation des coûts liée à ces nouvelles exigences. Cette augmentation des coûts peut être vue comme temporaire : il faut s'adapter au nouveau référentiel, s'y habituer, trouver des solutions pour y répondre. Cela n'est pas forcément perçu comme un problème puisque cela peut permettre d'optimiser le système qui ne l'était pas forcément jusqu'à présent, mais il y a également la crainte que ces changements entraînent des coûts supplémentaires à long terme, notamment qu'ils impactent le potentiel de production par l'immobilisation de plus de bois (les îlots de sénescence) ou par les restrictions en termes d'essences.

Il était jusqu'à présent inenvisageable pour certaines structures de s'engager dans la certification FSC sans référentiel national car il n'y avait pas de référentiel national. Le nouveau référentiel fournit une garantie crée par tous les acteurs de la filière en ayant exprimé le désir au niveau national. On peut donc considérer qu'il s'agit du *« début de la réelle présence de FSC sur le territoire français. »* [164]

« Il y a tous les éléments pour permettre le développement de la certification. »[162]

Les certifiés sont dans l'expectative. Ils attendent un développement de la certification qui permettrait de mieux valoriser leurs bois. Les parties-prenantes attendent également un développement qui permettrait d'augmenter l'impact de la certification, en particulier sur le secteur privé. D'autres acteurs encore non certifiés attendent de voir comment le FSC va se développer pour éventuellement revoir leurs positions.

[164] Représentant du WWF

6 Préconisations

6.1 La faible implication des parties prenantes : un axe à développer

Les parties prenantes sont encore relativement peu au courant des exigences FSC mais surtout de leur rôle et de ce qu'ils sont en droit d'obtenir via cette certification FSC. Ainsi certains éléments dont les parties-prenantes se sont plaintes relèvent déjà de l'obligation pour les certifiés. Elles pourraient donc le réclamer et cela serait pris en compte, au plus tard lors de l'audit suivant. Pour certains le rôle de l'association FSC France est flou, la certification FSC étant exclusivement associé aux organismes certificateurs. Elles ne sont pour l'instant que peu impliquées par certains certifiés : *« On est pas vraiment partie prenante »* [165] et ne sont pas extrêmement présentes globalement dans le système : *« Les ONG, la certification forestière c'est pas leur truc. »* [162] Les réponses aux sollicitations des certifiés sont parfois pauvres : *« Il y a quand même un problème c'est que quand les entreprises contactent les parties-prenantes, les réponses sont d'une pauvreté absolue »*[166]. Il semble donc y avoir un cercle vicieux entre les certifiés, réticents au départ à cette implication et les parties prenantes représenté sur la Figure 22 ci-dessous :

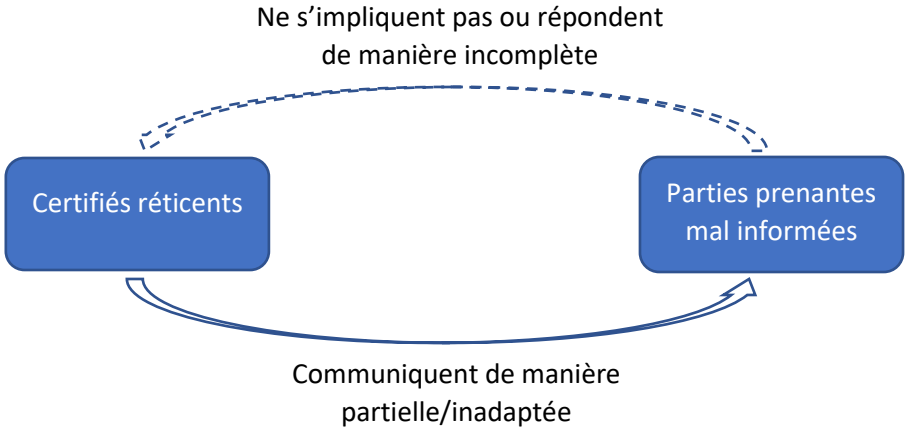

Figure 22: Schéma représentant le cercle vicieux entre les certifiés et les parties prenantes

Il est important de préciser que cette représentation n'est pas vraie dans tous les cas : les échanges se passent parfois bien et sont bénéfiques pour les deux parties comme nous l'avons déjà vu.

Le système de consultation des parties prenantes n'est donc pas encore réellement au point en France : *« C'est un gros chantier et on est encore loin du système optimal. »*[167]. Or leur implication est nécessaire au bon fonctionnement de la certification sur le terrain. Ils ont en effet un rôle d'appui aux certifiés qui ont besoin d'informations/de formation sur des thématiques environnementales non maîtrisées ainsi qu'un rôle de contrôle de la bonne mise en application de la certification sur le terrain. Plusieurs éléments limitent leur implication :

- Le manque de temps et leur non rémunération (non paiements des services écosystémiques)

[165] Représentant d'un PNR
[166] Auditeur
[167] Représentant de Lande Nature

- Ce n'est pas une priorité pour eux étant donné que la plus-value apportée n'est pas flagrante
- La réticence de certains certifiés
- Le manque d'information

Actuellement, FSC France ne communique pas avec les parties prenantes sur le terrain. Il serait intéressant de mieux les informer sur la certification et ce qu'ils peuvent en attendre. Mieux informés, les parties prenantes sont susceptibles de répondre avec plus de qualité aux certifiés et de réclamer les informations qu'elles sont en droit d'obtenir, créant plus de clarté pour tous. Selon les retours reçus, on peut également envisager un véritable échange d'informations avec certains. En Suède par exemple, il existe une base de données naturalistes accessible aux certifiés et aux associations qui peuvent chacun l'utiliser et la compléter.

Plus d'échanges avec les parties prenantes locales serait donc bénéfique pour le bon fonctionnement de la certification au niveau local mais également pour FSC France qui pourrait éventuellement mieux analyser son impact en récupérant des données de terrain.

6.2 Une communication sur le contenu et les limites de la certification à améliorer

Nous venons de voir qu'améliorer la communication avec les parties-prenante peut constituer un axe de développement important. La communication avec les certifiés sur certains sujets est également à développer. En effet certains éléments ne sont pas forcément bien compris et sont à l'origine de critiques qui ne peuvent pas réellement être attribuées au système FSC. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Le bénéfice pour le consommateur et l'origine locale

Il a été mentionné qu'il n'y avait pas de bénéfice pour le consommateur, mal sensibilisé et qu'en cela la certification était passée à côté de l'un de ses objectifs. Cependant la véritable cible de la certification FSC n'est pas le consommateur final mais bien plutôt les grands distributeurs et les grandes marques qui font le marché et intègre FSC dans leur politique de Responsabilité Sociale des Entreprises (Boilley, 2001). La stratégie du FSC se base sur ces distributeurs et non sur le consommateur final, cible plus difficile à atteindre. Le bénéfice pour ce dernier passe par cette meilleure responsabilité des distributeurs. Considérer ce point comme un inconvénient de la certification témoigne donc d'une certaine incompréhension du système. De plus le fait que le bois certifié FSC ne soit pas forcément local est également parfois considéré comme une « arnaque » pour le consommateur. Il ne s'agit cependant pas de l'objectif de cette certification qui ne certifie effectivement pas une origine locale. D'autres labels existent pour certifier cette origine. Il s'agit d'une préoccupation croissante mais c'est un besoin différent auquel FSC ne permet pas de répondre.

- L'harmonisation des référentiels à l'international ou la « concurrence déloyale »

Nous avons vu que certains considèrent la concurrence internationale comme déloyale. On peut s'étonner qu'ils se plaignent de la part d'autres pays d'un point qu'ils réclament pour eux même : l'adaptation au contexte local et la possibilité de certifier tous les types de propriétés. Ce point est souligné par un auditeur : *« Ça les dérange d'avoir de l'Eucalyptus FSC mais ça ne les choquerait pas du*

tout d'avoir du pin maritime FSC »[168]*.* Il souligne de plus que les contraintes sont différentes mais pas moins faibles : *« Une certification FSC d'Eucalyptus en Espagne n'est pas moins exigeante et pas moins valorisante que n'importe quelle certification en France. »*[168]

Il est effectivement possible que du bois FSC produit à l'étranger soit moins cher que du bois FSC français. Cependant nous avons vu que l'essentiel des coûts liés à cette certification réside dans la main d'œuvre. Avec les mêmes contraintes il est donc possible que la différence de prix soit liée à une différence de coût de main d'œuvre. C'est le jeu de la concurrence et n'a rien à voir avec le système FSC. Pour vérifier ce point, on pourrait penser à comparer le nombre d'ETP nécessaire rapporté au nombre d'hectare. Cependant nous avons vu dans le cas français que le nombre d'ETP nécessaire varie énormément selon la structure. Il semble donc difficile d'effectuer une comparaison internationale alors que cet élément n'est pas homogène du tout pour un même pays. De plus ces données relèvent du domaine privé et ne sont pas disponibles pour les autres pays. Le fait que la certification FSC soit plus ou moins contraignante selon les pays apparaît donc discutable et très difficile à vérifier.

- Une faible communication envers le secteur forestier

Les points évoqués précédemment montrent que les certifiés n'ont pas forcément une connaissance parfaite de ce que permet la certification FSC et de ses limites. Si certaines confusions persistent parmi les certifiés, le secteur forestier français de manière générale semble, d'après les dires des certifiés et la vision qu'ils avaient de cette certification avant de s'y engager, peu au courant de ce qu'est la certification FSC *: « Ils ne savent pas de quoi ils parlent. »* témoigne un certifié en parlant d'autres acteurs de la filière qui s'expriment à propos du FSC

La communication du FSC est principalement tournée vers le grand public : vers les consommateurs, ainsi que vers les distributeurs et les grandes marques. Les acteurs du monde forestiers, minoritaires au sein de la chambre économique ne sont que peu ciblés. Le côté conservateur de la forêt française que nous avons déjà mentionné ainsi que l'omniprésence du système PEFC font qu'il est difficile d'imaginer une filière se renseignant d'elle-même sur le système. Le levier jusqu'alors plutôt utilisé était celui des transformateurs qui, ayant besoin de cette certification, poussent le secteur forestier à y adhérer. Ce mode de fonctionnement contribue à véhiculer l'image d'une certification qui ne vient pas du monde forestier français, qui est donc en contradiction avec sa politique, qui n'y est pas adapté etc. La communication envers le secteur forestier français est donc un point qui a jusqu'à présent été peu mis en œuvre et qu'il serait essentiel d'améliorer. FSC France l'a cependant déjà compris et développe cet axe avec la réalisation d'un guide d'application du référentiel facilitant sa compréhension, des actions de communication en région sont également envisagées.

6.3 Diminuer le coût de la certification : un allégement de la contrainte documentaire

Le coût de la certification est essentiellement constitué du coût de main d'œuvre et nous avons vu que s'il est difficile d'obtenir une répartition du temps de cette main d'œuvre, tous témoignent que le temps passé à rédiger des documents est important et qu'ils ne servent parfois selon certains que de preuves pour l'audit. Diminuer cette pression documentaire semble donc un bon moyen de diminuer le coût de la certification.

[168] Auditeur

Cette pression documentaire a deux origines : la complexité et la redondance du référentiel ainsi que la manière dont la conformité à ce dernier est contrôlée sur le terrain.

Si certains considèrent le référentiel comme inutilement complexe et redondant avec le réglementaire, cette redondance avec le réglementaire est recherchée par d'autres qui considèrent que c'est un bon outil pour faire appliquer la réglementation, mieux contrôler la gestion qui est faite dans leur forêt pour les propriétaires qui ne gèrent pas eux-mêmes et qui apporte une amélioration notable des conditions de sécurité. Il est ne semble donc pas pertinent de simplifier le référentiel en fonction de ce qui est déjà présent dans la réglementation puisque cette redondance constitue une réelle plus-value.

Une diminution de la pression documentaire, plus que par la simplification du référentiel en lui-même doit passer par la manière de contrôler ce dernier. Nous avons vu que beaucoup estiment qu'il faut plus de confiance pour limiter la quantité de documents à fournir. Certains se plaignent également que, si les auditeurs sont très bons dans la vérification de ces documents, ils sont parfois *« un peu légers sur le terrain »*[169]. Les certifiés aimeraient globalement plus de vérification sur le terrain et moins de papiers à fournir. Le type de documentation considéré comme ne servant que de preuve pour l'audit et à quel principe et critère il est rattaché n'a cependant pas été identifié lors de cette étude, un travail avec les organismes certificateur serait nécessaire afin de mieux comprendre quels sont les preuves exigées et de déterminer s'il serait possible de trouver d'autres moyens de contrôle.

6.4 Augmenter la plus-value économique : une tâche difficile

Nous avons vu que réduire la pression documentaire paraît être le principal moyen pour diminuer le coût de la certification et donc améliorer la relation coûts-bénéfices. L'autre moyen d'améliorer cette relation est d'augmenter les bénéfices. L'attente des certifiés se situe principalement au niveau économique.

- Augmenter la plus-value économique : une forte attente des certifiés

L'augmentation de la plus-value économique de la certification est une attente claire des certifiés, certains considérant que cela fait partie du rôle de l'association de développer cette plus-value. C'est également une condition essentielle pour permettre le développement de la certification :

« Si le FSC n'est pas capable au niveau marché d'exprimer une plus-value claire, nette et exprimable, personne ne va s'engager : Qui va se mettre à des exigences de ce niveau uniquement pour afficher : regardez comme je suis un grand homme ou une grande femme »[170]

Il faut également rappeler que la certification FSC est relativement récente et peu développée en France et se trouve à un moment charnière où son développement pourrait augmenter et le bénéfice d'être certifiés également. Les certifiés en sont conscients et attendent une plus-value plus importante à l'avenir : *« Je reste parce que de jours meilleurs sont devant nous. »*[170] Certains considèrent ainsi que le manque de plus-value économique est pour l'instant normal et temporaire car la certification va se développer. Si ce n'est pas le cas la certification sera de plus en plus difficile à justifier pour eux.

L'attente concerne plus particulièrement la valorisation du bois d'œuvre. FSC est pour l'instant principalement limité au bois d'industrie et de trituration. Diversifier les produits pouvant être valorisés en tant que FSC apparaît donc comme un axe important pour rendre la certification plus

[169] Un membre du GPBL
[170] Représentant du Groupe Dambach

intéressante. Le marché est également principalement lié à l'export ce sont certains, qui n'arrivent pas à trouver des débouchés locaux, se sont plaint. Cependant la demande ainsi que la plus-value octroyée sont des questions de marché qui ne sont pas du ressort de l'association. FSC peut difficilement influer sur ces questions.

- Une situation qui n'est pas restreinte à la France

Il est important de signaler que ce manque de plus-value économique n'est pas restreint à la France. La situation est en effet similaire dans les autres pays européens étudiés : le marché touché par FSC est principalement limité au bois d'industrie destiné à l'exportation et cela pose problème pour le développement ou le maintien de la certification. Exception faite du Royaume-Uni il y a peu de demande locale pour du bois d'œuvre FSC. Certain l'expliquent en argumentant qu'étant donné que la gestion forestière dans le pays est considérée comme ayant déjà un niveau d'exigence élevé, le besoin de cette certification pour du bois ayant une origine nationale ne se fait pas ressentir *: "In Germany, people building their house don't care about FSC."* [171]D'autres mentionnent l'émergence de nouveaux labels comme le « Certificat d'origine bois suisse » dont le développement se fait parfois au détriment du FSC : pour les bois non exotiques, l'origine locale est plus demandée que le label FSC.

- Agir pour augmenter la plus-value économique

Augmenter la plus-value économique n'est donc pas facile pour l'association FSC France puisqu'il s'agit d'une question de marché et que ce problème semble généralisé au niveau européen. Cependant quelques pistes peuvent être évoquées comme *« jouer sur les prescripteurs publics »*[172] : il faudrait que le secteur de la construction public s'engage à utiliser du bois certifier FSC pour certaines constructions. La création de groupements dirigés par l'industrie doit également continuer à être encouragée : comme nous l'avons vu ce sont les transformateurs pour qui la certification est obligatoire qui provoquent la certification d'autres structures et/ou l'adhésion de propriétaires au groupement en mettant en place des conditions avantageuses pour que les propriétaires se certifient et pouvoir subvenir à leur besoin en bois certifiés. C'est également une stratégie que l'Allemagne essaie de mettre en place. Cependant dans ce dernier cas les bénéfices sont créés pour le propriétaire forestier et non pour le groupement en lui-même qui dépend de l'industrie.

6.5 D'autres manière d'augmenter les bénéfices générés par FSC

- Un bénéfice politique possible

Le problème du manque de plus-value économique n'est pas franco-français et pourtant la certification est bien développée dans d'autres pays européens. D'autres motivations interviennent alors, notamment la motivation politique qui peut parfois être très importante. Par exemple en Italie ou en Allemagne, certaines communes certifient leurs forêts uniquement sous la pression politique de la région ou de l'état. Ce levier a jusqu'alors été inexistant en France, voire opposé au système : « le côté politique […] a freiné des 4 fers vis-à-vis du FSC ». Il a en effet plutôt favorisé l'autre système de certification : le PEFC. Cependant le nouveau contrat Etat-ONF demande la mise en place d'une expérimentation du système FSC qui est donc en cours de mise en place. Selon le résultat de cette expérimentation, le levier politique pourrait prendre un peu plus d'importance. Il y aurait alors un

[171]Représentant de FSC Allemagne
[172] Auditeur

avantage politique à se certifier. Ce bénéfice politique est cependant peu dépendant de l'association FSC France. Une bonne communication auprès des instances politiques pourrait permettre de l'encourager. L'accès à de nouveau marchés pour les bois issus des forêts françaises pourrait être un argument. [173]

- Donner une valeur aux services écosystémiques : une réflexion en cours

Le problème du non-paiement des services écosystémiques ne se limite pas au cadre de la certification FSC. C'est en effet un argument récurrent lorsqu'on parle de multifonctionnalité forestière. FSC travaille sur un projet de certification des Services Ecosystémiques, le projet FORCES (http://forces.fsc.org/) pour récompenser ces services. Les premiers résultats de ce projet devraient être connus en fin d'année 2017.

- Une plus grande présence sur le terrain

Si la motivation d'amélioration de la gestion forestière est pour l'instant minoritaire, certains ont cependant souligné le bénéfice que ce point de vue extérieur sur leur gestion leur apportait ainsi que le souhait de pouvoir être plus conseillé lors de l'audit. La faible présence du FSC au niveau régional a également été critiquée. La communication entre acteurs et le fait de pouvoir bénéficier de l'expérience d'autres certifiés a également été cité comme un point positif mais des améliorations pourraient être apportées : *« Y'a pas une super entraide entre les certifiés »*[174]*.*

Si le conseil n'est pas du ressort des auditeurs, il pourrait l'être un peu plus de l'association FSC France via des formations aux certifiés, une meilleure communication entre certifiés et la possibilité d'obtenir du conseil de la part de l'association ou du réseau de certifiés.

« Ce serait normal que FSC France propose une formation pour les gestionnaires. […] Il faudrait que ce soit vécu [le fait d'être certifié FSC]. »[175]

[173] Ce point a été soulevé par FSC Finlande qui considère comme un avantage au niveau national
[174] Auditeur
[175] Gestionnaire ONF

Conclusion

Le travail présenté dans ce rapport fait le bilan de l'ensemble des coûts et des bénéfices, au sens large, de la certification FSC de gestion forestière en France en se basant sur les témoignages et les données de ses différents participants. Le choix de ce travail a été dicté par la curiosité de l'efficacité et de l'impact d'un système qui me paraissait, sur le papier, permettre des pratiques forestières plus multifonctionnelles en faisant participer plusieurs types d'acteurs aux intérêts divergents. Le sujet de la relation coûts-bénéfice du FSC est un sujet relativement sensible voir polémique, en particulier suite à une certaine remise en cause de l'efficacité de l'autre grand système de certification forestière : le PEFC. L'étude s'est restreinte aux participants au système que l'on aurait pu penser avoir une opinion relativement homogène sur ce dernier. Il n'en est cependant rien : les différents coûts et bénéfices sont nombreux et perçus de manière différente selon les acteurs concernés et leurs motivations.

Etant donné le faible nombre de structures certifiées FSC en France actuellement, ce rapport se présente comme une synthèse de plusieurs études de cas. Sur ces seuls six certifiés, les situations sont extrêmement diverses et il est difficile de dégager de grandes tendances. Ce travail a été réalisé dans la meilleure objectivité possible. Ce dernier point n'a pas toujours été facile étant donnée la diversité des points de vue, des manières de s'approprier et d'intégrer le système FSC ainsi que de la connaissance du référentiel et des aspects réglementaires. La question de la relation coûts-bénéfices ne comporte pas une réponse mais une multitude selon les situations. Les résultats de cette étude sont à prendre avec précaution car il est difficile d'isoler ce qui relève réellement de la certification FSC, de la réglementation française ou du fonctionnement interne et du niveau de gestion initial de la structure certifiée. On peut cependant dire que la certification ne semble pas rentable financièrement actuellement, la plus-value obtenue pour des produits FSC étant toujours inférieure à ce que la certification coûte à la structure. Au-delà de cette rentabilité financière, elle apporte bien d'autres bénéfices non chiffrables qui font que sa valeur n'est globalement pas remise en cause, que les structures actuellement certifiées continuent de le faire et que de nouvelles s'y intéressent. Pour améliorer la relation coûts-bénéfice, le moyen le plus facile à mettre en œuvre pour l'association serait de diminuer les coûts en trouvant des moyens de diminuer la pression documentaire, cela ne peut cependant se faire, si cela est possible, qu'en étroite collaboration avec les organismes certificateurs. Les bénéfices générés par la certification ne relèvent pour l'essentiel pas du ressort de l'association mais plutôt du marché et des différents intérêts des certifiés, il est donc difficile de les augmenter.

Cette analyse intervient à un moment charnière pour l'association FSC en France avec la publication du nouveau référentiel national. Elle permet de faire le bilan sur les coûts et les bénéfices du système appliqué tel qu'il l'était jusqu'à présent ainsi que des craintes et nouveaux bénéfices suite à la mise en application du nouveau référentiel. La question du suivi de l'efficacité du référentiel est importante et il serait intéressant de pouvoir faire un bilan des nouveaux coûts et bénéfices engendrés par ce référentiel. Cependant les difficultés rencontrées lors de cette étude pour obtenir des données comparables entre les certifiés et l'impossibilité de faire une étude à l'échelle des principes et critères due à cette hétérogénéité des certifiés et au manque de précision des données fournies posent la question de l'échelle à laquelle ce bilan doit être fait. Une échelle plus locale, plutôt que sur l'ensemble des certifiés serait peut-être plus judicieuse pour comprendre les particularités de chacun. Il serait intéressant d'y associer les parties-prenantes volontaires pour s'impliquer dans le système.

Références

Alphandéry, P., Djama, M., Fortier, M., & Fouilleux, E. (2012). *Normaliser au nom du développement durable.* Editions Quae.

Araujo, M., Kant, S., & Couto, L. (2009). Why Brazilian Companies Are Certifying Their Forests? *Forest Policy and Economics 11*, pp. 579-585. Récupéré sur https://www.researchgate.net/publication/222567343_Why_Brazilian_Companies_Are_Certifying_Their_Forests

Arts, B. (2006). *Non-state actors in global governance - new arrangements beyond the state. In: New modes of Governance in the Global System - Exploring Publicness, Delegation and Inclusiveness.* (P. Macmillan, Éd.) Hamshire.

Boilley, E. (2001, 06). La distribution des produits en bois face à l'écocertification. *Revue Forestière Française LIII*.

Breukink, G., Levin, J., & Mo, K. (2015). *Profitability and Sustainability in Responsible Forestry-Economic impacts of FSC certification on forest operators.* WWF.

Chen, J., Innes, J. L., & Tikina, A. (2010). Private Cost-Benefits of Voluntary Forest Product Certification. *International Forestry Review, 12(1)*.

Couturier, G. (2016). *Evalution de l'impact économique de la gestion multifonctionnelle de la forêt dans l'exploitation forestière sur le parc naturel régional du Vercors.*

Cubbage, F., Moore, S., Henderson, T., & Araujo, M. M. (2009). *Costs and Benefits of Forest Certification in the Americas* (éd. Pauling, J.B.(ed.) Nova Publishers, Hauppauge, NY, Vol. in Natural resources: Management, Economics).

De Morogues, F., Florentin, G., Monchaux, P., Bailly, A., & Cacot, E. (2015, 05). Du coût de la multifonctionnalité et de la réglementation en forêt… à une forêt « pour l'homme ». *Revue Forestière Française LXVII*, pp. 437-453.

Ecourtemer, T. (2012). *Diagnostic de l'eficacité environnementale et valorisation d'une certification forestière originale, Cas du Forest Stewardship Council dans le Morvan (France).* Rapport de stage AgroParisTech, FSC.

Estevez Malvar, M. (2016). *Actualización 2016 de los costes de certificación FSC de la gestión forestal en España.*

FCBA. (2016). *Exploitation forestière et environnement : les aspects réglementaires.*

Fédération nationales des Experts Forestiers . (Printemps-été 2017). *Liste des prix moyens de bois sur pied.*

FOREST EUROPE. (2015). *State of Europe's Forests 2015.* Récupéré sur http://www.foresteurope.org/docs/fullsoef2015.pdf

Forest Stewardship Council. (2016). *Annual Administration Fee (AAF) - FSC-POL-20-005 V2-5 EN.*

Forest Stewardship Council A.C. (2009). *Forest management evaluations, FSC-STD-20-007 (V3-0) EN.*

Forestry Commission. (2016). *Forestry Statistics 2016 A compendium of statistics about woodland, forestry and primary wood processing in the United Kingdom.* Récupéré sur https://www.forestry.gov.uk/pdf/Ch1_Woodland_FS2016.pdf/$FILE/Ch1_Woodland_FS2016.pdf

FSC Allemagne. (2017, Janvier 13). *Growth of forest area in Germany mostly not market driven.* Récupéré sur FSC Forest Stewardship Council INTRANET: http://intranet.fsc.org/2017/01/growth-of-forest-area-in-germany-mostly-not-market-driven-2/

FSC Forest Stewardship Council. (2017). *FSC Facts & Figures June,1 2017.* Récupéré sur https://ic.fsc.org/en/facts-and-figures

FSC France. (2017). *Guide d'application du référentiel de gestion forestière FSC France.*

FSC France. (2017a). *Pourquoi faire certifier ma forêt FSC ? La certification FSC en 6 étapes.*

FSC Sweden. (2013). *The contribution of FSC-certification to biodiversity in Swedish forests, report 2.*

FSC Sweden. (2017). *The contribution of FSC certification to biodiversity in Finnish forests.*

FSC-France. (2017b). *Référentiel FSC® pour la Gestion Responsable des Forêts Françaises.* Consulté le 05 17, 2017, sur https://fr.fsc.org/preview.fsc-std-fra-01-2016-gestion-forestire-responsable-france-metropolitaine.a-425.pdf

Guéneau, S. (2007, 05). Implications politiques des nouvelles formes non étatiques de gouvernance forestière. *Revue Forestière Française*.

Halalisan, A., Ioras, F., Avdibegovic, M., Maric, B., Pedzdevsek Malovrh, S., & Abrudan, I. (2016, 12 14). An Analysis of Forest Management Non-Conformities to FSC Standards in Different European Countries. *Notulae Botanicae Horti Agrobotanici Cluj-Napoca*.

ISEAL Alliance. (2011). Assurance Code Newsletter - April 2011. London.

Jean, S. (2011). *Développement d'un système de certification de la gestion forestière durable dans un environnement concurrentiel, Cas du Forest Stewardship Council en France métropolitaine.* Rapport de stage AgroParisTech, Groupement pour une Gestion Responsable des Forêts Bourguignonnes, FSC.

Krämer, P., Straka, G., & Fritsch, M. (2013). *Analyse von erwarteten Mehrkosten und Mindererlösen infolge der Umsetzung ausgewählter Anforderung aus dem Deutschen FSC-Standard im Rahmen der FSC-Zertifizierung der Landesforsten Rheinland-Pfalz.*

Kraus, D., & Krumm, F. (2013). *Les approches intégratives en tant qu'opportunité de conservatoin de la biodiversité forestière.* Consulté le 08 21, 2017, sur http://www.integrateplus.org/uploads/images/Mediacenter/In_Focus_ManagingForest_Europe_F-2.pdf

Lafrance, M.-A. (2006). *Le potentiel de la certification à favoriser la mise en oeuvre d'une foresterie durable.* Université du Québec à Montréal, Montréal.

l'Alimentation, M. d. (2016). *Le Béglement Bois de l'Union Européenne (RBUE).*

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. (2017). *Programme National de la Forêt et du Bois 2016-2027.*

Office Economique Wallon du Bois. (2017). *PanoraBois Wallonie Edition 2017.* Récupéré sur http://www.oewb.be/sites/default/files/contribute/panorabois_2017.pdf

Pattberg, P. (2006, 03). Global Gouvernance: reconstructing a contested social science concept. *GARNET Working Paper*.

Pattberg, P. (2009). La gouvernance : une simple mode ? *Regards sur la Terre*.

PEFC. (2017). *PEFC Global Statistics: SFM & CoC Certification, Data: June 2017.* Récupéré sur http://www.pefc.org/about-pefc/who-we-are/facts-a-figures

Schreiber , J., & Vincent, J. (2012). *A Cost Benefit Analysis of Forests Certification at The Forestland Group.* Nicholas Scholl of Environment of Duke University.

Simula, M., Astana, S., Ishmael, R., Santana, E., & Schmidt, M. (2004). *Report on Financial Benefit Analysis of Forest Certification and Implementation of Phase Approaches .* Yokohama, Japan.

Strasser, M., & Litschel, J. (2017, 02). FSC-Forstbetriebe unter der Lupe. *AFZ-Der Wald*, pp. 48-50.

Van Kooten, G. C., Nelson, H. W., & Vertinsky, I. (2005). Certification of sustainable forest management pratices: a global perspective on why countries certify. *Forest Policy and Economics 7*, pp. 857-867.

WWF. (s.d.). *Encyclopedie Archive - Forêts Anciennes*. Récupéré sur Forêts anciennes à haute valeur de conservation: http://www.foretsanciennes.fr/encyclopedia/?filter=n

Liste des abréviations

AEV : Agence des Espaces Verts

AFB : Alliance Forêt Bois

AGDF : Association pour la Gestion Durable des Forêts

CBB : Comptoir des Bois de Brive

CBPS : Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles

CENB : Conservatoire des Espaces Naturels Bourguignons

CFBL : Coopérative Forestière Bourgogne Limousin

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

P&C : Principes et Critères (du référentiel de gestion forestière FSC France)

FSC : Forest Stewardship Council

FSC CoC : FSC Chain of Custody (Chaîne de contrôle)

FSC FM : FSC Forest Management (Gestion forestière)

GFSFM : Groupement pour une Gestion Responsable de Forêts Bourguignonnes

GPBL : Groupement Pignada Born et Landes

OC : Organisme Certificateur

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONGE : Organisation Non Gouvernementale Environnementale

ONF : Office National des Forêts

PEFC : Programme for the Endorsement of Forest Certification

PNR : Parc Naturel Régional

PSG : Plan Simple de Gestion

ANNEXES

Annexe 1 : Les dix principes du FSC

Issus du Référentiel FSC® pour la Gestion Responsable des Forêts Française : FSC-STD-FRA-01-2016 France Métropolitaine – Toutes Forêts

Principe 1 : Respect des lois
L'Organisation doit respecter toutes les lois en vigueur, tous les règlements et les traités internationaux ratifiés au niveau national, tous les accords et conventions.

Principe 2 : Droits des travailleurs et conditions de travail
L'Organisation doit préserver ou accroître le bien-être social et économique des travailleurs.

Principe 3 : Droits des travailleurs autochtones
L'Organisation doit identifier et soutenir les droits juridiques et coutumiers des Populations Autochtones en matière de propriété, d'utilisation et de gestion des sols, des territoires et des ressources concernées par les activités de gestion.

Principe 4 : Relation avec les communautés
L'Organisation doit contribuer à préserver ou à accroître le bien-être social et économique des communautés locales.

Principe 5 : Bénéfices générés par la forêt
L'Organisation doit gérer efficacement les divers produits et services de l'Unité de Gestion afin de préserver ou d'accroître à long terme la viabilité économique et la variété des bénéfices environnementaux et sociaux.

Principe 6 : Valeurs et impacts environnementaux
L'Organisation doit maintenir, conserver et/ou restaurer les services écosystémiques et les valeurs environnementales de l'Unité de Gestion, et doit éviter, corriger ou limiter les impacts environnementaux négatifs.

Principe 7 : Planification de la gestion
L'Organisation doit disposer d'un document de gestion concordant avec ses politiques et ses objectifs, et proportionnel à l'échelle et à l'intensité des activités de gestion ainsi qu'aux risques qu'elles engendrent. Le document de gestion doit être mis en œuvre et actualisé à partir des informations relatives au contrôle, afin de promouvoir une gestion adaptative. Le plan et les procédures associées doivent être suffisants pour guider le personnel, informer les parties prenantes concernées et intéressées et pour justifier les décisions en matière de gestion.

Principe 8 : Suivi et évaluation
L'Organisation doit démontrer que les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs de gestion, les impacts des activités de gestion et l'état de l'Unité de Gestion sont contrôlés et évalués, proportionnellement à l'échelle et à l'intensité des activités de gestion ainsi qu'aux risques qu'elles engendrent, afin de mettre en œuvre une gestion adaptative.

Principe 9 : Hautes Valeurs de Conservation
L'Organisation doit préserver et/ou accroître les Hautes Valeurs de Conservation dans l'Unité de Gestion en appliquant le principe de précaution.

Principe 10 : Mise en œuvre des activités de gestion

Les activités de gestion conduites par ou pour l'Organisation, dans le cadre de l'Unité de Gestion, doivent être sélectionnées et mises en œuvre conformément à la fois aux politiques et aux objectifs économiques, environnementaux et sociaux de l'Organisation, et aux Principes et Critères.

Annexe 2 : Eléments de Comparaison avec les différents pays européens

1. Méthodologie

Etant donné le temps limité, il n'était pas possible d'étudier tous les pays européens bien que des forêts soient certifiées FSC dans la très grande majorité d'entre eux. Les pays voisins ont donc été sélectionnés ainsi que la Suède et la Finlande. Les pays considérés ici sont donc au nombre de sept : l'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, l'Espagne, la Suède et la Finlande. Les données sur la Flandre et la Wallonie n'étant pas complètes, ces deux régions ne seront pas étudiées pour toutes les parties. Pour avoir une vision globale des coûts et bénéfices de la certification dans le pays, n'étant pas en mesure de conduire un sondage européen, il a été choisi d'effectuer des entretiens avec les membres des bureaux FSC dans chaque pays. Il est important de préciser que sur l'ensemble des sujets traités dans cette partie, les résultats présentés se basent essentiellement sur l'opinion du membre de FSC interrogé qui ne sont peut-être pas exactement représentatif de ce qu'auraient répondu les certifiés du pays. Certains pays disposent d'études sur les motivations des certifiés ou encore sur les coûts mais ces dernières sont peu nombreuses.

2. Des contextes très différents selon les pays

FSC n'est pas développé de la même manière dans tous les pays : la certification y est plus ou moins ancienne et plus ou moins présente. Plusieurs dates peuvent être considérées pour comparer l'ancienneté de cette certification selon les différents pays. Nous avons vu qu'en France, le premier certificat de gestion forestière a été délivré en 2000 alors que l'association FSC France n'a vu le jour qu'en 2006 et que le premier standard de gestion forestière national vient juste d'être approuvé en 2017. 2000 ne serait pas une date représentative du véritable début de la certification FSC puisqu'un seul certificat a été présent pendant plusieurs années. Des pays dans lesquels la certification FSC concerne des surfaces forestières très importantes comme la Suisse par exemple n'ont toujours pas de standard de gestion forestière national. Nous avons donc considéré ici la date de création de l'office national comme le début d'un développement significatif de FSC dans le pays. La Figure ci-dessus montre que FSC ne s'est pas développé au même moment selon les pays, une dizaine d'année séparant le premier pays dans lequel s'est développée la certification du dernier.

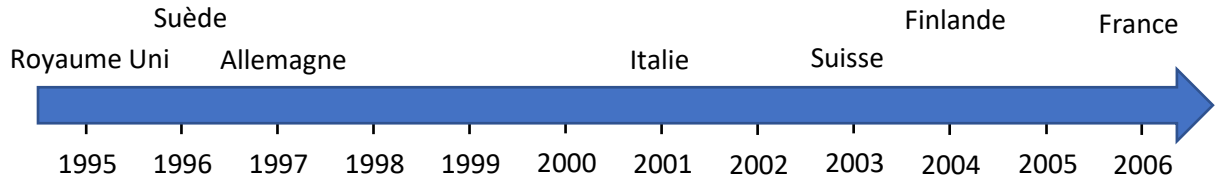

Figure 1 : Schéma représentant les dates de création des offices FSC nationaux dans les différents pays

Ceci dit, contrairement à ce qu'on pourrait penser ce n'est pas parce que la certification s'est développée tardivement dans un pays qu'elle ne concerne pas des surfaces importantes. Ainsi comme on peut le voir sur la Figure 2, les pays ne se répartissent pas de la même manière si on considère la surface forestière certifiée FSC.

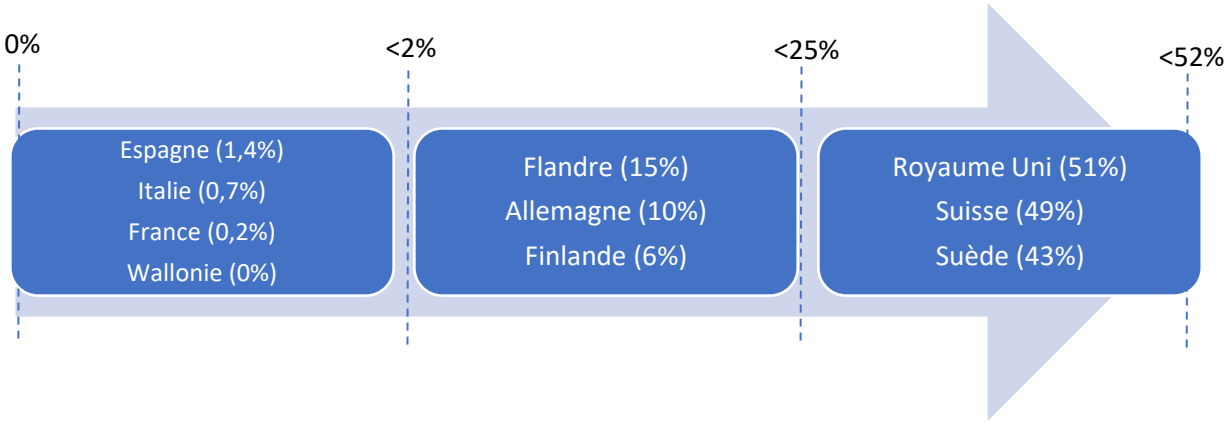

Figure 2 : Schéma représentant les surface certifiées FSC dans les différents pays en pourcentage de la surface forestière totale

Le système de certification PEFC est également présent dans tous les pays étudiés de manière plus ou moins importante. Nous l'avons vu pour le cas français : la présence du système PEFC a une influence négative sur le développement de la certification de gestion forestière FSC. Dans tous les pays voisins les deux systèmes de certification s'influencent également. Le Tableau 1 ci-dessous compare le développement des deux systèmes de certification dans les différents pays.

Tableau 1: Proportion de surface certifiée FSC et développement de PEFC

Pays	Proportion de surface certifiée FSC[176]	Développement de PEFC	Pourcentage de surface certifiée PEFC[177]	Influence réciproque
Royaume Uni	51%	Présent, aussi important	45%	Développement conjoint
Suisse	49%	Présent mais peu important	17%	Développement conjoint
Suède	43%	Présent, aussi important	42%	Petits propriétaires très proches de PEFC
Flandre[178]	15%	Absent	0%	-
Allemagne	10%	Très important dans le secteur privé	65%	Petits propriétaires très proches de PEFC
Finlande	6%	Très important	79%	Influence négative de PEFC
Espagne	1,4%	Important	12%	Influence négative de PEFC
Italie	0,7%	Très important	9%	Influence négative de PEFC
France	0,2%	Très important	48%	Influence négative de PEFC
Wallonie	0%	Très important	54%[179]	Influence négative de PEFC

[176] Source : FSC Forest Stewardship Council. (2017). *FSC Facts & Figures June,1 2017.* et FOREST EUROPE. (2015). *State of Europe's Forests 2015.*

[177] Source : PEFC. (2017). *PEFC Global Statistics: SFM & CoC Certification, Data: June 2017.* et FOREST EUROPE. (2015). *State of Europe's Forests 2015.*

[178] La Belgique a été séparée pour cette étude selon ses régions car elles présentent des contextes relatifs à FSC très différents. Ils sont détaillés en encadré p. 77

[179] Source : Office Economique Wallon du Bois. (2017). *PanoraBois Wallonie Edition 2017.*

On peut remarquer que la certification FSC est plus développée lorsque le développement de PEFC n'est pas très important. Dans certains pays comme le Royaume Uni et la Suisse, les deux systèmes se sont développés de manière conjointe et ont eu longtemps le même standard.

« The two schemes have influenced each other's standards; this is generally seen to have the raised the standard of PEFC certification in the UK."[180]

Dans ce cas le système PEFC ne semble pas être un frein au développement de la certification FSC.

PEFC *« is not a real competitor »*[181]

En Allemagne et en Suède, FSC est relativement bien développé mais les petits propriétaires privés restent très proches du système PEFC et peuvent être réticents au FSC.

« They are very much like PEFC guys. […] They are very much against FSC." [182]

Ainsi en Allemagne les forêts certifiées FSC sont très majoritairement publiques.

Dans les autres pays étudiés, PEFC limite ou a limité le développement de FSC. Cela peut-être une position politique comme en Wallonie où toutes les forêts publiques sont certifiées PEFC et où la double certification n'est pas bien perçue ou d'une réticence du monde forestier qui juge le système plus adapté. *« Their way of working is adapted to PEFC. »* [183]

3. Des pays avec des motivations prépondérantes différentes

3.1 Deux grands groupes de motivations

Comme nous l'avons vu avec le cas français, la vision que les certifiés ont de la certification FSC et donc les avantages et inconvénients qu'ils y trouvent dépendent de ce pourquoi ils se sont lancés dans la certification. De la même manière que pour l'analyse à l'échelle nationale, nous allons donc commencer par présenter les différentes raisons qui poussent les porteurs de certificats à se certifier dans les différents pays. Celles-ci ne sont pas homogènes comme certains pays le soulignent :

« the motivation for certification in many countries is NOT mainly or only market driven but rather for communication reasons. »[184]

Là encore on retrouve deux grands groupes : les pays dont la motivation prépondérante est économique : il s'agit de répondre à une demande du marché et ceux dont la motivation prépondérante est la conviction dans ce système de certification et/ou une question de politique et de communication. La Figure 3 montre la répartition des différents pays et régions selon ces motivations.

[180] FSC UK
[181] FSC Suisse
[182] FSC Allemagne
[183] FSC Espagne
[184] FSC Allemagne. (2017, Janvier 13). *Growth of forest area in Germany mostly not market driven.*

Figure 3 : Schéma et tableau représentant la répartition des pays selon leurs motivations et les différents facteurs pouvant potentiellement l'expliquer

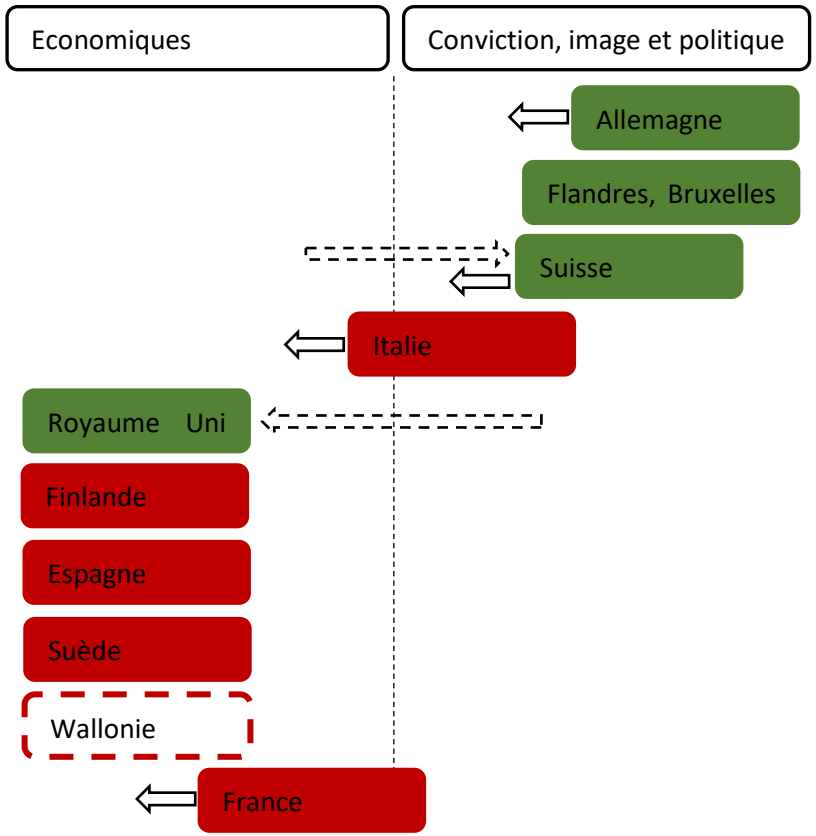

Date FSC	Surface certifiée FSC[176]	Proportion de forêts publiques [185]	Type de porteur de certificat	Développement de PEFC	Demande pour du bois FSC
1997	10%	52%	Gestionnaires forestiers	Très important dans le privé	Faible
2005	15%, 75%	95%, 30% [186]	Gestionnaires forestiers	Inexistant	Présente
2003	49%	75%	Gestionnaires forestiers	Présent mais peu important	Faible
2001	0,7%	34%	Gestionnaires forestiers	Très important, subventionné	Quasi nulle sauf pour la trituration (forte)
1995	51%	27%[187]	Industrie et gestionnaires[188]	Présent, FSC et PEFC s'influencent	Forte mais inégalement répartie
2004	6%	35%	Piloté par l'industrie	Très important	Forte pour l'export
2006	1,4%	28%	Piloté par l'industrie	Plus important que FSC	Forte pour l'export
1996	43%	19%	Piloté par l'industrie	Aussi important que FSC	Forte pour l'export
2005	0%	49% [186]	Gestionnaires forestiers	Très important, subventionné	Présente
2006	0,2%	25%	Industrie et gestionnaires [188]	Très important, subventionné	Présente

Légende :

Majorité de certifiés privés ⇨ Evolution actuelle Majorité de certifiés publics ⇨ Evolution passée

[185] Par forêt publique, on entend ici les forêts dont le propriétaire est l'état, la région ou une commune.
[186] Source : Office Economique Wallon du Bois. (2017). *PanoraBois Wallonie Edition 2017.*
[187] Source : Forestry Commission. (2016). *Forestry Statistics 2016 A compendium of statistics about woodland, forestry and primary wood processing in the United Kingdom.*
[188] Les deux types de porteurs : piloté par l'industrie et gestionnaires forestiers

Les pays sont placés sur la figure ci-dessus selon les motivations qui sont actuellement observées. La séparation selon les deux groupes de motivations est ainsi bien visible. Cela ne signifie bien entendu pas que l'autre groupe de motivation soit complètement absent au niveau national, les motivations prépondérantes sont représentées. Certains pays se trouvent un peu à cheval entre les deux groupes. En effet, en Italie trois grands groupes de motivations peuvent être identifiés dont un seul est économique tandis que le cas de la France a été détaillé précédemment. La Belgique a été séparée ici en ses différentes régions qui présentent des contextes très différents. Ils sont détaillés en encadré ci-dessous.

Encadré : La Belgique : une illustration de la diversité des contextes concernant FSC[189]

La Belgique illustre bien à elle seule la grande diversité européenne concernant FSC. Ses différentes régions ont un rapport à la certification FSC très différent et des politiques et réglementation régionales en matière de gestion forestière différentes. La Wallonie est la région la plus forestière avec 33% de taux de boisement contre 14% dans la région de Bruxelles et 11% en Flandre.

La Flandre et la région de Bruxelles : un levier principalement politique, un seul système de certification : le FSC

En Flandre et à Bruxelles, FSC est la seule certification de gestion forestière présente. Elle concerne 21% de la surface boisée et a été portée par l'état : le levier de la certification est principalement politique avec deux certificats FSC : l'un concernant la forêt de Bruxelles et l'autre porté par l'administration en Flandre, composé au départ uniquement avec de forêts publiques. Le niveau d'exigences en termes de PSG est très important en Flandre, ce qui a rendu la certification FSC plus facile190.

La Wallonie : pas de forêt FSC, un levier économique possible

La certification FSC est absente en Wallonie tandis que PEFC est très présente : toutes les forêts publiques sont certifiées. La certification PEFC est très ancrée ce qui rend politiquement difficile la certification FSC : le levier politique ne fonctionne pas. Le levier environnemental non plus : *« Ils considèrent qu'ils gèrent déjà très bien. »*[190]. Cependant au niveau local des entreprises commencent à demander du FSC ce qui commence à provoquer une certaine ouverture : certaines d'entre-elles se sont dites prêtes à ajouter une plus-value d'environ 3% sur du bois FSC. Une certification de groupe de propriétaires privés est en cours de création.

Le tableau accolé au schéma de la permet de visualiser différentes caractéristiques des pays concernés. On peut voir que la date de début de mise en place de FSC dans le pays, l'importance des surfaces certifiées et le développement de PEFC ne semblent pas corrélées au type de motivations. La proportion de forêts publique semble un peu plus importante pour le groupe dont les motivations sont politiques et d'image mais ce n'est pas flagrant.

Les éléments qui semblent séparer les deux groupes sont le type de porteur de certificat, la demande pour du bois FSC et le type public ou privé des certifiés. Ces caractéristiques sont détaillées dans le Tableau 2 ci-dessous.

[189] Source des données chiffrées : Office Economique Wallon du Bois. (2017). *PanoraBois Wallonie Edition 2017.*
[190] FSC Belgique

Tableau 2: Récapitulatif des caractéristiques des différents groupes de motivations

Type de motivations	Forêts privées ou publiques	Type de porteur de certificat	Demande pour du bois FSC
Economique	Privées	Piloté par l'industrie	Présente à forte
Politique et/ou d'image	Publiques	Gestionnaire forestier	Faible à présente

Il semble logique que la demande pour du bois FSC soit plus forte dans les pays dont les motivations sont principalement économiques : s'il n'y a pas de demande les raisons qui poussent à la certification ne peuvent pas être économiques. Cela peut cependant également fonctionner dans le sens inverse : le manque d'intérêt économique de certains certifiés peut être un frein à la présence d'un avantage économique. Ainsi en Allemagne, le fait qu'autant de forêts publiques soient certifiées *"is destroying the FSC market"*[191]. En effet la certification FSC devient la norme, non seulement par la quantité de bois certifié disponible mais également parce qu'aucun avantage économique n'étant recherché, le fait que le bois soit certifié FSC n'est pas mis en avant.

3.2 Une évolution vers l'économique

Les pays sont placés sur la selon les motivations actuellement constatées, cependant comme représenté par des flèches sur cette même figure, ces motivations évoluent. Ce ne sont pas forcément les mêmes qui ont contribué au développement de la certification au départ et elles peuvent également être en cours d'évolution. Ainsi au Royaume Uni, la certification a été initiée par les services forestiers de l'Etat pour des raisons d'image et de reconnaissance de leur gestion :

"It was a way for the state to demonstrate to the European and the international level that they were doing sustainable forest management." [192]

Actuellement certaines recommandations du FSC ont été intégrées dans le code forestier (UK Forestry Standard), l'image des services forestiers a changé. Ils restent certifiés pour des raisons d'accès au marché et c'est également pour cette raison que d'autres se sont certifiés.

En Suisse, la motivation économique était présente au moment du début de la certification :

« They thought they would have better prices. But these expectations have not been realized really. »[193].

Actuellement la certification est maintenue pour des raisons de communication. Cependant aujourd'hui le manque d'avantage économique fait que les zones privées et rurales pour lesquelles la communication n'est pas un avantage suffisant réfléchissent vraiment à arrêter la certification. On retrouve cette problématique dans les autres pays du groupe de motivations politique et d'image : le manque d'avantage économique devient un problème, en particulier pour le secteur privé. En Italie, le nombre de certifiés diminue (vingt-huit au début de la certification et dix-sept maintenant) : ils ont arrêté pour des raisons économiques. En Allemagne, le nombre de certifiés privés diminue également :

[191] FSC Allemagne
[192] FSC Royaume Uni
[193] FSC Suisse

"They are leaving because they are not getting higher prices" [191]

Le changement de référentiel accentue cette tendance. En effet il comprend de nouvelles contraintes qui feront que, sans avantage économique supplémentaire, des certifiés quitteront probablement le système. Cela concerne les pays du groupe de motivations politiques et d'image.

« Principle 6 […] is really demanding […], one, maybe two certificate holders will go out. » [194]

On constate donc dans ce groupe de motivation que le manque d'avantage économique pose problème. Cet aspect n'est pas une motivation actuellement parce que cela n'est pas réalisé mais cela risque à terme de conduire au déclin de la certification FSC dans le pays par la sortie des propriétaires privés du système, propriétaires qui étaient déjà minoritaires dans ce groupe. Ces intentions de quitter le système FSC par manque d'avantage économique sont parfois contrebalancées par de nouvelles entrées uniquement politiques comme en Allemagne où le nombre de certifiés est stable grâce à ceux qui s'impliquent *« forced by politicians »*[195], il s'agit donc de forêts publiques. Ainsi on peut penser que ce groupe de motivations, déjà majoritairement constitué de forêts publiques, deviendra complètement constitué de ce type de forêts si des avantages économiques plus importants ne sont pas obtenus.

4. Un marché dominé par le bois d'industrie et l'export

Les données concernant le marché du bois FSC ne sont souvent que partiellement connues des différents offices FSC nationaux. Les informations connues sont récapitulées dans le Tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3 : Tableau récapitulant la demande et la plus-value pour du bois certifié FSC dans les différents pays

Pays	Demande pour du bois FSC et type de produit concerné	Plus-value pour le produit concerné
Allemagne	Faible, concerne le bois d'industrie pour l'export	Rarement présente, montant inconnu
Suisse	Faible, concerne l'export et le bois de trituration	+ 1 à 2 Swiss Franc dans environ la moitié des cas
Italie	Forte pour le contreplaqué pour l'export, absente sur le reste	+2 à 3% du prix pour un volume donné
Royaume-Uni	Forte mais inégalement répartie sur le bois de trituration et de sciage	Localement, moins de la moitié du temps : + 2pds/t (sur un prix de 40pds/t). Mais il est parfois impossible de vendre son bois sans la certification FSC.
Finlande	Forte : plus important que l'offre. Elle est la plus importante pour le bois de trituration.	Présente selon l'industrie, montant inconnu
Espagne	Forte pour le bois d'industrie pour l'export	Présente mais uniquement pour l'eucalyptus et le pin : + 1 à 3€/t (Estevez Malvar, 2016)
Suède	Forte pour la trituration, faible pour le bois de construction. La demande concerne l'export.	Présente au sud : +1,5€/m^3
France	Présente mais inégalement répartie. Concerne principalement le bois de trituration	Lorsque présente : +3€/t

[194] FSC Italie
[195] FSC Allemagne

Comme le récapitule le Tableau 3, la demande pour du bois FSC n'est pas homogène selon les pays étudiés. Cependant le constant est toujours le même : lorsque cette demande est présente, elle provient majoritairement de l'industrie du papier et du panneau et ne concerne donc presque exclusivement que le bois d'industrie. Une demande peut également exister pour du bois de sciage mais elle est plus faible. La critique faite au niveau français sur le type de produits sur lequel la certification FSC peut être valorisée semble donc également valable au niveau européen : la certification FSC concerne *"the wood you don't get so much money for"*[195].

Il semble cependant difficile de faire émerger une demande pour d'autres types de produits. En effet le consommateur n'est pas demandeur de cette certification sur le bois de construction.

"In Germany, people building their house don't care about FSC."

Ce point a également été souligné par un auditeur : pour réellement atteindre la motivation économique de la certification, il faudrait que le consommateur final soit prêt à acheter du bois FSC. Or le bois n'est pas un produit que l'on achète tous les jours, on se pose donc moins la question de la manière dont il a été produit. De plus il existe d'autres systèmes de certification. En Suisse, l'émergence de la certification « Certificat d'origine bois Suisse » est également une des raisons qui pourrait pousser certains porteurs de certificat à arrêter FSC pour cette nouvelle certification, plus vendeuse au niveau national.

Le marché semble également restreint à l'export. C'est le cas pour tous les pays étudiés, exception faite de l'Angleterre.

5. Les principaux bénéfices au niveau national

Les bénéfices de la certification peuvent être très diverse, ils correspondent à peu près aux motivations et à leurs évolutions et ne seront pas détaillés ici. En France nous avons vu que les participants à l'étude considèrent que le bénéfice plus large (au niveau national) est principalement environnemental. Le Tableau 4 ci-dessous donne l'estimation de ce bénéfice par la personne interrogée pour les autres pays.

Tableau 4 : Le principal bénéfice considéré au niveau national par la personne interrogée pour le pays

Pays	La participation des parties prenantes et la communication sur la gestion forestière	Bénéfice environnemental	L'accès au marché
Allemagne	X	X	
Suisse	X	X	
Italie	X		
Royaume Uni		X	X
Finlande		X	X
Espagne			X
Suède		X	

Conclusion

La certification FSC est développée au niveau européen de manière hétérogène dans des contextes très différents, en particulier vis-à-vis de l'autre système de certification : le PEFC. Les motivations pour se certifier sont également diverses et les pays peuvent être divisés en deux grands groupes : ceux dont la motivation économique est prépondérante et ceux dont les autres motivations sont prépondérantes. De la même manière qu'en France, même les pays dont les principales raisons qui poussent à la certification ne sont pas économiques rencontrent le problème de la rentabilité de la certification et le marché sur lequel le label FSC est valorisé est principalement celui du bois d'industrie à l'export. La question des coûts et bénéfices a été peu étudiée même si les différents bureaux en on souvent une idée informelle.

Etudes et articles européens disponibles (se reporter à la bibliographie) :

- Allemagne :
  Article sur les motivations pour se certifier : (FSC Allemagne, 2017)
  Etude sur les coûts de la certification pour le Land Rheinland-Pflaz : (Krämer, Straka, & Fritsch, 2013)
- Espagne :
  Etude sur les coûts de la certification pour les différents types de certifiés sur l'ensemble du pays : (Estevez Malvar, 2016)
- Finlande :
  Etude sur la plus-value environnementale apportée par le FSC : (FSC Sweden, 2017)
- Suède :
  Etude sur la plus-value environnementale apportée par le FSC : (FSC Sweden, 2013)

Annexe 3 : Guide d'entretien

Il s'agit ici du guide utilisé pour les certifiés, celui pour les autres acteurs étant adapté de ce dernier.

1 Situation au sein de l'entreprise/structure et par rapport à FSC

- Depuis combien de temps travaillez-vous dans l'entreprise/structure ?
- Que faites-vous dans votre travail en lien avec la certification ? Avez-vous déjà travaillé en lien avec la certification lors de vos précédents postes ou est-ce une problématique nouvelle pour vous ?

2 Bénéfices/avantages de la certification

- (Selon vous) pourquoi l'entreprise/structure s'est-elle certifiée FSC ?
- Ces attentes par rapport à la certification ont-elles été satisfaites ?
- Ces attentes ont-elles évolué au cours du temps ? Et pour les prochaines années ?
- D'autres points positifs, avantages qui n'étaient pas forcément attendus ont-ils été constatés ?
- Vous venez de citer les différents bénéfices de la certification pour vous, voyez-vous d'autres bénéfices possibles ? Pourquoi ne pas les avoir cités précédemment ?
- Quels changements la certification a-t-elle créés pour l'entreprise ? Qu'ont apporté ces changements ?
- Qu'est-ce que la certification a changé pour vous *(dans votre travail)* ?

3 Contraintes / Inconvénients de la certification

- Avant de vous certifier/de travailler avec la certification, aviez-vous une opinion sur les inconvénients et contraintes qu'elle allait créer pour l'entreprise ?
- (Et finalement ?) Quels sont selon vous les inconvénients/contraintes de la certification pour l'entreprise/structure ?
- Avez-vous une idée du coût de la certification pour l'entreprise/structure ?
- Selon vous qu'est-ce qui coûte le plus cher dans la certification ? (et le plus de valeur ajoutée ?)
- Où répercutez-vous ces coûts ?
- De manière générale, voyez-vous d'autres inconvénients à la certification FSC ?

4 Equilibre avantages-contraintes, points d'amélioration de la certification, autres

Equilibre avantages/contraintes

- Selon vous ces contraintes sont-elles proportionnées ou non par rapport aux avantages cités précédemment ?
- Quels éléments de la certification (certaines exigences, processus de certification et d'audit) pourraient être améliorés ?
- L'entreprise avait-t-elle déjà fait le bilan des coûts et des bénéfices apportés par la certification et de la rentabilité de la certification ?

Nouveau référentiel national

- Que pensez-vous de cette initiative de référentiel national ?
- Que va changer le nouveau référentiel national pour l'entreprise ?
- Et pour vous ?

- L'entreprise/structure continuera-t-elle à se certifier ?
- Pour quelles raisons ?
- Qu'en pensez-vous ?

PEFC

- Vendez-vous des produits PEFC à des prix plus intéressants ?
- Pensez-vous que la certification PEFC est plus intéressante ? Pour quelles raisons ? Quand est-il de son ration coût-bénéfice / relation avantages-inconvénients ?

Annexe 4 : Liste des organismes interviewés

Catégorie	Organisme	Acronyme	Nombre d'interview
Certifiés	Agence des Espaces Verts	AEV	4
	Alliance Forêt Bois	AFB	3
	Comptoir des Bois de Brive	CBB	4
	Groupement Pignada Born et Landes	GPBL	2
	Groupement pour une Gestion Responsable des Forêts Bourguignonnes	GGRFB	8
	Groupe Dambach		1
Sous total			**22**
Organismes certificateurs	Bureau Veritas		1
	Oréade Brèche		1
	SGS		1
Sous total			**3**
Parties Prenantes	Centre Régional de la propriété forestière	CRPF	1
	France Nature Environnement	FNE	1
	Landes Nature		1
	Parc naturels régionaux	PNR	3
	Syndicat national unifié des personnels des forêts et de l'espace naturel	SNUPFEN	1
	Fond mondial pour la nature	WWF France	1
Sous total			**8**
Structures ayant réfléchi à la mise en place de la certification	Expert forestier		1
	Coopérative Forestière Bourgogne Limousin	CFBL	1
	Coopérative Forestière du Grand Ouest	CoforOuest	1
	Office National des forêts	ONF	1
	Société Forestière de la Caisse des Dépôts		1
Sous total			**5**
Bureaux FSC européens			**7**
Total général			**45**